



Schéma Départemental de Coopération Intercommunale



**Le présent schéma départemental de coopération intercommunale
pour le département des Vosges a été arrêté
par arrêté préfectoral n° 540/2016 du 30 mars 2016**

PRÉFET DES VOSGES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION,
DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ÉLECTIONS

Bureau des Finances Locales
et de l'intercommunalité

**Arrêté n° 540/2016 du 30 mars 2016
portant schéma départemental de coopération intercommunale
du département des Vosges**

Le Préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L.5210-1-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu le décret du Président de la République du 19 février 2015 portant nomination de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS en qualité de Préfet des Vosges ;

Vu l'arrêté n°936/2014 du 26 mai 2014 fixant la composition de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) et répartition des sièges entre les différents collèges ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 964/2014 du 26 mai 2014 modifié portant désignation des représentants des collèges des communes et établissements publics de coopération intercommunale à la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet des Vosges et présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale, le 23 octobre 2015 ;

Vu les avis rendus par les conseils municipaux des communes et les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modifications contenues dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;

Vu les procès-verbaux des travaux de la commission départementale de coopération intercommunale réunie en séances plénières les 1^{er} février, 11 et 29 mars 2016 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} : Le schéma départemental de coopération intercommunale du département des Vosges est arrêté tel qu'il figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Mention du présent arrêté sera faite dans un journal local diffusé dans le département des Vosges

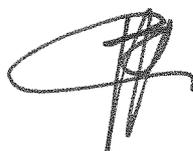
Article 3 : Le présent arrêté, accompagné du schéma départemental de coopération intercommunale annexé, sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat du département ainsi que sur le site internet de la préfecture des Vosges, à l'adresse suivante : <http://www.vosges.gouv.fr/>

Une version papier du schéma pourra être consultée par toute personne intéressée à la préfecture des Vosges (Direction de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Elections – Bureau des Finances Locales et de l'Intercommunalité) et dans les sous-préfectures de Neufchâteau et de Saint-Dié-des-Vosges.

Article 4 : La Secrétaire Générale de la préfecture des Vosges, les sous-préfets de Neufchâteau et de Saint-Dié-des-Vosges et le Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Epinal, le **30 MARS 2016**

Le Préfet,



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

Pièces annexes à l'arrêté n°540/2016 :

1. Projet initial de schéma départemental de coopération intercommunale présenté en commission départementale de coopération intercommunale le 23 octobre 2015.
2. Résultats de la consultation des conseils municipaux et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions du projet de schéma départemental de coopération intercommunale.
3. Procès-verbaux des travaux de la commission départementale de coopération intercommunale
4. Carte du schéma après amendements.

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 540/2016 du 30 mars 2016

Le Préfet,



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES VOSGES

I. PROJET DE SCHEMA PRESENTE PAR LE PREFET DES VOSGES DEVANT LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE LE 23 OCTOBRE 2015

Introduction

**1. L'ÉTAT DES LIEUX : UNE INTERCOMMUNALITÉ QUI S'EST RENFORCÉE MAIS QUI EST ENCORE INABOUTIE
DANS LE DÉPARTEMENT :**

A. L'INTERCOMMUNALITÉ À FISCALITÉ PROPRE

Etat des lieux

B. L'INTERCOMMUNALITÉ SYNDICALE

2. LES AMBITIONS DE LA LOI NOTRE

A. Sur les EPCI à fiscalité propre

B. Sur les syndicats

3. LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DU SCHÉMA

A. Une carte s'appuyant sur les cohérences territoriales existantes

B. Une méthode privilégiant le dialogue et la concertation avec les élus

C. Le rôle renouvelé de la CDCI

4. LE CALENDRIER

5. LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

A. L'INTERCOMMUNALITE A FISCALITE PROPRE

1. Présentation du schéma par arrondissement :

a) ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU

Situation actuelle :

Proposition d'évolution de la carte intercommunale:

b). ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

Situation actuelle :

Proposition d'évolution de la carte intercommunale:

c) **ARRONDISSEMENT D'EPINAL**

Situation actuelle :

Proposition d' évolution de la carte intercommunale:

2. Présentation du schéma par EPCI à fiscalité propre

1 fiche par communauté numérotée de a) à k)

B. L'INTERCOMMUNALITE SYNDICALE

1. **Compétence eau**
2. **Compétence assainissement**
3. **Compétence rivière et inondation**
4. **Compétence électricité**
5. **Compétence déchets**
6. **Compétence scolaire**
7. **Autres compétences**

ANNEXES AU PROJET DE SDCI PRESENTE LE 23 OCTOBRE 2015

- annexe n° 1 : syndicats d'eau
- annexe n° 2 : syndicats d'assainissement
- annexe n° 3 : syndicats de rivières et inondations
- annexe n° 4 : syndicats scolaires
- annexe n° 5 : syndicats « autres compétences »

II. CONSULTATION DES COMMUNES, EPCI ET SYNDICATS MIXTES CONCERNES SUR LE PROJET DE SDCI PRESENTE LE 23 OCTOBRE 2015

1. **Les modalités de la consultation**
2. **Les résultats de la consultation**

III. EXAMEN DES PROJETS D'AMENDEMENT PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE DES VOSGES

1. **Séance du 1^{er} février 2016**
2. **Séance du 11 mars 2016**
3. **Séance du 29 mars 2016**
4. **Récapitulatif des amendements rejetés et adoptés**

IV. CARTES DES EPCI A FISCALITE PROPRE ISSUS DU SCHEMA ARRETE

INTRODUCTION

Depuis 2010, avec la mise en application de la loi sur la réforme des collectivités territoriale puis l'adoption le 23 décembre 2011 du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) par la commission départementale de la coopération intercommunale, les collectivités et établissements publics du département des Vosges se sont engagés dans un mouvement de rationalisation qui n'a cessé de s'approfondir, par touches successives.

En effet, lors de l'élaboration du premier SDCI, le département des Vosges accusait un fort retard en matière d'intercommunalité :

- 72 communes isolées, dont la 2e ville du département, Saint-Dié-des-Vosges
- une taille moyenne de communauté de communes de 8 000 habitants (pour une moyenne nationale de 22 000)
- une seule communauté d'agglomération, composée de deux communes (Épinal-Golbey), de taille modeste (43 000 habitants)

Le SDCI a donc eu pour ambition, dans un premier temps, de régler la question des communes isolées et des intercommunalités inférieures à 5 000 habitants :

Il a ainsi amené la création de 8 communautés de communes et de la communauté d'agglomération d'Épinal par fusion ou fusion - extension, et l'extension de 12 autres communautés de communes. Seuls 6 EPCI à fiscalité propre ont été maintenus en l'état.

Sa mise en œuvre, en deux temps (1er janvier 2013 – 1er janvier 2014), a conduit à une réduction significative du nombre d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (de 43 à 27), aucune commune du département n'étant, désormais, isolée.

Les résultats obtenus sont cependant perfectibles.

Il nous appartient ainsi, collectivement, d'affirmer notre ambition de moderniser notre organisation territoriale, avec pour objectif de favoriser le progrès et le développement économique, et de garantir la cohésion entre les hommes et entre les territoires.

Seule une clarification de notre organisation territoriale, compréhensible par tous, pourra, d'une part, restaurer la confiance que les citoyens placent dans leurs institutions en leur permettant d'identifier les responsabilités de chacun des acteurs de la puissance publique, et, d'autre part, donner sa pleine cohérence à l'action publique et faire en sorte que chaque euro dépensé soit pleinement efficace au service de nos concitoyens.

Conformément à l'objectif avoué de la loi NOTRe, le présent projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose de poursuivre et d'amplifier le mouvement de regroupement des communes, pour disposer au 1er janvier 2017 d'intercommunalités à fiscalité propre correspondant aux réalités vécues et dont la taille leur permettra de posséder les moyens nécessaires pour offrir aux populations le niveau de services auquel celles-ci aspirent, mais également de faire entendre leurs particularités au sein de la grande région Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine.

Ce renforcement du processus d'intégration territorial fera, demain, des intercommunalités, des structures de proximité incontournables dans l'aménagement et la conduite de l'action publique locale. Ce n'est qu'à cette condition que l'intercommunalité vosgienne sera visible, intelligible, au sein de la future grande région Alsace - Lorraine - Champagne Ardennes.

Le projet de schéma se veut également ambitieux dans la rationalisation des cartes syndicales, tout particulièrement en ce qui concerne les syndicats d'eau et les syndicats d'assainissement,

avec la prise de compétence obligatoire par les EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020.

I. L'ÉTAT DES LIEUX : UNE INTERCOMMUNALITÉ QUI S'EST RENFORCÉE MAIS QUI EST ENCORE INACHEVÉE DANS LE DÉPARTEMENT :

A. L'INTERCOMMUNALITÉ À FISCALITÉ PROPRE :

Depuis 2011, le paysage de l'intercommunalité à fiscalité propre a fortement évolué dans les Vosges. Le département compte désormais 27 EPCI à fiscalité propre, contre 43 au 1er janvier 2011. Il ne subsiste, de plus, aucune commune isolée.

Pourtant, force est de constater que cette réforme est inachevée. La population moyenne par communauté est ainsi de 14.474 habitants (population totale), contre une moyenne de 29.185 habitants au niveau national, **soit le double**.

Par ailleurs, et pour comparaison, la situation de départements de la même strate démographique que les Vosges est la suivante (ce sont les départements dont la population totale est la plus proche de celle du département des Vosges qui ont été retenus) :

	Landes (40)	Deux-Sèvres (79)	Tarn (81)	Haute-Vienne (87)	Vosges (88)
Population totale	406 809	383 123	391 048	384 604	390 787
Nombre de communes	331	303	323	201	514
Nombre d'EPCI FP	24	13	17	20	27
Nb moyen de communes / EPCI FP	14	23	19	10	19
Pop moy par EPCI FP	16 950	29 471	23 003	19 230	14 474
Nb EPCI à FPU	19	9	14	17	7
% EPCI à FPU	79,2%	69,2%	82,4%	85,0%	25,9%
Nb EPCI à FA	5	4	3	3	20
% EPCI à FA	20,8%	30,8%	17,6%	15,0%	74,1%

Toujours pour comparaison, voici la situation des départements dont le nombre de communes est le plus proche de celui des Vosges (514) :

	Meuse (55)	Orne (61)	Bas-Rhin (67)	Seine-et-Marne (77)	Vosges (88)
Population totale	192 800	290 015	1 104 667	1 353 946	390 787
Nombre de communes	500	505	527	514	514
Nombre d'EPCI FP	24	29	34	40	27
Nb moyen de communes / EPCI FP	21	17	16	13	19
Pop moy par EPCI FP	8 033	10 000	32 490	33 849	14 474
Nb EPCI à FPU	5	8	15	25	7
% EPCI à FPU	20,8 %	27,6 %	44,1 %	62,5 %	25,9%
Nb EPCI à FA	19	21	19	15	20
% EPCI à FA	79,2 %	72,4 %	55,9 %	37,5 %	74,1%

Si l'on excepte la communauté d'agglomération d'Épinal, la population moyenne des communautés des Vosges n'est que de 11.900 habitants, alors que la démographie moyenne des communautés de communes de France est, par comparaison, de 14.400 habitants.

Le département des Vosges se caractérise ainsi par la faiblesse de la population moyenne de ses communautés et par le faible recours à la fiscalité professionnelle unique, signe, notamment, d'une intégration communautaire encore largement perfectible. ,

Ce déficit d'intégration est particulièrement prégnant au sein des communautés qui n'ont pas fait évoluer les compétences issues de la compilation des statuts des EPCI fusionnés.

Cinq communautés de communes ont encore moins de 5.000 habitants, six ont entre 5.000 et 9.999 habitants, huit entre 10.000 et 14.999 habitants, cinq entre 15.000 et 19.999 habitants et seuls trois EPCI dépassent les 20.000 habitants.

Un certain nombre de communautés ne recouvrent pas les bassins de vie, en raison de la faiblesse de leur taille et peinent ainsi à se structurer autour des bourgs-centres.

Chaque partie du territoire vosgien présente, par ailleurs, certaines spécificités :

L'ouest vosgien, en grande partie peu densément peuplé, organisé autour des trois pôles que sont Vittel et Contrexéville, Neufchâteau, et Mirecourt, le nord de la zone subissant par ailleurs l'influence de la communauté urbaine du grand Nancy.

La partie centrale du territoire organisée de sud en nord autour de la vallée de la Moselle, qui en constitue l'axe fort, et bordé de zones interstitielles.

La partie montagneuse, plus densément peuplée, organisée en vallées qui disposent de pôles attractifs en nombre (Saint-Dié-des-Vosges, Remiremont, Gérardmer, La Bresse notamment).

Nom	Population municipale 2015	Superficie en km ²	Densité de l'EPCI	Nombre de communes	Fiscalité	Date création ou dernière évol périmètre	Date
CC de la Vôge Vers les Rives de la Moselle	15179	240,87	63,0	11	FPU		07/12/2009
CC de la Région de Rambervillers	13602	328,76	41,3	30	FA	E	01/01/2014
CC du Val de Vôge	4680	209,96	22,2	12	FPU		22/12/2008
CC des Ballons des Hautes-Vosges	15697	194,45	80,7	8	FA	FE	01/01/2013
CA d'Epinal	78543	394,19	199,2	38	FPU	FE	01/01/2013
CC du Bassin de Neufchâteau	17165	521,27	32,9	42	FPU	FE	01/01/2013
CC de Bruyères-Vallons des Vosges	17411	306,60	56,7	41	FA	FE	01/01/2014
CC Fave, Meurthe, Galilée	11630	189,64	61,3	23	FA	FE	01/01/2014
CC du Pays de Mirecourt	11777	165,10	71,3	31	FA	FE	01/01/2014
CC Terre de Granite	11908	128,83	92,4	9	FA	F	01/01/2014
CC du Pays des Abbayes	12807	235,21	54,4	20	FA	F	01/01/2014
CC de Saint-Dié-Des-Vosges	36122	244,56	147,7	9	FPU	FE	01/01/2014
CC de la Moyenne Moselle	14091	263,89	53,3	31	FA	E	01/01/2013
CC de Bulgnéville Entre Xaintois et Bassigny	7325	286,83	25,5	34	FA	E	01/01/2013
CC du Pays de Saône et Madon	5056	237,95	21,2	22	FA	E	01/01/2013
CC des Hauts Champs	4629	49,58	93,3	5	FA	E	01/01/2014
CC du Pays de Châtenois	6536	194,44	33,6	26	FA	E	01/01/2013
CC des Vosges Méridionales	6046	117,20	51,5	3	FPU		27/12/1996
CC de la Vallée de la Plaine	8278	99,25	83,4	9	FA		31/12/1996
CC du Secteur de Dompaire	7126	283,01	25,1	33	FPU	E	01/01/2013
CC de la Haute Moselotte	12067	162,63	74,1	5	FA		13/12/2001
CC du Val de Neuné	4576	115,91	39,4	9	FA	E	01/01/2014
CC de Gérardmer - Monts et Vallées	15071	214,86	70,1	9	FA	E	01/01/2014
CC de la Porte des Hautes Vosges	21754	137,50	158,2	6	FA	E	01/01/2013
CC des Marches de Lorraine	3920	226,40	17,3	20	FA	E	01/01/2013
CC du Pays de la Saône Vosgienne	3770	233,26	16,1	19	FA		26/11/2009
CC de Vittel-Contrexéville	10842	126,34	85,8	11	FA	E	01/01/2013
CC du Pays de Colombey et du Sud Tulois	11313	380,34	29,7	2	FPU		22/11/2013

F : fusion FE : fusion extension E : extension

B. L'INTERCOMMUNALITÉ SYNDICALE :

Le département des Vosges compte 145 syndicats intercommunaux ou mixtes répartis comme suit :

Syndicats à vocations multiples : 6
Syndicats d'assainissement : 17
Syndicats d'assainissement / eau : 3
Syndicats d'eau : 36
Syndicats de rivière : 5
Syndicats d'incendie : 8
Syndicats de ramassage et/ou traitement des ordures ménagères : 4
Syndicats scolaires : 43
Syndicats divers : 23

Certaines compétences ont d'ores et déjà fait l'objet d'une rationalisation à l'échelle du département ; il s'agit notamment de l'électricité, avec la création du syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges, des déchets au travers de la couverture du territoire par un nombre restreint de syndicats et de communautés et la création du syndicat mixte de déchets, ainsi que de l'informatisation communale.

D'autres compétences pourront encore être rationalisées.

Il s'agit tout particulièrement de l'assainissement et de l'eau avec la prise de compétence obligatoire par les communautés au 1^{er} janvier 2020 (il conviendra de tirer les conséquences de mise en œuvre de la loi NOTRe), mais aussi de la gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations avec la mise en place des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux et des établissements publics territoriaux de bassin et l'organisation en bassins ou sous-bassins hydrographiques.

Il s'agit également de l'organisation des territoires scolaires pour lesquels une réflexion doit être engagée, dans un contexte de baisse importante des effectifs des élèves du premier degré (-617 à la rentrée 2015).

Une réflexion peut également être utilement menée sur les syndicats de collèges dont certains n'ont plus aujourd'hui qu'une compétence résiduelle, ainsi que sur les syndicats à faible activité.

Enfin, le Conseil Départemental mène actuellement une réflexion visant à la création d'un syndicat mixte ouvert pluri-départemental en matière d'aménagement numérique, en partenariat avec les conseils départementaux de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse.

II. LES AMBITIONS DE LA LOI NOTRE

A. Sur les EPCI à fiscalité propre

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) tenant compte notamment du relèvement du seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 5.000 à 15.000 habitants, même si des adaptations demeurent possibles.

Ces adaptations sont de quatre ordres :

a) Lorsque la densité démographique est inférieure à la moitié de la densité nationale au sein d'un département dont la densité démographique est inférieure à la densité nationale. Le seuil démographique applicable est alors déterminé en pondérant le nombre de 15 000 habitants par le rapport entre la densité démographique du département auquel appartiennent la majorité des communes du périmètre et la densité nationale.

b) Lorsque la densité démographique est inférieure à 30% de la densité nationale.

c) Lorsqu'ils comprennent une moitié au moins de communes situées dans une zone de montagne délimitée ou regroupant toutes les communes composant un territoire insulaire.

d) Lorsqu'ils incluent la totalité d'un EPCI à fiscalité propre de plus de 12 000 habitants issu d'une fusion intervenue entre le 1er janvier 2012 et le 7 août 2015, date de la publication de la loi NOTRe.

Les communautés du département des Vosges bénéficient, selon leur situation, de l'ensemble de ces adaptations.

Les nouveaux EPCI devront obligatoirement prévoir la couverture intégrale du territoire départemental par des EPCI à fiscalité propre, et, le cas échéant, supprimer les enclaves et discontinuités territoriales.

Ils devront, en outre, définir des territoires pertinents au regard des bassins de vie et des unités urbaines, et tenir compte de la place des EPCI à fiscalité propre au sein de la grande région, au travers, notamment, des relations étroites qui pourront être nouées entre le conseil régional et les communautés, acteurs de premier plan en matière de développement économique.

À ce titre, le SDCI se doit d'être ambitieux.

B. Sur les syndicats

La loi NOTRe reprend les objectifs de la loi RCT concernant la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes au regard en particulier de l'objectif de suppression des doubles emplois, mais également d'extension de périmètre ou de fusion.

L'expérience, de 2011 à 2014, a montré que cet objectif était difficile à mettre en œuvre sans qu'un dispositif législatif particulier le soutienne. Ainsi, sauf quelques cas marginaux, la réduction du nombre de syndicats est intimement liée au transfert des compétences qu'ils exercent à des EPCI à fiscalité propre et dans lesquels ils sont entièrement inclus.

Le régime juridique applicable est, dans ce cas, le suivant :

- Lorsque les périmètres de l'EPCI à fiscalité propre et du syndicat coïncident totalement, l'EPCI à fiscalité propre est substitué de plein droit à ce syndicat pour la totalité des compétences que le syndicat exerce. Celui-ci disparaît.

- Lorsque le syndicat est intégralement inclus dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre, l'EPCI à fiscalité propre est substitué de plein droit à ce syndicat pour les compétences qu'il exerce. En cas d'identité de compétence, le syndicat disparaît. Si le syndicat exerce des compétences qui ne sont pas exercées par l'EPCI à fiscalité propre, la dissolution du syndicat ne pourra s'envisager que si l'EPCI à fiscalité propre acquiert, dans le cadre d'une procédure d'extension de compétences, les compétences exercées par le syndicat.

- Lorsque le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre et celui du syndicat se chevauchent ou que le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre est inclus totalement dans celui du syndicat,

- pour les communautés de communes, celui-ci se substitue à ses communes membres au sein du syndicat qui devient, s'il ne l'était pas déjà, un syndicat mixte ;
- pour les communautés d'agglomération, leurs communes sont retirées du syndicat pour l'exercice des compétences correspondant à des compétences obligatoires ou optionnelles.

La loi NOTRe contient des dispositions qui prévoient, à terme, la prise de compétence obligatoire par les EPCI à fiscalité propre dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des ordures ménagères.

En outre, l'extension des périmètres de ces derniers EPCI permet de penser que le nombre de cas où des syndicats se trouveront entièrement inclus dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre va s'accroître. Ces deux leviers devraient permettre, à terme, la disparition de plusieurs structures syndicales.

Ainsi, certains syndicats ont d'ores et déjà été identifiés comme étant inclus dans un projet de périmètre d'EPCI à fiscalité propre et comme exerçant une compétence destinée à devenir une compétence obligatoire de ces mêmes groupements. Ils pourront donc être supprimés ou voir leur périmètre étendu quand ces transferts de compétence seront effectifs. Le présent document les recense par type de compétences (cf annexes).

III. LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DU SCHÉMA

A. Une carte s'appuyant sur les cohérences territoriales existantes

La refonte du schéma doit respecter la structuration matérielle du territoire, et notamment :

- notion de vallées pour la zone montagneuse,
- vallée de la Moselle,
- notions de bassins de vie et d'unités urbaines,
- pôles d'attractivité,
- maillage routier, infrastructures structurantes,
- accès à l'emploi (bassins d'emploi, migrations pendulaires, réseaux de transport, aires urbaines...).

L'augmentation de la taille des EPCI doit leur permettre d'atteindre une taille critique de nature à leur permettre de disposer de moyens financiers leur permettant d'investir sur le long terme et d'améliorer ou développer la mise en œuvre de leurs compétences et de celles qui leur seront dévolues à l'avenir, de par la loi.

Le renforcement de l'intercommunalité doit permettre de rationaliser les moyens et d'améliorer l'efficacité de l'action des établissements publics de coopération intercommunale au bénéfice des usagers, dans un contexte de restriction budgétaire.

Pour ce faire, les nouvelles intercommunalités pourront utilement s'appuyer sur les rapports et schémas de mutualisation qu'ils devront discuter, amender et adopter chaque année, mais également sur les initiatives d'ores et déjà mises en place dans certaines communautés.

Sur ce point, la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a sensiblement amélioré le régime juridique de la mutualisation des services entre communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en permettant la création de services communs ou unifiés ainsi qu'un partage accru des moyens matériels de l'EPCI.

B. Une méthode privilégiant le dialogue et la concertation avec les élus

La construction d'une intercommunalité aboutie et efficace ne peut se concevoir qu'au travers d'un dialogue permanent entre l'État et les élus ; c'est la méthode qui a été privilégiée dans le département des Vosges.

Plusieurs réunions d'échanges avec les délégués communautaires ont été organisées fin 2014 et début 2015 aux lieux et dates suivantes :

- Le Syndicat le 3 décembre 2014 pour les communautés de communes Terre de Granite et de la Haute Moselotte.
- Dompierre le 11 décembre 2014 pour les communautés de communes du secteur de Dompierre et du pays de Mirecourt.
- Remiremont le 15 janvier 2015 pour les communautés de communes de la porte des Hautes Vosges et des Vosges Méridionales.
- Bruyères le 20 janvier 2015 pour la communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges.
- Charmes le 22 janvier 2015 pour la communauté de communes de la moyenne Moselle.
- Gérardmer le 26 janvier 2015 pour les communautés de communes de Gérardmer, monts et vallées et du val de Neuné.
- Rambervillers le 3 février 2015 pour la communauté de communes de la région de Rambervillers.
- Darney le 5 février 2015 pour les communautés de communes des marches de Lorraine, du pays de la Saône vosgienne, du pays de Saône et Madon et du val de Vôge.
- Vittel le 6 février 2015 pour les communautés de communes de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny et de Vittel-Contrexéville.

Ces réunions ont été complétées, depuis l'été 2015, par des rencontres organisées par les sous-préfets territoriaux avec les présidents et/ou vice-présidents des communautés afin d'échanger sur les conséquences de la loi NOTRe.

Par ailleurs, un dialogue régulier, et en toutes occasions, a été maintenu avec les élus, en dépit du calendrier contraint. De nombreuses rencontres se sont tenues au cours des dernières semaines en préfecture autour de la construction intercommunale ; le rapporteur et les assesseurs de la CDCI, ainsi que le président de l'association des maires des Vosges, ont été étroitement associés à cette réflexion.

C. Le rôle renforcé de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

En ce qui concerne le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

La CDCI est saisie pour avis du projet de SDCI, accompagné de l'ensemble des avis des communes et des EPCI et dispose d'un délai maximal de trois mois pour se prononcer. Elle peut adopter des amendements au projet de schéma à la majorité des deux tiers de ses membres à condition que ces amendements soient conformes aux obligations, objectifs et orientations prévus aux I à III de l'article L5210-1-1 du CGCT (à défaut les amendements seront considérés comme irrecevables).

L'article susmentionné ne requiert pas un avis global de la CDCI sur l'ensemble du projet de schéma. Par conséquent, le schéma qui sera arrêté sera celui qui aura été présenté à la CDCI et qui aura, le cas échéant, fait l'objet d'amendements à la majorité des deux tiers.

En ce qui concerne les projets de périmètres :

Pour chaque projet de création, fusion ou modification de périmètre d'EPCI à fiscalité propre ainsi que de fusion ou modification de périmètre de syndicat, un arrêté de projet de périmètre sera pris avant le 15 juin 2016.

a) Les projets de périmètre sont conformes au SDCI : ils sont alors notifiés aux collectivités et EPCI concernés qui disposent d'un délai de 75 jours pour donner leur avis. À défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

A l'issue de ce délai deux hypothèses :

- les conditions de majorité (accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées [pour les projets de périmètre d'EPCI à fiscalité propre] ou des organes délibérants des membres du syndicat [pour les projets de périmètres de syndicats représentant au moins la moitié de la population totale intéressée avec la nécessité de recueillir l'avis favorable de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale) sont réunies : le périmètre de l'EPCI est arrêté.

- les conditions de majorité ne sont pas réunies : mise en œuvre de la procédure du « passer-outre ». Dans ce cas, la CDCI dispose d'un mois à compter de sa saisine pour se prononcer sur le projet de périmètre et, le cas échéant, le modifier par amendement adopté à la majorité des deux tiers des membres.

IV. LE CALENDRIER

- 23 octobre 2015 : présentation du projet de SDCI en CDCI : simple présentation, débats.
- Avant fin octobre 2015 : notification du projet de schéma départemental de coopération intercommunale aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante, pour avis.
Le délai de consultation est de 2 mois.
- fin décembre 2015 : envoi des avis des conseils municipaux et organes délibérants des EPCI et syndicats mixtes aux membres de la CDCI.
- À compter du 1er janvier et jusqu'au 30 mars 2016 au plus tard : examen en CDCI du projet de schéma accompagné des avis des conseils municipaux des communes et des organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions du schéma.
- 30 mars 2016 au plus tard : arrêté préfectoral arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale.
- Dès l'arrêt du SDCI et jusqu'au 15 juin 2016 au plus tard : transmission des arrêtés de périmètres pour la consultation des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI.
Les collectivités ont 75 jours pour rendre leur avis ou accord. ; à défaut, il est réputé favorable.
- Dès retour des délibérations des collectivités et EPCI : prise des arrêtés préfectoraux de périmètres définitifs (sauf en cas de désaccord des organes délibérants concernés. Dans ce cas, la CDCI doit se prononcer dans le mois de sa saisine. À défaut, son avis est réputé favorable à la proposition du Préfet).
- Avant le 15 décembre 2016, délibérations sur la composition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre dans les conditions prévues à l'article L5211-6-1 du CGCT (accord des 2/3 des conseils municipaux représentant la 1/2 de la population (ou inversement) dont le conseil municipal de la commune la plus importante si celle-ci représente plus du quart de la population de l'EPCI. À défaut de délibérations concordantes, la composition de l'organe délibérant sera celle fixée par les II à V du même article (représentation proportionnelle au plus fort reste).
- 1^{er} janvier 2017 : entrée en application des nouveaux périmètres.

V. LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Une étude approfondie s'appuyant sur un dialogue permanent avec les élus a permis d'aboutir à une évolution de l'intercommunalité cohérente et partagée.

Y ont à chaque fois que possible été pris en compte :

- **les logiques territoriales et économiques** (logiques de vallées, bassins de vie et d'emplois, migrations pendulaires)
- l'offre de services à la population.
- **le regroupement de communautés de communes** en évitant les redécoupages à la maille communale (sauf exception)
- l'atteinte d'une **taille critique** permettant ainsi aux EPCI de peser au mieux au sein de la grande région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine (ACAL)

La densité de population a également été un élément déterminant : la loi permet au préfet de déroger au **seuil de 15.000 habitants** lorsque :

- un territoire est d'une densité inférieure à 30 % de la densité nationale, soit 30,93 habitants / km².
- un territoire est d'une densité inférieure à la moitié de la densité nationale (soit 51,55 habitants/km²) et compte plus de 9.431 habitants.

La loi permet enfin de déroger à ce même seuil en zone de montagne (communautés où la moitié des communes au moins est en zone de montagne) ou lorsque les communautés ont fusionné après le 1^{er} janvier 2012.

Ainsi, la future carte de l'intercommunalité permet de réduire sensiblement le nombre d'EPCI à fiscalité propre de 27 à 11.

Sont jointes au 2. de cette section V les fiches qui définissent les périmètres et caractéristiques des futurs EPCI.

1. Présentation du schéma par arrondissement :

a) *ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU*

Situation actuelle :

L'arrondissement de Neufchâteau est caractérisé par l'existence de huit communautés de communes avec une population moyenne (8.274 habitants) et une densité moyenne (33,23 habitants/km²) particulièrement faibles.

Il a bien entendu été tenu compte des rapprochements d'ores et déjà initiés entre communautés de communes.

Deux communautés de communes se situent en dessous du seuil de 5.000 habitants et sont contraintes, de par la loi, de fusionner avec une autre communauté au moins, de manière à atteindre la population légale minimale.

Une autre communauté de communes, dont la population est inférieure à 15.000 habitants, et qui ne bénéficie d'aucune dérogation à ce seuil, doit également évoluer.

Le schéma opère ainsi des regroupements de CC autour des grands pôles de Neufchâteau, Vittel-Contrexéville, Mirecourt, mais tient également compte des zones rurales de faibles densités de population.

La future carte de l'intercommunalité permettra de réduire le nombre d'EPCI à fiscalité propre de 8 à 4 dans l'arrondissement.

Proposition d'évolution de la carte intercommunale:(une fiche par CC – voir 2.)

- fusion des CC du bassin de Neufchâteau et du pays de Châtenois avec inclusion des communes de Ménil-en-Xaintois et d'Aroffe.

- fusion des CC de Vittel – Contrexéville et de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny.

- fusion des CC des marches de Lorraine, du pays de la Saône Vosgienne et du pays de Saône et Madon avec extension à la commune de Granrupt-de-Bains qui appartient à l'heure actuelle à la communauté de communes du Val de Vôge, située sur l'arrondissement d'Epinal.

La future carte intercommunale permettra de réduire le nombre d'EPCI à fiscalité propre dans l'arrondissement de 8 à 3 (la communauté de communes du pays de Mirecourt étant comptabilisée dans l'arrondissement d'Epinal).

b) ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

Situation actuelle :

L'arrondissement de Saint-Dié est caractérisé par l'existence de 7 communautés de communes avec une population moyenne de 13.302 habitants et une densité moyenne de 81 habitants/km². La zone montagneuse des Vosges est effectivement plus peuplée que l'ouest du département.

Deux communautés de communes se situent en dessous du seuil de 5.000 habitants et sont contraintes, de par la loi, de fusionner avec une autre communauté au moins, de manière à atteindre la population légale minimale. Il s'agit des communautés de communes des Hauts Champs et du Val du Neuné.

Il a, là aussi, été tenu compte des rapprochements d'ores et déjà initiés ou souhaités entre communautés de communes, ou au niveau communal.

Le schéma opère ainsi un regroupement de communautés de communes autour de Saint-Dié-des-Vosges.

Proposition d'évolution de la carte intercommunale : (une fiche par CC – voir 2)

- fusion des CC de Saint-Dié-des-Vosges, des Hauts Champs, du Val de Neuné, du pays des Abbayes, de la vallée de la Plaine et de Fave, Meurthe, Galilée.

La future carte intercommunale permettra de réduire le nombre d'EPCI à fiscalité propre dans l'arrondissement de 7 à 1.

c) ARRONDISSEMENT D'EPINAL

Situation actuelle :

L'arrondissement d'Epinal compte actuellement 12 EPCI à fiscalité propre dont 1 communauté d'agglomération, pour une population de 218.104 habitants et une densité moyenne de 78,8 habitants/km²

La vallée de la Moselle a servi d'axe central à la réflexion autour du pôle d'Epinal, tandis que la logique de vallées a été privilégiée pour la partie montagneuse de cet arrondissement.

La communauté d'agglomération atteindra ainsi une taille suffisante pour conduire des projets ambitieux, notamment dans le domaine économique, social ou culturel, permettant de développer l'offre de service à la population. **La future CA sera en mesure de peser face aux autres métropoles et communautés de la grande région ACAL** et de rééquilibrer le territoire de ladite région vers le sud.

Proposition d'évolution de la carte intercommunale:(une fiche par CC – voir 2.)

- maintien du périmètre de la communauté de communes de la région de Rambervillers.
- maintien de la communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges, cette dernière enregistrant cependant le retrait d'Aumontzey (création de la commune nouvelle de Granges-Aumontzey rattachée à la CC de Gérardmer, monts et vallées) et des trois communes de Padoux, Sercoeur et Dompierre qui ont demandé leur rattachement à la communauté d'agglomération d'Épinal.
- fusion de la communauté de communes de Gérardmer, monts et vallées (qui enregistre l'extension sur Aumontzey), de la communauté de communes de la haute Moselotte et de la communauté de communes terre de Granite (à l'exception de la commune de Saint-Amé).
- fusion de la communauté de communes du secteur de Dompierre, du pays de Mirecourt et extension aux 12 communes constituant le syndicat scolaire « terre de légendes » et aux 3 communes d'Evau-et-Ménil, Rapey et Varmonzey issues de la communauté de communes de la moyenne Moselle.
- fusion et extension de la communauté d'agglomération d'Épinal selon les modalités suivantes :
 - ✓ Fusion avec la communauté de communes de la Vôge vers les rives de la Moselle.
 - ✓ Extension aux 3 communes de Dompierre, Padoux et Sercoeur issues de la communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges.
 - ✓ Extension aux 9 communes de Bains-les-Bains, la Chapelle-aux-Bois, le Clerjus, Fontenoy-le-Château, Harsault, Hautmougey, Montmotier, Trémonzey, les Voivres issues de la communauté de communes du val de Vôge.
 - ✓ Extension aux 16 communes de Brantigny, Chamagne, Charmes, Damas-aux-Bois, Essegney, Florémont, Hadigny-les-Verrières, Haillainville, Langley, Moriville, Portieux, Rehaincourt, Rugney, Socourt, Ubexy et Vincey issues de la communauté de communes de la moyenne Moselle.
- fusion de la communauté de communes de la porte des hautes Vosges et de la communauté de communes des Vosges méridionales, avec extension à la commune de Saint-Amé issue de la communauté de communes terre de Granite
- maintien de la communauté de communes des ballons des hautes Vosges.

La future carte intercommunale permettra de réduire le nombre d'EPCI à fiscalité propre de 12 à 7.

a) Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du bassin de Neufchâteau, du pays de Châtenois, et extension aux communes d'Aroffe et de Ménil-en-Xaintois

Superficie :

724,22 km²

Nombre de communes : 70

Issues de la communauté de communes du bassin de Neufchâteau (fiscalité professionnelle unique) : 42 communes

Autigny-la-Tour, Autreville, Avranville, Bazoilles-sur-Meuse, Brechainville, Certilleux, Chermisey, Circourt-sur-Mouzon, Clérey-la-Côte, Coussey, Domrémy-la-Pucelle, Frébécourt, Fréville, Grand, Greux, Harmonville, Jainvillotte, Jubainville, Landaville, Lemmecourt, Liffol-le-Grand, Liffol-le-Petit (52), Martigny-les-Gerbonvaux, Maxey-sur-Meuse, Midrevaux, Moncel-sur-Vair, Mont-lès-Neufchâteau, Neufchâteau, Pargny-sous-Mureau, Pompierre, Punerot, Rebeville, Rollainville, Ruppes, Sartes, Seraumont, Sionne, Soulosse-sous-Saint-Elophe, Tilleux, Trampot, Tranqueville-Graux, Villouxel.

Issues de la communauté de communes du pays de Châtenois (fiscalité professionnelle unique) : 26 communes

Aouze, Attignéville, Balléville, Barville, Châtenois, Courcelles-sous-Châtenois, Darney-aux-Chênes, Dolaincourt, Dommartin-sur-Vraine, Gironcourt-sur-Vraine, Harchéchamp, Houéville, Longchamp-sous-Châtenois, Maconcourt, Morelmaison, la Neuveville-sous-Châtenois, Ollainville, Pleuvezain, Rainville, Removille, Rouvres-la-Chétive, Saint-Menge, Saint-Paul, Soncourt, Viocourt, Vouxeu.

Issue de la communauté de communes du pays de Mirecourt (fiscalité additionnelle) : 1 commune
Ménil-en-Xaintois

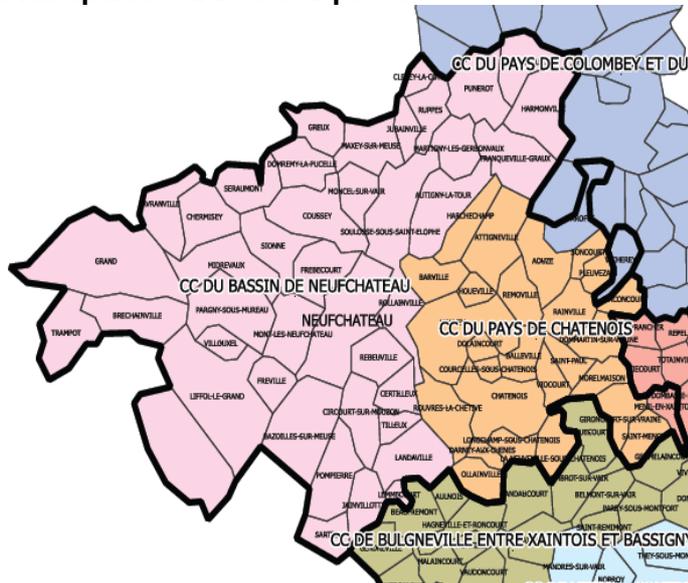
Issue de l'EPCI de Colombey et du sud toulinois dont le siège est en Meurthe-et-Moselle (fiscalité professionnelle unique) : 1 commune
Aroffe

Nombre d'habitants :

- population municipale : 23.978 habitants
- population totale : 24.768 habitants

Densité de population : 32.86 habitants/km²

Principales caractéristiques :



La communauté de communes traversée par l'autoroute A31, avec un accès à Châtenois.

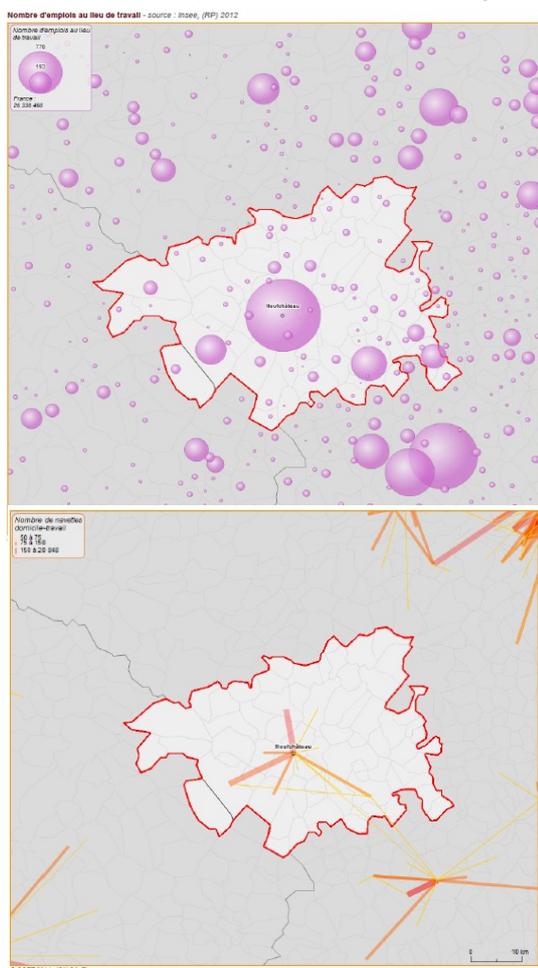
Elle est également desservie par la D166 qui relie Epinal à Neufchâteau et par la D674 axée nord – sud. Neufchâteau dispose également d'un accès ferroviaire vers Nancy (TER et TGV) et Dijon (TGV)

La zone concernée regroupe principalement des communes à dominante rurale autour du bourg centre de Neufchâteau, pôle d'attraction avec ses nombreux commerces et services, et des bourgs secondaires de Châtenois et Liffol-le-Grand.

Neufchâteau concentre l'essentiel des emplois, dans l'administration : sous-préfecture, hôpital, avec une maternité rayonnant sur les départements limitrophes, gendarmerie, pôle emploi, perception, lycées et collèges, AFPIA, institut de formation en soins infirmiers, et dans les emplois privés dans le bassin de Neufchâteau – Liffol-le-Grand (secteur secondaire au sein d'entreprises de production et secteur tertiaire dans le commerce pour l'essentiel).

La communauté de communes du Pays de Châtenois comporte 2.632 actifs ayant un emploi (chiffres 2011) tandis que celle du bassin de Neufchâteau en comprend 6.756.

En matière culturelle, on note certains sites emblématiques : Grand, Domrémy-la-Pucelle, Neufchâteau pour le secteur sauvegardé.



La carte ci-contre, relative aux emplois au lieu de travail, montre la forte attraction de la ville de Neufchâteau sur l'ensemble de la zone, et les pôles secondaires que sont Châtenois et Liffol-le-Grand.

Sa comparaison avec la carte suivante, relative aux migrations pendulaires, démontre la cohérence du périmètre sur les habitudes de travail et de vie de ses habitants et la relative autonomie du périmètre par rapport à ses voisins.

6.893 actifs résident et travaillent dans le périmètre, ce qui représente plus de 74 % des actifs.

Les autres destinations sont la communauté de communes de Vittel-Contrexéville (380 actifs), la communauté de communes de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny (234 actifs) et la communauté de communes du pays de Mirecourt (186 actifs).

L'attractivité de Neufchâteau est également visible en matière commerciale ; plus des $\frac{3}{4}$ des achats des résidents de la zone y sont effectués, de même qu'une part importante des achats des résidents de la zone de Châtenois.

Contrairement aux idées reçues, cette zone subit peu l'influence de l'agglomération nancéenne.

Conclusion sur la justification du périmètre proposé :

La future communauté de communes, de près de 25.000 habitants, constitue un périmètre adapté pour la mise en œuvre de projets majeurs, profitant des axes structurants qui la traverse (A31 et CD166 notamment), des équipements et services qui sont déjà présents sur la zone et qui en font un territoire doté d'une importante autonomie.

La fusion envisagée vient couronner l'important travail de rapprochement engagé depuis plusieurs années par les élus des deux EPCI.

b) Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de Vittel – Contrexéville et de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny

Périmètre :

413,10 km²

Nombre de communes : 45

Issues de la communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny (fiscalité additionnelle) : 34 communes

Aingeville, Aulnois, Auzainvilliers, Bazoilles-et-Ménil, Beaufremont, Belmont-sur-Vair, Bulgnéville, Dombrot-sur-Vair, Domèvre-sous-Montfort, Domjulien, Estrennes, Gemmelaincourt, Gendreville, Hagnéville-et-Roncourt, Houécourt, Malaincourt, Médonville, Morville, Offroicourt, Parey-sous-Montfort, Rancourt, Remoncourt, Rozerotte, Saint-Ouen-les-Parey, Saint-Remimont, Sandaucourt, Saulxures-les-Bulgnéville, Sauville, Urville, la Vacheresse-et-la-Rouillie, Valfroicourt, Vaudoncourt, Viviers-les-Offroicourt, Vrecourt.

Issues de la communauté de communes de Vittel - Contrexéville (fiscalité additionnelle) : 11 communes

Contrexéville, Crainvilliers, Haréville, Mandres-sur-Vair, Monthureux-le-Sec, La Neuveville-sous-Montfort, Norroy, Suriauville, They-sous-Montfort, Valleroy-le-Sec, Vittel.

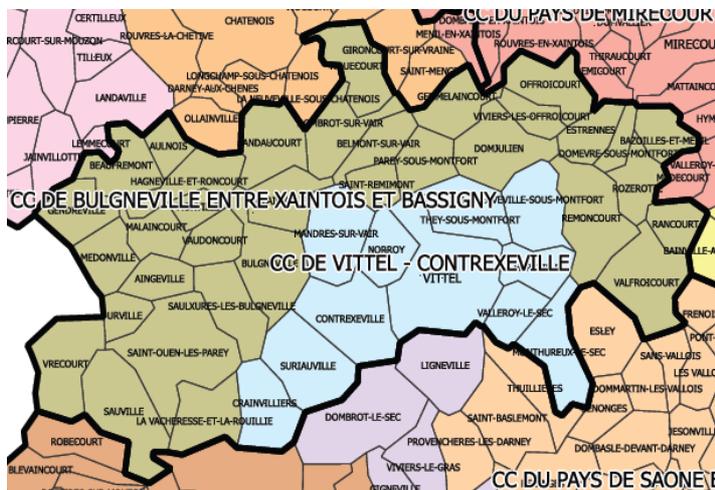
Nombre d'habitants :

- population municipale : 18.167 habitants
- population totale : 18.908 habitants

Densité de population : 43.98 habitants/km²

Principales caractéristiques :

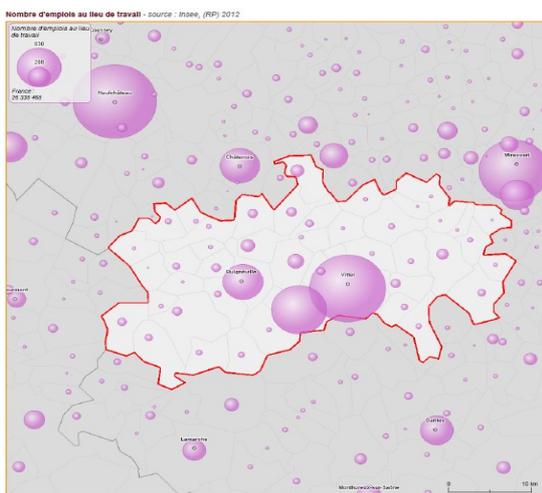
La communauté de communes est traversée par l'autoroute A31, avec un accès à Bulgnéville. Elle est également desservie par la D165 qui relie Epinal aux communes de Vittel et Contrexéville, puis à l'A31. Vittel et Contrexéville disposent d'un accès ferroviaire TER (ligne Nancy - Merrey)



La zone concernée regroupe principalement des communes à dominante rurale réunies autour des pôles attractifs que sont Vittel, Contrexéville et Bulgnéville.

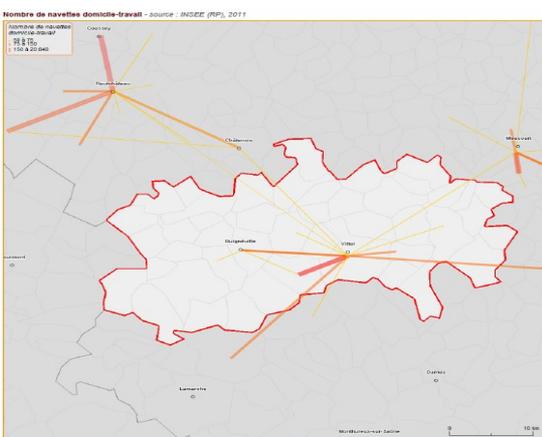
Ces villes concentrent, en effet, l'essentiel de l'activité économique de la zone, marquée par l'exploitation des eaux minérales, le secteur tertiaire via le tourisme et les loisirs, et l'industrie laitière.

L'actuelle communauté de communes de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny comporte 3.458 actifs ayant un emploi (chiffres 2011) tandis que la communauté de communes de Vittel - Contrexéville en comprend 4.859.



La carte ci-contre, relative aux emplois au lieu de travail, montre la forte attraction des villes de Vittel et Contrexéville, et dans une moindre mesure de Bulgnéville..

Sa comparaison avec la carte suivante, relative aux migrations pendulaires, démontre la cohérence du périmètre sur les habitudes de travail et de vie de ses habitants et la relative autonomie du périmètre par rapport à ses voisins.



7.391 actifs résident et travaillent dans le périmètre, ce qui représente 73,6 % des actifs.

L'actuelle communauté de communes de Vittel – Contrexéville en concentre près des ¾.

Les autres destinations sont la communauté de communes du Pays de Mirecourt (382 actifs), la communauté de communes du pays de Châtenois (360 actifs) et la communauté de communes du bassin de Neufchâteau (172 actifs).

Il y a concentration de l'habitat sur les trois pôles de Vittel, Contrexéville et Bulgnéville. La densité moyenne sur ces 3 communes est de 193 habitants / km², la population ayant augmenté de 0,2 % entre 1999 et 2011. Elle est de 22,2 habitants / km² sur le reste du périmètre où l'on constate une baisse de la population de -0,8 %.

Ainsi, la future communauté de communes, de près de 20.000 habitants constitue un périmètre cohérent pour la mise en œuvre de projets. Les équipements et services qui sont déjà présents sur la zone en font un territoire doté d'une importante autonomie.

Conclusion sur la justification du périmètre proposé :

Le projet proposé se veut conforme aux souhaits exprimés par plusieurs conseils municipaux concernés lors de l'élaboration du précédent schéma départemental de coopération intercommunale (Vrécourt, Saulxures-les-Bulgnéville, Dombrot-sur-Vair, Saint-Remimont, Domjulien, Aulnois, They-sous-Montfort).

La poursuite du rapprochement des deux communautés de communes avait été actée dans le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011 qui avait prévu la mise en place d'une commission de travail dédiée.

c) Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes des marches de Lorraine, du pays de la Saône vosgienne, du pays de Saône et Madon avec extension à la commune de Grandrupt-de-Bains

Périmètre :

701,21 km²

Nombre de communes : 62

Issues de la communauté de communes des marches de Lorraine (fiscalité additionnelle) : 20 communes

Ainville, Blevaincourt, Damblain, Fouchécourt, Frain, Isches, Lamarche, Marey, Martigny-les-Bains, Mont-lès-Lamarche, Morizécourt, Robécourt, Rocourt, Romain-aux-Bois, Rozières-sur-Mouzon, Senaide, Sérécourt, Serocourt, Tollaincourt, Villotte.

Issues de la communauté de communes du pays de la Saône vosgienne (fiscalité additionnelle) : 19 communes

Ameuvelle, Bleurville, Châtillon-sur-Saône, Claudon, Dombrot-le-Sec, Fignéville, Gignéville, Godoncourt, Grignoncourt, Lignéville, Lironcourt, Martinville, Monthureux-sur-Saône, Nonville, Regnéville, Saint-Julien, les Thons, Tignécourt, Viviers-le-Gras.

Issues de la communauté de communes du pays de Saône et Madon (fiscalité additionnelle) : 22 communes

Attigny, Belmont-lès-Darney, Belrupt, Bonvillet, Darney, Dombasle-devant-Darney, Dommartin-lès-Vallois, Escles, Esley, Frénois, Hennezel, Jésonville, Lerrain, Pont-lès-Bonfays, Provenchères-lès-Darney, Relanges, Saint-Baslemont, Sans-Vallois, Senonges, Thuillières, les Vallois, Vioménil.

Issue de la communauté de communes du Val de Vôge (fiscalité professionnelle unique) : 1 commune

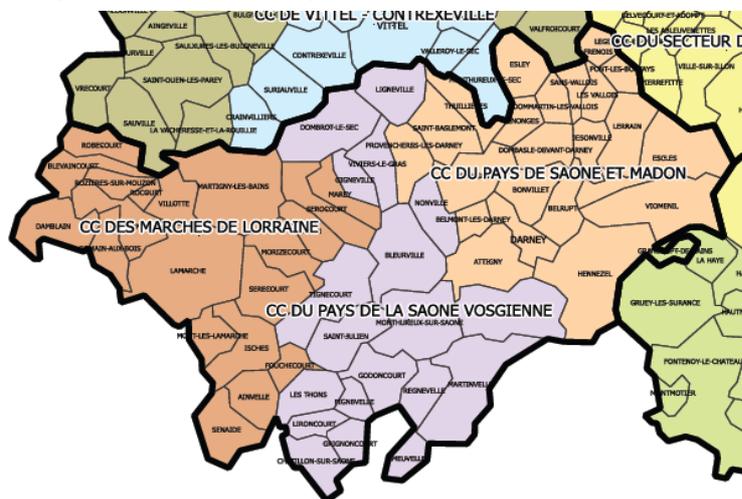
Grandrupt-de-Bains

Nombre d'habitants :

- population municipale : 12.832 habitants
- population totale : 13.230 habitants

Densité de population : 18.30 habitants/km²

Principales caractéristiques :

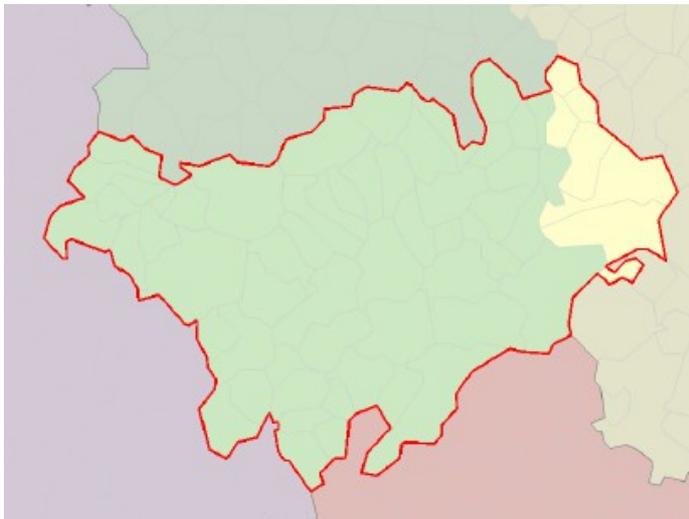


La communauté de communes est à forte dominante rurale avec une problématique de revitalisation rurale.

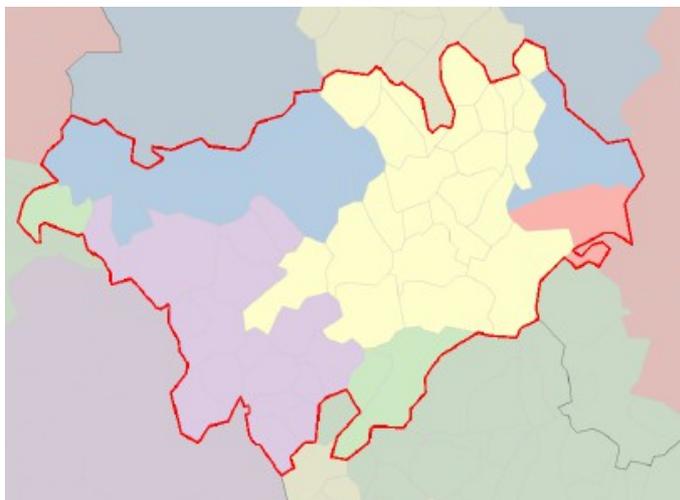
Ce territoire est à forte dominante agricole et forestière. La part des emplois agricoles y est en effet de 19,3 % contre 2,8 % au niveau national.

La densité de cette zone est très faible ; elle est en moyenne de 18,30 habitants / km², variant de 5 habitants au km² à Martinville à 147,9 habitants / km² à Darney.

On y observe un vieillissement sensible de la population : 24,5 % de la population a plus de 65 ans, contre 17,4 % en France et les jeunes de moins de 20 ans représentent 20,8 % des habitants, contre 24,6 % au niveau national



La population des deux pôles les plus importants s'élève à 1.235 habitants pour Darney et 1.018 habitants pour Lamarche. Le territoire ne comprend ainsi pas de ville centre attractive, ce qui explique qu'il se situe en quasi totalité dans la zone d'emploi de Vittel / Contrexéville.



L'absence de ville centre explique aussi que ce territoire se situe à cheval sur plusieurs bassins de vie : Darney, Vittel-Contrexéville, Bourbonne-les-Bains...

Les 3 communautés de communes dont est issu le présent projet de fusion – extension ont une longue tradition de travail coopératif, tout particulièrement en matière de développement économique (filière bois) et surtout en matière de services à la population (maisons de santé, accueil périscolaire...).

Conclusion sur la justification du périmètre proposé :

Comme indiqué ci-dessus, les EPCI concernés ont engagé une démarche volontariste de rapprochement depuis plusieurs années. Celle-ci se concrétise à l'aune du présent schéma par la prise de délibérations conformes, par les trois conseils communautaires, indiquant leur volonté d'aller plus loin dans la démarche de rapprochement, et donc de fusionner.

Bien que très vaste, cette future communauté de communes, forte de 12.832 habitants, devrait permettre aux élus de mettre en place de manière plus efficiente encore les projets et services qu'ils souhaitent développer au profit de la population, ou du territoire.

d) Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de Saint-Dié-des-Vosges, des hauts champs, de la vallée de la Plaine, du pays des abbayes, de Fave, Meurthe et Galilée, du val du Neuné

Périmètre :

934,15 km²

Nombre de communes : 75

Issues de la communauté de communes des hauts champs (fiscalité additionnelle) : 5 communes
La Bourgonce, Nompattelize, Saint-Michel-sur-Meurthe, La Salle, La Voivre.

Issues de la communauté de communes du pays des abbayes (fiscalité additionnelle) : 20 communes

Ban-de-Sapt, Belval, Châtas, Denipaire, Etival-Clairefontaine, Grandrupt, Hurbache, Ménil-de-Senones, Le Mont, Moussey, Moyenmoutier, La Petite-Raon, Le Puid, Saint-Jean-d'Ormont, Saint-Rémy, Saint-Stail, Le Saulcy, Senones, Le Vermont, Vieux-Moulin

Issues de la communauté de communes du val de Neuné (fiscalité additionnelle) : 9 communes
Arrentès-de-Corcieux, Barbey-Seroux, Biffontaine, La Chapelle-devant-Bruyères, Corcieux, Gerbépal, La Houssière, Les Poulières, Vienville

Issues de la communauté de communes Fave, Meurthe, Galilée (fiscalité additionnelle) : 23 communes

Ban-de-Laveline, Bertrimoutier, Le Beulay, Coinches, Colroy-la-Grande, Combrimont, La Croix-aux-Mines, Entre-deux-Eaux, Frapelle, Germaingoutte, La Grande-Fosse, Lesseux, Lubine, Lusse, Nayemont-les-Fosses, Neuvillers-sur-Fave, Pair-et-Grandrupt, La Petite-Fosse, Provenchères-sur-Fave, Raves, Remomeix, Sainte-Marguerite, Wisembach.

Issues de la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges (fiscalité professionnelle unique) : 9 communes

Anould, Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Fraize, Mandray, Plainfaing, Saint-Dié-des-Vosges, Saint-Léonard, Saucly-sur-Meurthe, Taintrux.

Issues de la communauté de communes de la vallée de la Plaine (fiscalité additionnelle) : 9 communes

Allarmont, Bionville (54), Celles-sur-Plaine, Luvigny, Pierre-Percée (54), Raon l'Etape, Raon-lès-Leau (54), Raon-sur-Plaine, Vexaincourt.

Nombre d'habitants :

- population municipale : 78.042 habitants
- population totale : 80.456 habitants

Densité de population : 83.50 habitants/km²

Principales caractéristiques :

Le périmètre de la future communauté de communes est organisé autour de la vallée de la Meurthe, et du chef-lieu d'arrondissement qu'est Saint-Dié-des-Vosges.

Adossé au versant occidental du massif vosgien, au Nord Est du département, ce territoire est intégralement situé dans le massif des Vosges.

La future communauté correspond aussi, en grande partie, à la zone d'influence, et d'emploi, de la deuxième ville du département, qui centralise aussi la plupart des commerces et des services.

e) Communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés d'agglomération d'Epinal et de communes de la Vôge vers les rives de la Moselle, du val de Vôge (hors Grandrupt-de-Bains), de 16 communes de la communauté de communes de la moyenne Moselle et extension aux communes de Charmois l'Orgueilleux, Dompierre, Padoux et Sercoeur

Périmètre :

1.078,57 km²

Nombre de communes : 80

Issues de la communauté d'agglomération d'Epinal (fiscalité professionnelle unique) : 38 communes

Aydoilles, Badménil-aux-Bois, Bayecourt, Chantraîne, Châtel-sur-Moselle, Chaumousey, Chavelot, Darnieulles, Deyvillers, Dignonville, Dogneville, Domèvre-sur-Avière, Domèvre-sur-Durbion, Dounoux, Epinal, Fomerey, les Forges, Frizon, Gigney, Girancourt, Girmont, Golbey, Igney, Jeuxey, Longchamp, Mazeley, Nomexy, Oncourt, Pallegney, Renauvoid, Sanchey, Thaon-les-Vosges, Uxegney, Uzemain, Vaudéville, Vaxoncourt, Villoncourt, Zincourt.

Issues de la communauté de communes de la Vôge vers les rives de la Moselle (fiscalité professionnelle unique) : 11 communes

Arches, Archettes, la Baffe, Bellefontaine, Dinozé, Hadol, Jarménil, Pouxoux, Raon-aux-Bois, Uriménil, Xertigny.

Issues de la communauté de communes du val de Vôge (fiscalité professionnelle unique) : 11 communes

Bains-les-Bains, la Chapelle-aux-Bois, le Clerjus, Fontenoy-le-Château, Gruey-lès-Surance, Harsault, Hautmougey, la Haye, Montmotier, Trémonzey, les Voivres.

Issues de la communauté de communes de la moyenne Moselle (fiscalité additionnelle) : 16 communes

Brantigny, Chamagne, Charmes, Damas-aux-Bois, Essegney, Florémont, Hadigny-les-Verrières, Haillainville, Langley, Morville, Portieux, Rehaincourt, Rugney, Socourt, Ubexy, Vincey.

Issue de la communauté de communes du secteur de Dompierre (fiscalité professionnelle unique) : 1 commune : Charmois l'Orgueilleux

Issue de la communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges (fiscalité additionnelle) : 3 communes : Dompierre, Padoux, Sercoeur

Nombre d'habitants :

- population municipale : 112.277 habitants
- population totale : 116.391 habitants

Densité de population : 101.44 habitants/km²

Principales caractéristiques :

Le périmètre de la future communauté d'agglomération est organisé autour de la vallée de la Moselle qui sert également de support au sillon lorrain, qui réunit les villes d'Epinal, Metz, Nancy et Thionville.

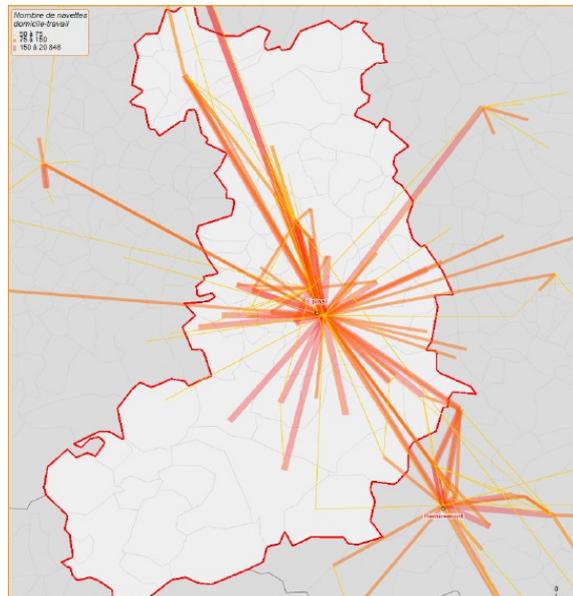
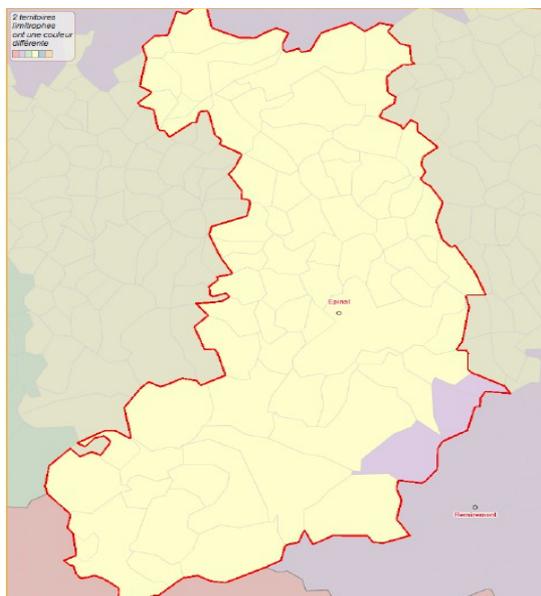


Il s'agit d'un périmètre urbain et péri-urbain sur lequel la ville centre exerce une forte attractivité tant en matière économique que commerciale ou encore s'agissant des services (hôpital, enseignement, administrations...)

L'activité est principalement organisée le long de la vallée de la Moselle, sur l'axe nord-sud constitué par la RN57 notamment avec les zones industrielles de Thaon-les-Vosges, Golbey, Châtel-Nomexy, Vincey et les zones commerciales du chef-lieu de département.

La zone retenue correspond ainsi en grande partie à la zone d'emploi d'Epinal.

Une forte synergie existe aussi entre les villes précitées, centres d'activités et leur périphérie, notamment sur le plan résidentiel.



Dans le cadre de la région Alsace, Champagne – Ardenne, Lorraine, il est, par ailleurs, indispensable pour le département de disposer d'une communauté d'agglomération d'une taille supérieure à 100 000 habitants de façon à peser le plus efficacement possible face aux métropoles et grandes agglomérations de Strasbourg, Metz, Nancy, Mulhouse...

Conclusion sur la justification du périmètre proposé :

Le périmètre proposé répond à une véritable logique de développement autour de la vallée de la Moselle. Il permettra au département de disposer d'une communauté d'agglomération forte de plus de 110.000 habitants, lui permettant de peser de façon importante dans la future grande région.

f) Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du pays de Mirecourt (hors Ménénil-en-Xaintois) et du secteur de Dompain (hors Charmois l'Orgueilleux) et extension à 15 communes de la communauté de communes de la moyenne Moselle

Périmètre :

479,80 km²

Nombre de communes : 77

Issues de la communauté de communes du pays de Mirecourt (fiscalité additionnelle) : 30 communes

Ambacourt, Baudricourt, Biécourt, Blémerey, Boulaincourt, Chauffecourt, Chef-Haut, Dombasle-en-Xaintois, Domvallier, Frenelle-la-Grande, Frenelle-la-Petite, Hymont, Juvaincourt, Madecourt, Mattaincourt, Mazirot, Mirecourt, Oëlleville, Poussay, Puzieux, Ramecourt, Remicourt, Repel, Rouvres-en-Xaintois, Saint-Prancher, Thiracourt, Totainville, Valleroy-aux-Saules, Villers, Vroville..

Issues de la communauté de communes du secteur de Dompain (fiscalité professionnelle unique) : 32 communes

Les Ableuvenettes, Ahéville, Bainville-aux-Saules, Bazegney, Begnécourt, Bettégney-Saint-Brice, Bocquegney, Bouxières-aux-Bois, Bouzemont, Circourt, Damas-et-Bettégney, Derbamont, Dommartin-aux-Bois, Dompain, Gelvécourt-et-Adompt, Gorhey, Gugney-aux-Aulx, Hagécourt, Harol, Hennecourt, Jorxey, Legéville-et-Bonfays, Madegney, Madame-et-Lamerey, Maroncourt, Pierrefitte, Racécourt, Regney, Saint-Vallier, Vaubexy, Velotte-et-Tatignécourt, Ville-sur-Ilion.

Issues de la communauté de communes de la moyenne Moselle (fiscalité additionnelle) : 15 communes

Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurullles, Eaux-et-Ménil, Gircourt-les-Viéville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Rapey, Savigny, Varmonzey, Vomécourt-sur-Madon, Xaronval.

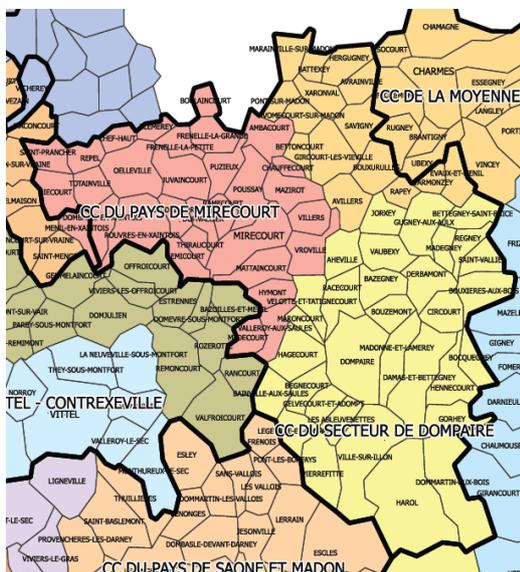
Nombre d'habitants :

- population municipale : 19.913 habitants

- population totale : 20.808 habitants

Densité de population : 41.50 habitants/km²

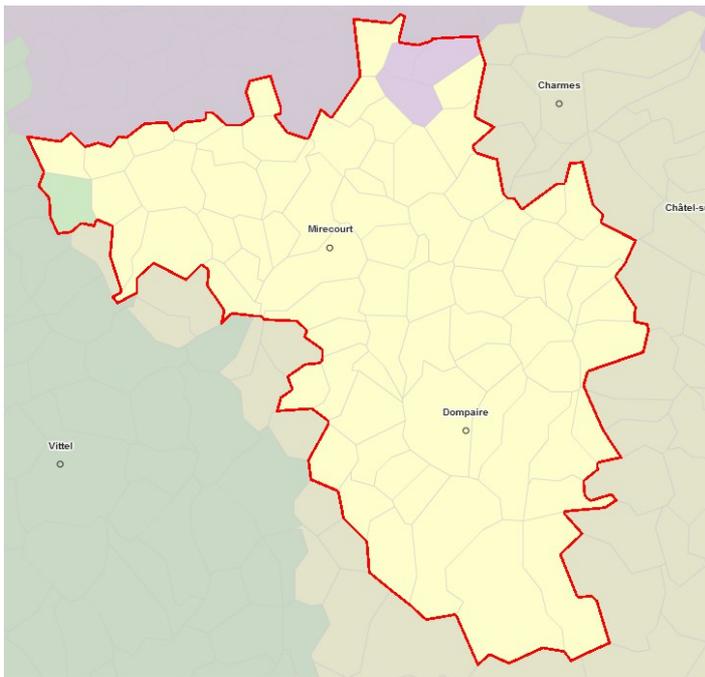
Principales caractéristiques :



Le territoire se situe en grande partie dans le bassin de vie de Mirecourt / Dompain, à l'exception des franges orientale et septentrionale qui se situent dans les bassins de vie d'Epinal et de Charmes.

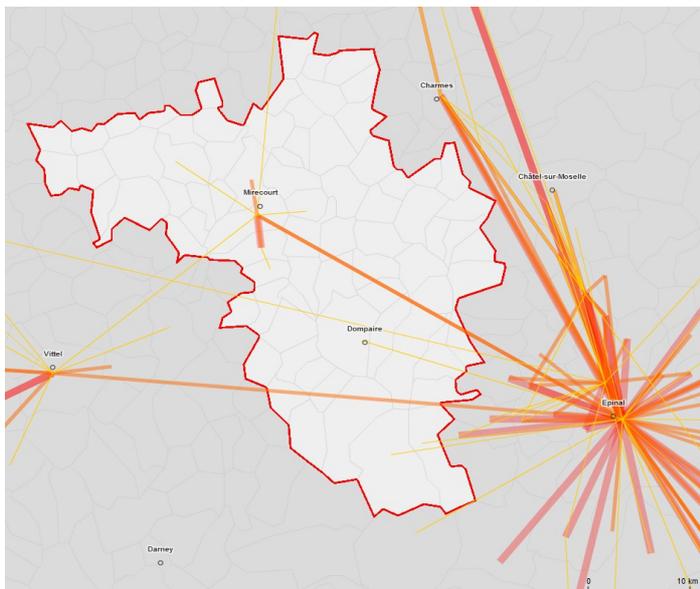
Il s'agit ainsi d'un périmètre très rural organisé autour des deux bourgs centres de Mirecourt, à titre principal, y compris pour une part importante des communes jusqu'ici adhérentes à la communauté de communes de la moyenne Moselle, et de Dompain.

La densité moyenne de cette zone est de 41,50 habitants / km², variant de 4,9 habitants / km² à Maroncourt à 476 habitants / km² à Mirecourt.



La quasi totalité du périmètre se situe, par contre, dans la zone d'emploi d'Epinal qui exerce sur lui une forte attractivité, tant en matière économique, que commerciale, ou pour les services.

La carte des migrations pendulaires ci-dessous témoigne également de l'influence du chef-lieu de département sur le périmètre.



La part des emplois dans l'agriculture y est quasiment deux fois plus importante que la moyenne nationale (5,4 % contre 2,8 % en France) ; la part des emplois industriels est également sensiblement plus importante que la moyenne nationale (18,2 % contre 12,8 % en France).

Il y a également lieu de noter que les deux communautés de communes du pays de Mirecourt et du secteur de Dompaire ont commencé à travailler en vue de leur rapprochement au début de l'année 2015 (la communauté de communes du pays de Mirecourt ayant notamment acquis les compétences assainissement et GEMAPI).

Conclusion sur la justification du périmètre proposé :

Le périmètre proposé répond à une véritable logique de développement autour des bassins de vie de Mirecourt et de Dompaire qui connaissent des problématiques similaires.

Il permet la création d'un établissement public de coopération intercommunale dont la population avoisine les 20.000 habitants, ce qui semble constituer une taille permettant d'envisager le développement de projets d'envergure.

g) Communauté de communes de la région de Rambervillers (maintien du périmètre)

Superficie :

328,80 km²

Nombre de communes : 30

Anglemont, Autrey, Bazien, Brû, Bult, Clézentine, Deinvillers, Domptail, Doncières, Fauconcourt, Hardancourt, Housseras, Jeanménil, Ménarmont, Ménil-sur-Belvitte, Moyemont, Nossoncourt, Ortoncourt, Rambervillers, Romont, Roville-aux-Chênes, Saint-Benoit-la-Chipotte, Saint-Genest, Saint-Gorgon, Saint-Maurice-sur-Mortagne, Saint-Pierremont, Sainte-Barbe, Sainte-Hélène, Vomécourt, Xafféwillers.

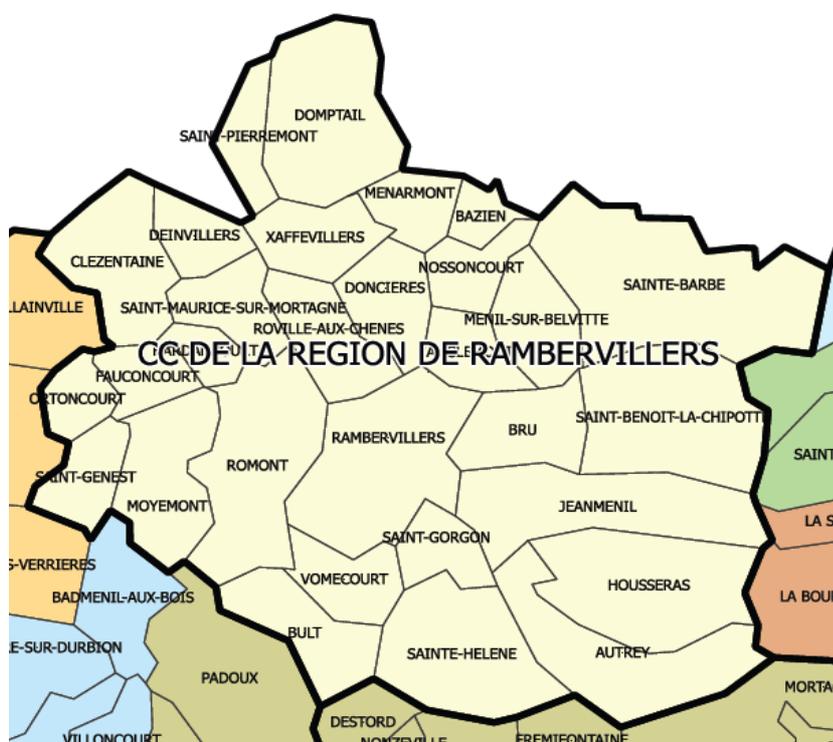
Fiscalité additionnelle

Nombre d'habitants :

- population municipale : 13.602 habitants
- population totale : 14.222 habitants

Densité de population : 41,40 habitants/km²

Principales caractéristiques :



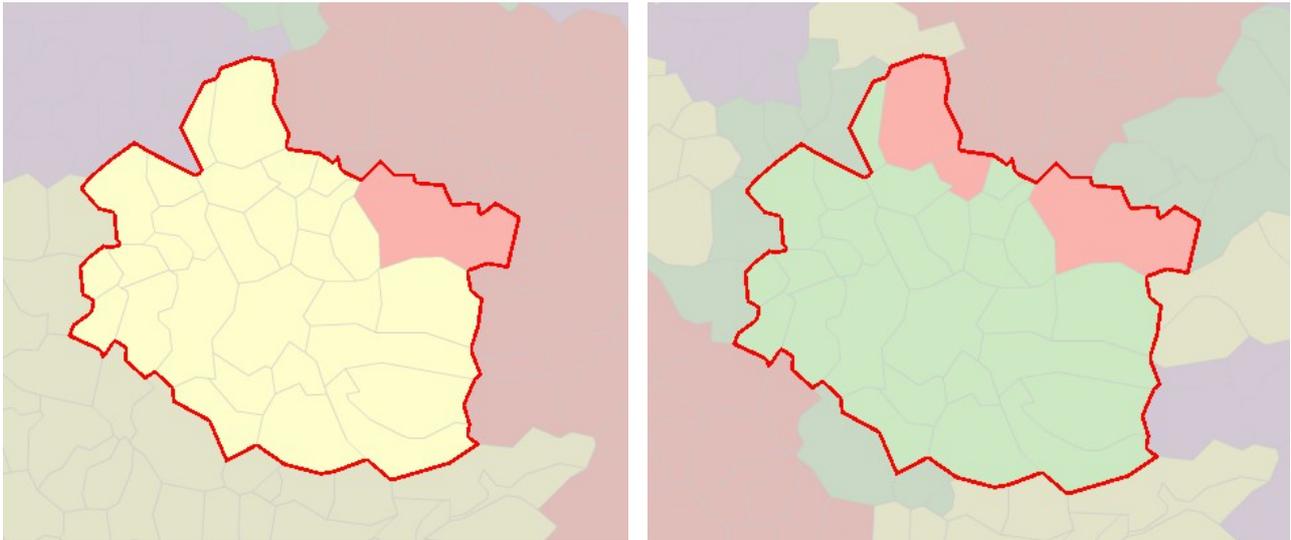
La communauté de communes de la région de Rambervillers est composée de nombreuses communes de petite taille organisées autour de la commune centre qui exerce une forte attractivité en raison de la présence de commerces et d'entreprises (notamment sur la zone industrielle).

La communauté de communes est desservie par les RD 32, 46, 50, 159, 414, 435 et 935.

Il s'agit d'un territoire de transition situé entre les deux pôles d'Epinal et de Saint-Dié-des-Vosges vers lesquels de nombreuses migrations pendulaires peuvent être observées.

C'est également une zone à dominante agricole et forestière ; l'agriculture représente 5 % des emplois, contre 2,8 % en moyenne nationale.

Les emplois industriels représentent quant à eux 27,5% des emplois de la zone, soit plus du double de la moyenne observée au niveau national (12,8%).



La quasi-totalité des communes du périmètre appartient au même bassin de vie et à la même zone d'emploi.

Conclusion sur la justification du périmètre proposé :

L'actuelle communauté de communes correspond à une logique de territoire et de vie puisque les communes qui la composent appartiennent en grande partie au même bassin d'emploi et au même bassin de vie.

Les élus concernés ont exprimé leur souhait de pouvoir conserver leur périmètre actuel qui comprend 13.602 habitants, proche de l'objectif de 15.000 habitants fixé par la loi, la communauté de communes bénéficiant, par ailleurs, de la possibilité d'adapter ce seuil.

Il est donc proposé le maintien du périmètre de la communauté de communes de la région de Rambervillers.

h) Communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges Retrait des communes d'Aumontzey, Dompierre, Padoux et Sercoeur

Superficie :

265,82 km²

Nombre de communes : 37

Beuménil, Belmont sur Buttant, Bois-de-Champ, Brouvelieures, Bruyères, Champ-le-Duc, Charmois-devant-Bruyères, Cheniménil, Destord, Deycimont, Docelles, Domfaing, Faucompière, Fays, Fiménil, Fontenay, Frémifontaine, Girecourt-sur-Durbion, Grandvillers, Gugnécourt, Herpelmont, Jussarupt, Laval-sur-Vologne, Laveline-devant-Bruyères, Laveline-du-Houx, Lépanges-sur-Vologne, Méménil, Mortagne, La Neuveville-devant-Lépanges, Nonzeville, Pierrepont-sur-l'Arentèle, Prey, les Rouges-Eaux, le Roulier, Vervezelle, Viménil, Xamontarupt.

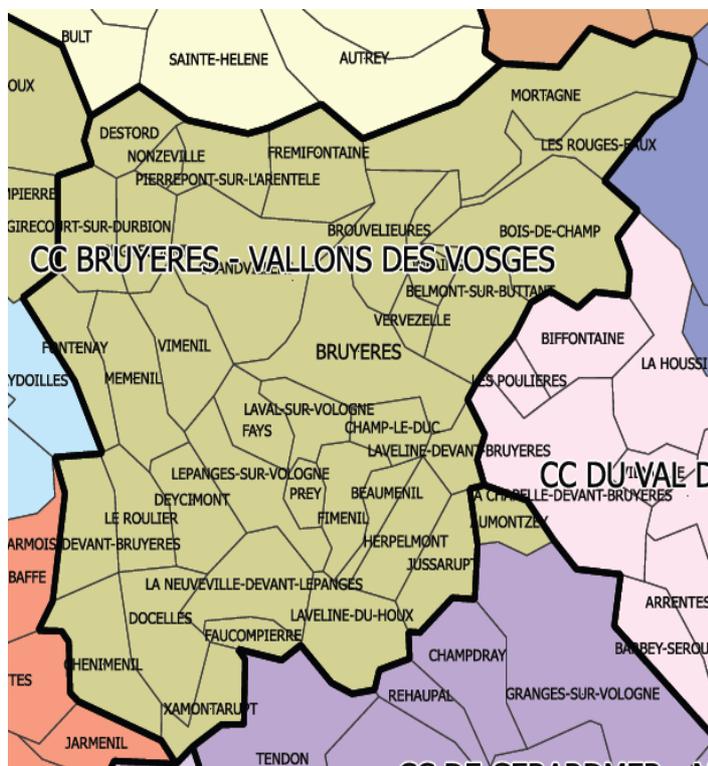
Fiscalité additionnelle

Nombre d'habitants :

- population municipale : 15.864 habitants
- population totale : 16.232 habitants

Densité de population : 59,68 habitants/km²

Principales caractéristiques :



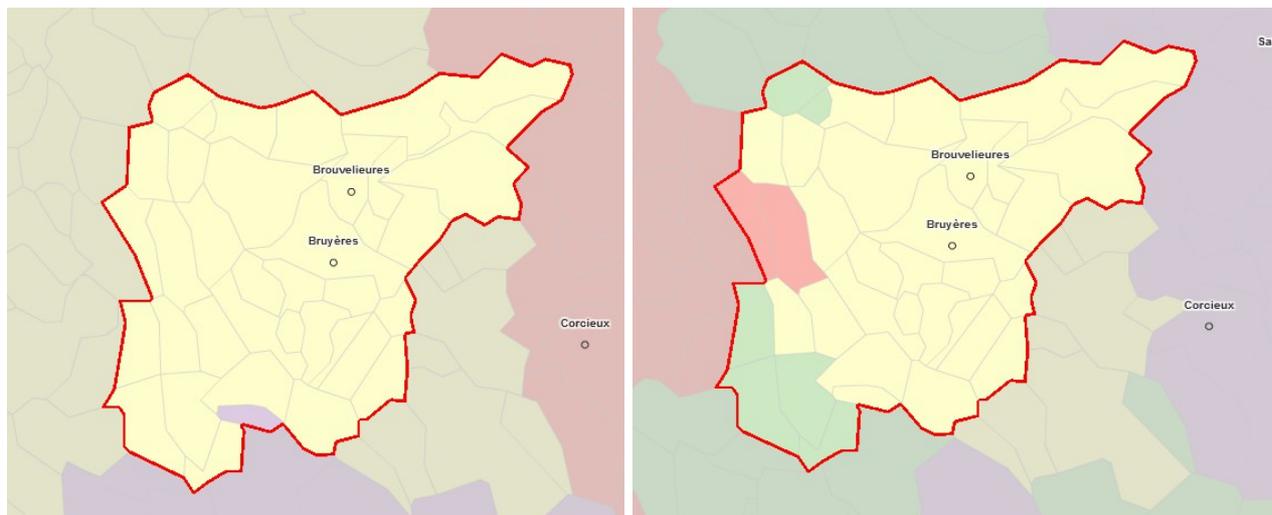
Le périmètre concerné est composé de nombreuses communes de petite taille organisées autour du bourg de Bruyères.

Située à l'est du département, ce territoire rural connaît une forte présence de la forêt et de l'eau, à mi-chemin entre plaine et montagne.

Le territoire bénéficie d'une position centrale vis-à-vis des principales villes vosgiennes, à égale distance des principaux bassins d'Epinal et de Saint-Dié-des-Vosges, mais aussi de Remiremont et de Gérardmer, pour la partie la plus au sud de son territoire.

La communauté de communes est desservie par les RD 11, 420 et 423.

Le territoire est marqué par une tradition industrielle (les emplois dans l'industrie y représentent 29,0 % des emplois, soit plus du double de la moyenne nationale (12,8%)) et agricole (l'agriculture représente 4,8 % des emplois du périmètre, contre 2,8 % au niveau national).



On observe une diminution sensible du nombre d'emplois dans la zone (-4,6 % entre 1999 et 2011)

La quasi-totalité des communes du périmètre appartient au même bassin de vie et à la même zone d'emploi.

Conclusion sur la justification du périmètre proposé :

Le projet de périmètre proposé correspond à une logique de territoire puisque les communes qui le compose appartiennent en grande majorité au même bassin d'emploi et de vie.

Il est donc proposé le maintien de la communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges, tout en proposant le rattachement des trois communes de Dompierre, Padoux et Sercoeur à la communauté d'agglomération d'Epinal et en tirant les conséquences de la création de la commune nouvelle de Granges-Aumontzey et le rattachement de cette dernière à la communauté de communes de Gérardmer, monts et vallées, fusionnant avec les communautés de communes de la haute Moselotte et de terre de Granite (hors Saint-Amé).

i) Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de Gérardmer, monts et vallées, de la haute Moselotte, terre de Granite, avec retrait de la commune de Saint-Amé et extension à la commune d'Aumontzey

Superficie :

501,62 km²

Nombre de communes : 23

Issues de la communauté de communes de Gérardmer, monts et vallées (fiscalité additionnelle) : 9 communes

Champdray, Granges-sur-Vologne, Rehaupal, Le Valtin, Gérardmer, Liézey, Xonrupt-Longemer, Tendon, Le Tholy

Issues de la communauté de communes de la haute Moselotte (fiscalité additionnelle) : 5 communes

La Bresse, Cornimont, Saulxures-sur-Moselotte, Thiéfosse, Ventron.

Issues de la communauté de communes de terre de Granite (fiscalité additionnelle) : 8 communes
Cleurie, La Forge, Le Syndicat, Basse-sur-le-Rupt, Gerbamont, Rochesson, Sapois, Vagney

Issue de la communauté de communes de l'Bruyères, vallons des Vosges (fiscalité additionnelle) : 1 commune

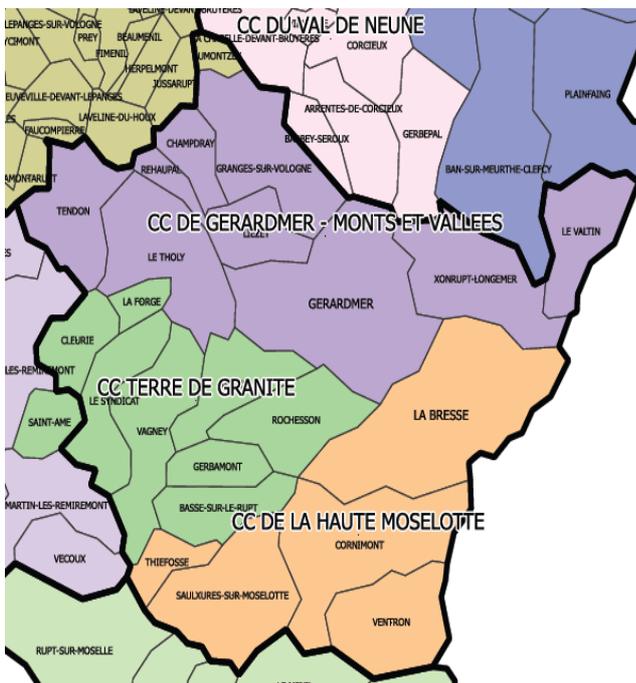
Aumontzey

Nombre d'habitants :

- population municipale : 37.356 habitants
- population totale : 38.976 habitants

Densité de population : 74.47 habitants/km²

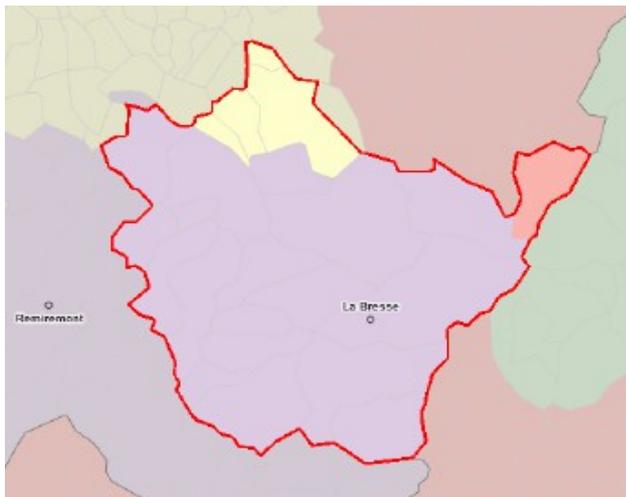
Principales caractéristiques :



La zone concernée correspond à une logique de vallées, celles des lacs et de la Moselotte, et toutes les communes sont situées en zone de montagne.

L'espace ainsi constitué est articulé autour de 4 axes, la D11 qui relie Gérardmer à Epinal, la D486 qui relie Remiremont et La Bresse, la D417 qui relie Remiremont et Gérardmer et la D423 entre Bruyères et Gérardmer.

Il existe dans ce périmètre une forte activité industrielle (la part des emplois dans l'industrie est de 28,2 % contre 12,8 % en France Métropolitaine).



Le poids relatif de l'emploi touristique y est aussi important, notamment sur les communes des hauts de vallées, telles que La Bresse (coefficient de 3,2 contre un coefficient de 1 au niveau national), Ventron (coefficient de 4,1), Gérardmer (coefficient de 3,5), Xonrupt-Longemer (coefficient de 6,0) ou encore Le Valtin (coefficient de 12,1).

Cela s'explique par la présence de stations de tourisme quatre saisons, étant précisé que ce sont surtout les sports d'hiver qui drainent la clientèle touristique.

Deux bassins de vie prédominent sur ce territoire, celui de La Bresse pour la vallée de la Moselotte et celui de Gérardmer pour la vallée des lacs ; la ville de Gérardmer exerce sur cette dernière vallée une forte attractivité tant sur le plan économique qu'en matière de services.



L'attraction exercée par La Bresse sur la vallée de la Moselotte est moins sensible mais les deux communes (Gérardmer et La Bresse) dominent dans le secteur le plus touristique des hautes Vosges et disposent d'une offre conséquente en matière touristique, culturelle (festival de cinéma) et sportive (triathlon, VTT, montée impossible...).

Les liens entre la vallée de la Moselotte et le bassin de Remiremont sont également très forts, ainsi qu'en témoigne la carte des migrations pendulaires et celle de la zone d'emploi.

Conclusion sur la justification du périmètre proposé :

Le projet de fusion des trois communautés de communes correspond à la volonté d'affirmer une identité commune liée au rôle prédominant de la montagne. Toutes les communes sont effectivement classées en zone de montagne.

Ce projet est respectueux de la logique de vallées qui consiste à ne pas dissocier les communes des bas et hauts de vallées.

Ce projet de rapprochement est voulu et porté par les élus concernés.

j) Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la porte des hautes Vosges et des Vosges méridionales avec extension à la commune de Saint-Amé

Superficie :

254,70 km²

Nombre de communes : 10

Issues de la communauté de communes de la porte des hautes Vosges (fiscalité additionnelle) : 6 communes

Dommartin-les-Remiremont, Eloyes, Remiremont, Saint-Etienne-les-Remiremont, Saint-Nabord, Vecoux.

Issues de la communauté de communes des Vosges méridionales (fiscalité professionnelle unique) : 3 communes

Girmont – le Val d’Ajol, Plombières les Bains, le Val d’Ajol.

Issue de la communauté de communes terre de Granite (fiscalité additionnelle) : 1 commune
Saint-Amé

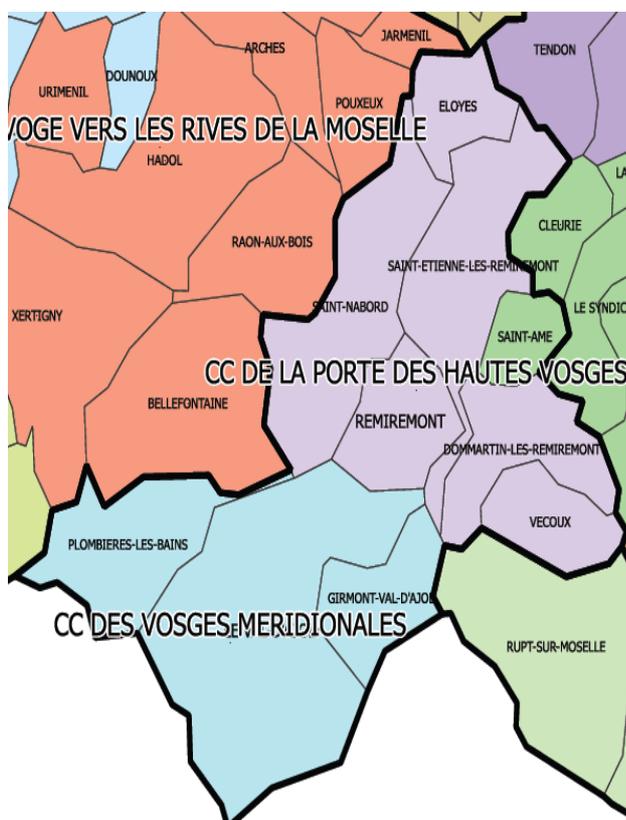
Nombre d’habitants :

- population municipale : 29.979 habitants

- population totale : 31.079 habitants

Densité de population : 114.10 habitants/km²

Principales caractéristiques :



La zone concernée regroupe des communes situées, toutes, le long de l’axe routier Nancy Vesoul, principal axe routier du département, et organisées autour de la vallée de la Moselle.

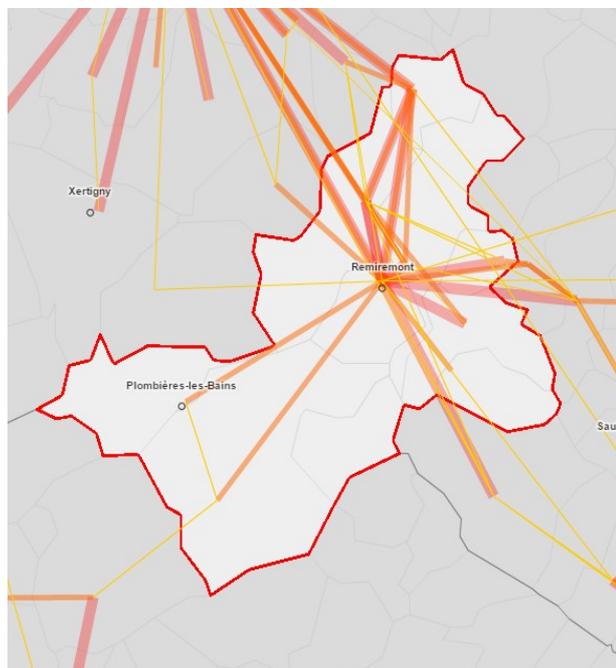
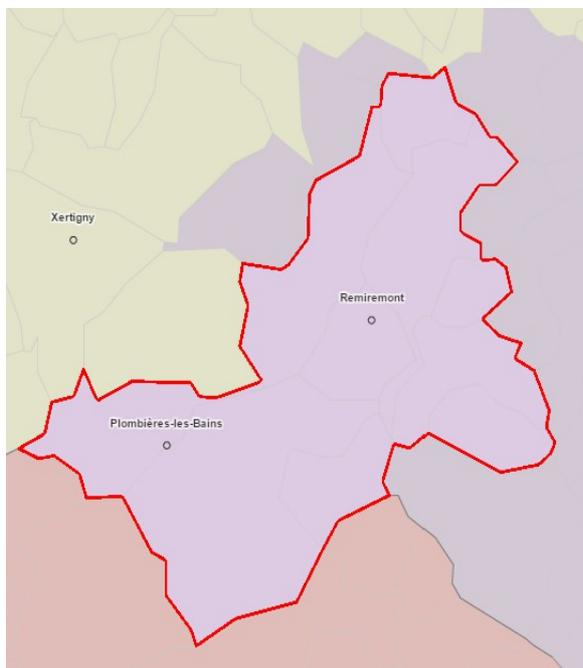
Elle est également traversée par la nationale 66, axe routier qui relie Mulhouse à Nancy et par la D417 qui relie Remiremont à La Bresse.

Le périmètre concentre une forte activité industrielle (la part des emplois dans l’industrie est de 17,3 % contre 12,8 % en France Métropolitaine) illustrée notamment par la zone d’activités d’Eloyes – Saint-Nabord, mais aussi par certaines industries traditionnelles comme la manufacture De Buyer au Val d’Ajol.

Le sud du territoire est marqué par l'activité touristique et thermale à Plombières-les-Bains.

L'activité tertiaire est concentrée sur la ville de Remiremont qui accueille un hôpital, un institut de formation aux soins infirmiers, trois collèges, trois lycées.

L'activité commerciale est également concentrée sur Remiremont.



Ainsi, la totalité du périmètre se situe dans la zone d'emploi de Remiremont.

62 % des résidents travaillent dans la zone. 10 % occupent un emploi sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Epinal. 9 % travaillent dans les vallées de la haute Moselle et de la Moselotte voisines.

Conclusion sur la justification du périmètre proposé :

L'actuelle communauté de communes correspond à une logique de vallée puisque toutes les communes qui la composent appartiennent à la même zone d'emploi et s'organisent autour du principal axe routier de desserte du département.

Ce territoire compte plus de 30.000 habitants ce qui offre à la future communauté de communes un siège à la conférence territoriale de l'action publique de la grande région Alsace, Champagne – Ardenne, Lorraine.

Il est donc proposé la création de cette communauté de communes regroupant 10 communes.

k) Communauté de communes des ballons des hautes Vosges (maintien du périmètre)

Superficie :

194,45 km²

Nombre de communes : 8

Bussang, Ferdrupt, Fresse-sur-Moselle, Le Ménil, Ramonchamp, Rupt-sur-Moselle, Saint-Maurice-sur-Moselle, Le Thillot.

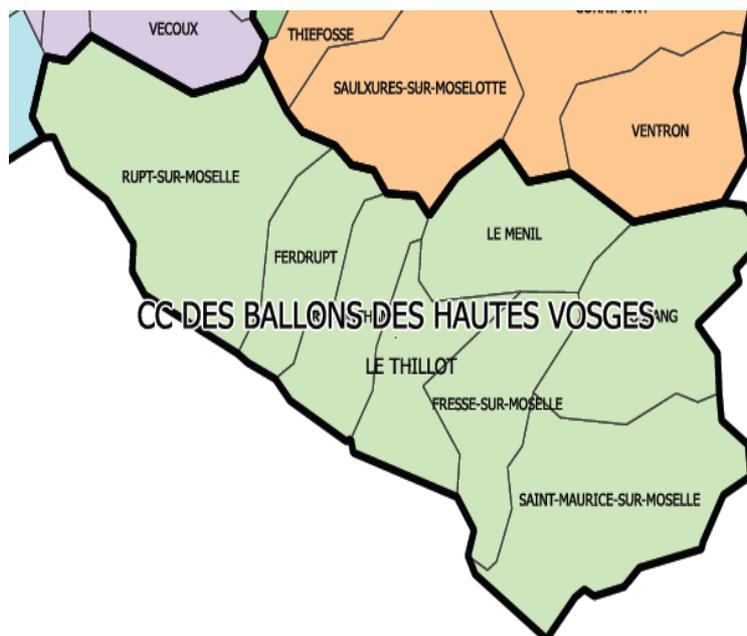
Fiscalité additionnelle

Nombre d'habitants :

- population municipale : 15.697 habitants
- population totale : 16.155 habitants

Densité de population : 80.73 habitants/km²

Principales caractéristiques :



La communauté de communes est traversée par la nationale 66, axe routier qui relie Mulhouse à Remiremont, et au delà Nancy.

Elle est également desservie par la D486 qui relie Cornimont au Thillot.

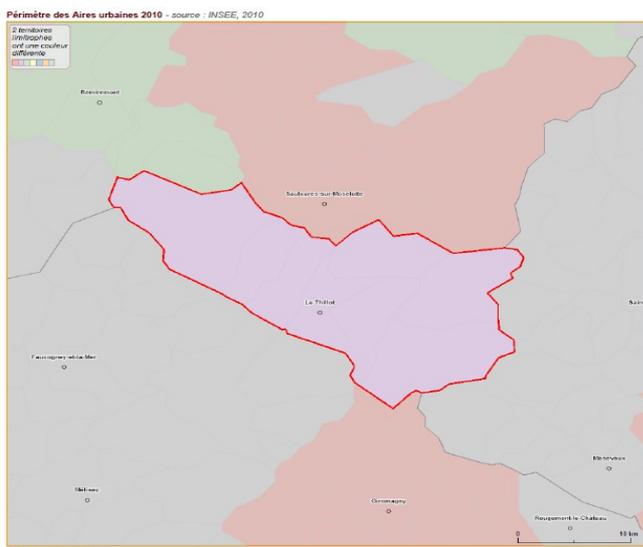
La zone concernée regroupe principalement des communes situées le long de l'axe routier Remiremont Mulhouse, en zone de montagne et axées autour du bassin de la haute Moselle.

Le périmètre s'appuie sur une logique de vallée qui concentre une forte activité industrielle en dépit de la crise et de la fermeture de nombreuses entreprises (la part des emplois dans l'industrie est de 27 % contre 12,8 % en France Métropolitaine).

L'enjeu touristique y est également important avec la présence de sites comme le Ballon d'Alsace, le Rouge Gazon, les Hautes Mynes du Thillot et plusieurs autres stations de sport d'hiver.

Les communes de la communauté de communes des ballons des hautes Vosges appartiennent à l'aire urbaine (pôle moyen) du Thillot.

Toutes les communes sont par ailleurs fortement intégrées au bassin de vie du Thillot.



L'interaction économique entre les communes concernées est très forte.

Seul Rupt-sur-Moselle entretient également des liens privilégiés avec Remiremont dont la commune est proche.



83,9% des actifs qui résident dans la communauté de communes y travaillent également. Les autres destinations sont essentiellement la communauté de communes de la porte des hautes Vosges (744 actifs), la communauté de communes de la haute Moselotte (329 actifs) et la communauté d'agglomération d'Épinal (178 actifs).

Conclusion sur la justification du périmètre proposé :

L'actuelle communauté de communes correspond à une logique de vallée mais aussi d'habitudes de vie puisque toutes les communes qui la compose appartiennent au même bassin de vie.

Les élus concernés ont exprimé leur souhait de pouvoir achever les chantiers lancés depuis la création de la communauté de communes et de pouvoir envisager des projets communs, librement choisis, avec les communautés voisines, avant d'envisager d'intégrer un EPCI à fiscalité propre de taille plus importante.

Il est donc proposé le maintien du périmètre de la communauté de communes des ballons des hautes Vosges qui compte d'ailleurs, d'ores et déjà, plus de 15.000 habitants (population municipale).

B. L'INTERCOMMUNALITE SYNDICALE

1. Compétence eau

En application des articles 64 (communautés de communes) et 66 (communauté d'agglomération) de la loi NOTRe, modifiant les articles L5214-16 et L5216-5 du code général des collectivités territoriales, la compétence « eau » deviendra une compétence obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

a) En ce qui concerne les communautés de communes :

En application de l'article L5214-21 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes dont le périmètre est identique à celui d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte est substituée de plein droit à ce syndicat de communes ou à ce syndicat mixte pour la totalité des compétences qu'il exerce.

La communauté de communes est également substituée de plein droit, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, au syndicat de communes ou au syndicat mixte inclus en totalité dans son périmètre.

b) En ce qui concerne les communautés d'agglomération :

En application de l'article L5216-6 du code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération est substituée de plein droit au syndicat de communes ou au syndicat mixte dont le périmètre est identique au sien, pour la totalité des compétences qu'il exerce.

La communauté d'agglomération est également substituée de plein droit, pour les compétences qu'elle exerce, au syndicat de communes ou au syndicat mixte inclus en totalité dans son périmètre.

Dans ces conditions, la prise de compétence « eau » par les EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020, ou de manière anticipée sur décision des membres des EPCI, devrait entraîner une modification de la carte des syndicats compétents en la matière (dissolutions, modifications de périmètres, fusions...) :

Au regard de la situation actuelle, 24 syndicats pourraient être dissous et d'autres pourraient faire l'objet d'une mesure de rationalisation (fusion, extension de périmètre). Ils figurent en annexe n° 1.

2. Compétence assainissement

Comme la compétence « eau », la compétence « assainissement » deviendra une compétence obligatoire des communautés de communes et communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Il y aura donc lieu, là également, de tirer les conséquences de la loi en termes de rationalisation de la carte syndicale.

Au vu des éléments dont je dispose, 16 syndicats pourraient être dissous et d'autres pourraient faire l'objet d'une mesure de rationalisation (fusion, extension de périmètre). Ils figurent en annexe n° 2.

3. Compétence rivière / inondation dite GEMAPI

La compétence GEMAPI comprend les missions listées au I de l'article L211-7 du code de l'environnement suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (1°) ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (l'obligation d'entretien des cours d'eau des propriétaires riverains définie à l'article L215-14 du code de l'environnement n'est pas remise en cause. La collectivité intervient en cas de carence de ceux-ci ou pour tout autre motif d'intérêt général) (2°) ;
- La défense contre les inondations et la mer (5°) ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides (zones potentielles d'expansion de crues) (8°).

Cette compétence communale est confiée, à titre obligatoire, à chaque catégorie d'EPCI à fiscalité propre. **L'attribution de la compétence aux communes et son transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre interviendront au 1^{er} janvier 2018.** La compétence est soumise à la reconnaissance de son intérêt communautaire dans un délai de 2 ans, à la majorité des 2/3 du conseil communautaire.

La loi MAPTAM a distingué trois échelles cohérentes pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations :

- le bloc communal.

- l'EPAGE, syndicat mixte en charge de la maîtrise d'ouvrage locale pour l'ensemble de la compétence GEMAPI à l'échelle du sous-bassin versant hydrographique.

- l'EPTB, syndicat mixte en charge de missions de coordination dans le domaine de l'eau et de maîtrise d'ouvrage de projets d'intérêt commun à l'échelle des groupements de bassins versants.

Les SDAGE identifieront les bassins, sous-bassins ou groupements de sous-bassins hydrographiques qui justifient la création ou la modification de périmètres d'EPAGE ou d'EPTB.

Cela devrait permettre d'améliorer la structuration de la maîtrise d'ouvrage sur les territoires en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Les syndicats figurant en annexe n° 3 pourraient être impactés par cette réforme.

4. Compétence électricité

Le syndicat départemental d'électricité des Vosges regroupe l'ensemble des communes du département. La mise en œuvre de cette compétence a donc d'ores et déjà été rationalisée.

5. Compétence ordures ménagères et déchets

Toutes les communautés de communes et la communauté d'agglomération disposent déjà de la compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Cette compétence est exercée directement en régie ou par le biais d'un syndicat mixte (SICOTRAL, SYMTROM, SICOVAD).

Le périmètre de ces trois syndicats devrait être amené à évoluer, tenant compte des modifications de la carte des EPCI à fiscalité propre.

Le Syndicat Mixte de Déchets des Vosges a pour objet, dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Vosges, de valoriser et de traiter les déchets de ses adhérents ainsi que les opérations de transport et de transit qui s'y rapportent. En sont membres les trois syndicats précités et toutes les communautés de communes du département qui exercent directement la compétence de collecte.

L'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets apparaît ainsi raisonnablement rationalisé. Il ne sera pas fixé d'objectifs complémentaires dans le cadre du présent schéma.

6. Compétence scolaire

Les syndicats scolaires figurent en annexe n°4.

a) Enseignement élémentaire et pré-élémentaire :

Dans le département des Vosges, on comptait à la rentrée 2014 32.226 élèves dans l'enseignement primaire (11.930 en maternelle et 19.917 en élémentaire).

La baisse d'effectifs a été de 617 élèves à la rentrée 2015. Elle l'a été de 3.771 élèves sur les 10 dernières années.

Le département compte encore 402 écoles de taille souvent limitée. On dénombre 63 RPI dont 46 sont dispersés (représentant 118 écoles) et 17 sont concentrés. 56 % des écoles comptent 3 classes ou moins.

La conséquence de la baisse de la démographie et de l'émiettement de la carte scolaire pourrait fragiliser certaines écoles.

Une réflexion peut être menée afin de renforcer l'approche territoriale de la carte scolaire.

La perspective n'est pas un modèle unique d'organisation de l'école, quels que soient les territoires. Il s'agit bel et bien de pouvoir adapter les différents établissements à leur contexte, notamment dans les secteurs ruraux, de promouvoir l'implantation d'équipes pédagogiques, et, ainsi, de favoriser les conditions de réussite des élèves.

Il s'agira de permettre aux acteurs de disposer d'une visibilité à moyen voire long terme, de manière, par exemple, à orienter le plus efficacement possible les investissements dans des bâtiments scolaires et organiser au mieux les transports des élèves.

b) Enseignement secondaire :

Il s'agit de syndicats dont l'un des objets est ou a été en lien avec la construction ou le fonctionnement de collèges. Certaines de ces structures ont aujourd'hui des compétences résiduelles (ex : gestion d'équipements sportifs, organisateur de transport scolaire de second rang...).

Une réflexion pourrait utilement être engagée aux fins d'améliorer les modalités de gestion de ces équipements ou services : gestion de l'équipement par la commune support et passation de conventions d'utilisation d'équipement, exercice de la compétence par la communauté, création d'une CSGBI en lieu et place du syndicat lorsque celui-ci est à l'origine de la construction de l'équipement...

Au regard de la situation actuelle, 14 syndicats pourraient être concernés par une mesure de rationalisation.

En raison de l'absence d'activité depuis 2 années, le syndicat intercommunal de gestion scolaire de Charmes fera l'objet d'une dissolution. La procédure est engagée.

7 Autres compétences

Le Syndicat Intercommunal des équipements sportifs de la Vraine a été dissout par arrêté préfectoral du 19 mars 2015, à la demande de ses membres.

Le Syndicat Intercommunal de gestion de la piscine de la Vallée de la Moselotte a été dissout par arrêté préfectoral du 20 mars 2015, suite à la prise de compétence de gestion de la piscine par la communauté de communes Terre de Granite.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion de la salle polyvalente de Dompain-Lamerey : sa dissolution était déjà inscrite dans le SDCI 2011-2013. Même si le syndicat a complété ses compétences (suite à la dissolution du SI des sports de Dompain, Madonne-et-Lamerey), il apparaît utile de conduire une réflexion en vue de sa dissolution, soit en créant une entente (article L5221-1 du CGCT), soit une CSGBI (article L5222-1 du CGCT).

Le Syndicat Intercommunal d'acquisition et de gestion de matériel d'entretien des deux vallées a pour objet l'acquisition de matériel pour les travaux d'entretien de la voirie, des jardins, des cimetières, des bâtiments, le fonctionnement et l'entretien de ce matériel, y compris carburant et réparations. Sa **dissolution est envisageable** dans la mesure où il ne s'agit pas de transfert de compétences, mais de mutualisation d'équipements.

Le Syndicat mixte pour le contrat de Pays de la Vôge a pour objet l'exploitation et la gestion d'un bassin de plein air avec les équipements sportifs et de loisirs d'accompagnement. Sa dissolution est envisageable si l'équipement est reconnu d'intérêt communautaire par le futur EPCI à fiscalité propre.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la télévision de la région de Saint-Dié qui a principalement pour objet la gestion et l'entretien des infrastructures de télévision fait l'objet d'une réflexion, parmi ses membres, en vue de sa dissolution.

Le Syndicat Intercommunal pour la promotion touristique des communes de Le Ménil Ramonchamp a pour vocation la promotion et le développement touristique. Cette compétence sera transférée à titre obligatoire aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2017. Par ailleurs, ce syndicat a une activité faible.

D'autres pistes de rationalisation pourraient être étudiées. Elles figurent en annexe n° 5.

ANNEXES

ANNEXE N° 1

compétence « eau »

Nom	nombre de membres	Membres	Compétences exercées	CC de rattachement	conditions de réalisation	au regard de la loi NOTRe	Maintien – dissolution
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Vicherey et de la vallée de l'Aroffe	5	Aroffe, Maconcourt, Pleuvezain, Soncourt, Vicherey	Eau : alimentation en eau potable des communes, autre : organisation du tourisme, création et gestion éventuelle d'un musée, constitution éventuelle d'une SEM d'équipement touristique et de construction de logements	communauté de communes du Pays de Châtinois (Maconcourt, Pleuvezain, Soncourt) – EPCI du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (Aroffe, Vicherey)	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	la compétence eau sera transférée à titre obligatoire aux CC au 1er janvier 2020. En cas d'adhésion d'Aroffe à la CC du pays de Châtinois, le SIne sera alors plus composé que de la CC et de l'EPCI de Colombey et du sud toulinois pour la commune de Vicherey	dissolution ou transformation en syndicat mixte
Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la région de Godoncourt	3	Fignéville, Godoncourt, Les Thons	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux et des ouvrages d'art – habilitation en vue de la vente et achat d'eau – installation, gestion et alimentation des bornes d'incendie	communauté de communes du Pays de la Saône Vosgienne	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	syndicat totalement inclus dans le périmètre de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de Les Voivres, La Chapelle-aux-Bois, Harsault	3	La Chapelle-aux-Bois, Harsault, Les Voivres La Chapelle-aux-Bois, Harsault, Les Voivres	eau : étude et réalisation d'un projet d'alimentation en eau potable eau : étude et réalisation d'un projet d'alimentation en eau potable	communauté de communes du Val de Vège communauté de communes du Val de Vège	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	syndicat totalement inclus dans le périmètre de la CC - attention, cependant aux modifications de périmètre de cette CC syndicat totalement inclus dans le périmètre de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard

Nom	nombre de membres	Membres	Compétences exercées	CC de rattachement	conditions de réalisation	au regard de la loi NOTRe	Maintien – dissolution
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau des Ableuvenettes	23	Les Ableuvenettes, Bainville-aux-Saules, Bazoilles-et-Ménil, Begnécourt, Domèvre-sous-Monfort, Dornjuilien, Estrennes, Frenois, Gelvécourt-et-Adompt, Hagécourt, Légéville-et-Bonfays, Madecourt, Maroncourt, Offroicourt, Racécourt, Rancourt, Remicourt, Rozerotte-et-Ménil, Valfroicourt, Valleroy-aux-Saules, Velotte-et-Tatignécourt, Viviers-les-Offroicourt, Thiraucourt Les Ableuvenettes, Bainville-aux-Saules, Bazoilles-et-Ménil, Begnécourt, Domèvre-sous-Monfort, Dornjuilien, Estrennes, Frenois, Gelvécourt-et-Adompt, Hagécourt, Légéville-et-Bonfays, Madecourt, Maroncourt, Offroicourt, Racécourt, Rancourt, Remicourt, Rozerotte-et-Ménil, Valfroicourt, Valleroy-aux-Saules, Velotte-et-Tatignécourt, Viviers-les-Offroicourt, Thiraucourt	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux et des ouvrages d'art – habilitation en vue de la vente et achat d'eau – installation, gestion et alimentation des bornes d'incendie	communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny – communauté de communes du secteur de Dompierre – CC du Pays de la Saône Vosgienne		le maintien du SI est envisageable	Maintien. Possibilité d'étudier une fusion avec le SI des Monts Faucilles (vente d'eau)
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau des communes de Faucompierre Tendon Xamontarupt	3	Faucompierre, Tendon, Xamontarupt	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux – construction des installations de défense incendie (bornes)	communauté de communes Bruyères-Vallons des Vosges (Faucompierre – Xamontarupt) – communauté de communes de Gérardmer - Monts et Vallées (Tendon)	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre chevauchant 2 CC	Dissolution ou transformation en syndicat mixte
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau et d'assainissement de Saint-Léonard La Houssière	2	La Houssière, Saint-Léonard	eau : alimentation et distribution d'eau potable – assainissement : pose de collecteurs d'assainissement, traitement et entretien des installations	CC du val de Neuné (la Houssière) communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges (Saint-Léonard)	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	si fusion CC Saint-Dié-des-Vosges et CC Val de Neuné, le périmètre du SI sera totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard

Nom	nombre de membres	Membres	Compétences exercées	CC de rattachement	conditions de réalisation	au regard de la loi NOTRe	Maintien – dissolution
Syndicat Intercommunal de Froide Fontaine	2	Darney-aux-Chênes, Longchamp-sous-Châtenois	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux – assainissement : épuration des eaux usées : construction, aménagement et exploitation des équipements nécessaires. Y compris de la ou des stations de traitement et les ouvrages d'assainissement communs	communauté de communes du Pays de Châtenois	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal d'eau potable de la région mirecurtienne	20	Ahéville, Ambacourt, Bettoncourt, Blémerey, Boulaincourt, Chauffecourt, Domvallier, Frenelle-la-Grande, Frenelle-la-Petite, Hymont, Mattaincourt, Mazriot, Mirecourt, Pont-sur-Madon, Poussay, Puzieux, Ramecourt, Villers, Vomécourt-sur-Madon, Vroville	eau : production et distribution d'eau potable	16 communes communautaires de communes du Pays de Mirecourt - 3 communes communautaires de communes de la Moyenne Moselle (Bettoncourt, Pont-sur-Madon, Vomécourt-sur-Madon) – 1 commune communautaires de communes du secteur de Dompierre (Ahéville)	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	Périmètre chevauchant actuellement 3 CC. Dissolution envisageable seulement si le périmètre vient à être inclus ou identique à celui d'un EPCI à fiscalité propre	maintien ou dissolution
Syndicat Intercommunal des eaux d'Autrey Fremifontaine	2	Autrey, Fremifontaine	eau : captage – travaux d'alimentation et exploitation du réseau	communauté de communes de la Région de Rambervillers et communauté de communes Bruyères-Vallons des Vosges	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre chevauchant 2 CC. si fusion CC région Rambervillers et CC Bruyères, vallons des Vosges, le périmètre du SI sera totalement inclus dans celui de la CC	dissolution ou transformation en syndicat mixte
Syndicat Intercommunal des eaux de Bel Air	4	Frain, Gignéville, Marey, Serocourt	eau : adduction et gestion du service de distribution	communauté de communes des Marches de Lorraine – Gignéville : communauté de communes du Pays de la Saône Vosgienne	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	Si fusion des 2 CC, dissolution d'office lorsque la nouvelle CC sera dotée de la compétence eau	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de Blanche Fontaine	2	Rehaupal, Laveline-du-Houx	eau : réalisation et gestion d'un réseau public d'alimentation en eau potable	Laveline : CC Bruyères – Rehaupal : CC Gérardmer	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre chevauchant 2 CC différentes	dissolution ou transformation en syndicat mixte

Nom	nombre de membres	Membres	Compétences exercées	CC de rattachement	conditions de réalisation	au regard de la loi NOTRe	Maintien – dissolution
Syndicat Intercommunal des eaux de Bulgnéville et de la vallée du Vair	13	Aulnois, Auzainvilliers, Belmont-sur-Vair, Bulgnéville, Dombrot-sur-Vair, Hagnéville-et-Roncourt, Malaincourt, Mandres-sur-Vair, Morville, Ollainville, Saint-Remimont, Sandaucourt, Vaudoncourt	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux – installation, gestion et alimentation en eau des équipements de défense incendie	11 communes : CC Bulgnéville – Mandres : CC Vittef-Contrexéville – Ollainville : CC Châtenois	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre chevauchant actuellement 3 CC.	maintien. Réflexion à mener en vue d'une rationalisation
Syndicat Intercommunal des eaux de Charmois La Baffe	2	Charmois-devant-Bruyères, La Baffe	eau : production par captage ou pompage, protection des points de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau	communauté de communes Bruyères-Vallons des Vosges	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de Damblain et du Creuchot	6	Damblain, Robécourt, Rocourt, Romain-aux-Bois, Rozières-sur-Mouzon, Villotte	eau : réalisation de travaux de construction et d'entretien des réseaux d'alimentation en eau potable	communauté de communes des Marches de Lorraine	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de Grandrupt Saint-Stail	2	Grandrupt, Saint-Stail	eau : étude, réalisation et exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable	communauté de communes du Pays des Abbayes	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de la Belvitte	8	Anglemont, Bazien, Dompstal, Ménarmont, Ménil-sur-Belvitte, Nossoncourt, Saint-Pierremont, Sainte-Barbe	eau : recherche d'eau potable – construction et utilisation du réseau – distribution	communauté de communes de la Région de Rambervillers	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de la Frézelle et du Vair	3	Autigny-la-Tour, Rollainville, Soulosse-sous-Saint-Elophre	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux – construction des installations de défense incendie	communauté de communes du Bassin de Neufchâteau	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de la Manoise	12	Départ. 88Liffol-le-Grand, Grand, Bazoilles-sur-Meuse, Fréville, Villouxel, Trampot, Avranville, Brechainville – départ 52 : Aillanville, Leurville, Mortionvillers, Manois	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – protection des ressources en eau - construction et gestion des réseaux	communauté de communes du Bassin de Neufchâteau – CC de Bourmont, Breuvannes, Saint-Blin (Aillanville, Leurville, Manois) – CC du Bassin de Joinville en Champagne (Mortionvillers)	non concerné	périmètre chevauchant 3 CC	maintien si chevauche 3 CC

Nom	nombre de membres	Membres	Compétences exercées	CC de rattachement	conditions de réalisation	au regard de la loi NOTRe	Maintien – dissolution
Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Landaville	5	Certilleux, Circourt-sur-Mouzon, Landaville, Rebeuville, Tilleux,	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux – construction des installations de défense incendie – vente d'eau à d'autres communes ou syndicats	communauté de communes du Bassin de Neufchâteau	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Nomexy	14	Bayecourt, Châtel-sur-Moselle, Dignonville, Domèvre-sur-Durbion, Frizon, Hadigny-les-Verrières, Igney, Morville, Nomexy, Pallegney, Sercoeur, Vaxoncourt, Villoncourt, Zincoeur	eau : recherche des ressources en eau – protection de la ressource, utilisation en commun d'un réseau d'adduction et de distribution d'eau, renforcement ou extension	CAE (11 communes) - CC Moyenne Moselle (Hadigny-les-Verrières, Morville) – communauté de communes Bruyères-Vallons des Vosges (Sercoeur)	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes et sous réserve que le syndicat ne chevauche pas 3 EPCI à FP	adhésion envisagée de Hadigny-les-Verrières, Morville et Sercoeur à la CAE. Permettrait la dissolution du SI dès lors que la compétence sera transférée à la CAE	dissolution de plein droit au plus tard au 1er janvier 2020 (si modification du périmètre de la CAE)
Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Nonzeville	3	Destord, Nonzeville, Pierrepont-sur-l'Arentèle	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux – vente d'eau	communauté de communes Bruyères-Vallons des Vosges	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Rambervillers	14	Brû, Bult, Clézentaine, Deinvillers, Doncières, Hardancourt, Rambervillers, Romont, Roville-aux-Chênes, Saint-Benoît-la-Chipotte, Saint-Gorgon, Saint-Maurice-sur-Mortagne, Vomécourt, Xaffévillers	Eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux – construction et renouvellement des installations de défense incendie – vente d'eau à des communes ou syndicats	communauté de communes de la Région de Rambervillers	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de la région de Thuillères	8	Haréville, Monthureux-le-Sec, La Neuveville-sous-Montfort, Provenchères-lès-Darney, Remoncourt, Saint-Baslemont, They-sous-Montfort, Thuillères	Eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux – vente d'eau	communauté de communes de Vittel-Contrexéville – communauté de communes du Pays de Saône et Madon – communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes et sous réserve que le syndicat ne chevauche pas 3 EPCI à FP	périmètre chevauchant actuellement 3 CC	maintien si chevauche 2 ou 3 CC

Nom	nombre de membres	Membres	Compétences exercées	CC de rattachement	conditions de réalisation	au regard de la loi NOTRe	Maintien – dissolution
Syndicat Intercommunal des eaux de la Vôge	4	Dinozé, Dounoux, Hadol, Uriménil	eau : exécution de tous travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable, et assurer le fonctionnement, l'entretien et l'exploitation de l'ensemble des ouvrages destinés à cette alimentation – travaux nécessaires pour assurer la sécurité incendie	CAE – communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	Si fusion CAE – CC VRM : dissolution d'office lorsque la CAE sera dotée de la compétence eau	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard (si modification du périmètre de la CAE)
Syndicat Intercommunal des eaux de la Vraine et du Xaintois	30	Aouze, Atignéville, Balléville, Barville, Baudricourt, Biécourt, Châtenois, Chef-Haut, Dolaincourt, Dombasle-en-Xaintois, Dommartin-sur-Vraine, Gemmelaincourt, Gironcourt-sur-Vraine, Harchéchamp, Houéville, Juvaincourt, Méné-en-Xaintois, Morelmaison, Oéleville, Parey-sous-Montfort, Rainville, Removille, Repel, Rouvres-en-Xaintois, Saint-Menge, Saint-Paul, Saint-Prancher, Totainville, Viocourt, Vouxeu	eau : étude et réalisation d'un projet d'alimentation en eau potable	communauté de communes du Pays de Mirecourt et communauté de communes du Pays de Châtenois – communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny (Gemmelaincourt et Parey-sous-Montfort)	non concerné	périmètre chevauchant 3 CC	maintien si chevauche 2 ou 3 CC
Syndicat Intercommunal des eaux de l'Anger	3	Crainvillers, Suriauville, La Vacheresse et la Rouillie	Eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux	2 communes communautaires de communes Vitel Contrexéville – la Vacheresse : communauté de communes Bulgnéville	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	Si fusion des 2 CC, alors dissolution d'office lorsque la nouvelle CC sera dotée de la compétence	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard (si fusion des 2 CC)
Syndicat Intercommunal des eaux de l'Avière	5	Chaumousey, Domèvre-sur-Avière, Les Forges, Sanchey, Uxegney	Eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux	incluses dans le périmètre de La CAE	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CAE	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de l'Ormont	3	Nayemont-les-Fosses, Pair-et-Grandrupt, Remomeix	Eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux	communauté de communes Fave, Meurthe, Gaillée	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de Presles	5	Ferdrupt, Fresse-sur-Moselle, Ramonchamp, Saint-Maurice-sur-Moselle, Le Thillot	eau : étude, réalisation et exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable	communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard

Nom	nombre de membres	Membres	Compétences exercées	CC de rattachement	conditions de réalisation	au regard de la loi NOTRe	Maintien – dissolution
Syndicat Intercommunal des eaux de Senones Vieux-Moulin	2	Senones, Vieux-Moulin	eau : exécution de tous travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable, et assurer le fonctionnement, l'entretien et l'exploitation de l'ensemble des ouvrages destinés à cette alimentation	communauté de communes du Pays des Abbayes	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de Thaon Chavelot Girmont	3	Chavelot, Girmont, Thaon-les-Vosges	eau : collecte, transport et traitement des eaux en provenance des sources du Saint-Oger et de la station de pompage de l'eau Blanche, et transport des eaux potabilisées jusqu'au limites des communes membres	CAE	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CAE	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux de Vioménil et Grandrupt-de-Bains	2	Grandrupt de Bains, Vioménil	eau : rénovation entretien, gestion du réseau de production d'eau potable à partir du captage jusqu'au château d'eau – alimentation en eau potable jusqu'aux compteurs installés au château d'eau – facturation de l'eau aux communes adhérentes sur relevé desdits compteurs	communauté de communes du Pays de Saône et Madon (Vioménil) communauté de communes du Val de Vöge (Grandrupt-de-Bains)	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	dissolution d'office possible si Grandrupt-de-Bains adhère à la CC du pays de Saône et Madon	dissolution ou transformation en syndicat mixte
Syndicat Intercommunal des eaux des Bolottes	3	Aydoilles, Vaudeville, Longchamp	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux – vente d'eau – construction et renouvellement des bornes incendie	CAE	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CAE	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal des eaux des Monts Faucilles	14	Bonville, Charmois l'Orgueilleux, Dombasle-devant-Darney, Dommartin-les-Vallois, Escles, Jésonville, Lerrain, Les Vallois, Pierrefitte, Pont-les-Bonfays, Renauvoid, Sans-Vallois, Senonges, Uzemain	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux – vente d'eau – construction et renouvellement des installations de défense incendie	CAE – CC DOMPAIRE – communauté de communes du Pays de Saône et Madon	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes et sous réserve que le syndicat ne chevauche pas 3 EPCI à FP	périmètre chevauchant 2 CC et CAE	Maintien. Possibilité d'étudier une fusion avec le SI des A bleuvenettes (vente d'eau)

Nom	nombre de membres	Membres	Compétences exercées	CC de rattachement	conditions de réalisation	au regard de la loi NOTRe	Maintien – dissolution
Syndicat Intercommunal des eaux du Bolon	11	Bocquegney, Damas-et-Bettegney, Dommartin-aux-Bois, Dompaire, Fomerey, Gigney, Girancourt, Gorthey, Hennecourt, Madame-et-Lamerey, Mazeley	eau : recherche et création des ressources en eau potable – construction et gestion des réseaux – vente d'eau à la commune de Darnieulles – bornes incendie	CAE – CC DOMPAIRE	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre chevauchant 2 CC	transformation en syndicat mixte
Syndicat Intercommunal des eaux du Haut du Mont	23	issu d'une fusion	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux – installation, gestion et alimentation en eau des bornes d'incendie – habilitation à vendre de l'eau	CC Dompaire – CC Moyenne Moselle	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre chevauchant 2 CC	transformation en syndicat mixte
Syndicat Intercommunal des eaux du Val du Neuné	4	Biffontaine, La Chapelle-devant-Bruyères, Les Poulières, Vienville	eau : réalisation et gestion d'un réseau public d'adduction d'eau potable	communauté de communes du Val de Neuné	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat Intercommunal d'étude et de création pour l'alimentation en eau potable "Le Tempoix"	2	Bois-de-Champ, Les Rouges-Eaux	eau : distribution d'eau	communauté de communes Bruyères-Vallons des Vosges	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat des Sources de Stéaumont	5	Beauménil, Champ-le-Duc, Fiménil, Laval-sur-Vologne, Prey	eau : étude, réalisation et exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable	communauté de communes Bruyères-Vallons des Vosges	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard
Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement des Côtes et de la Ruppe	8	Autreville, Clérey-la-Côte, Harmonville, Jubainville, Martigny-les-Gerbonvaux, Punerot, Ruppes, Tranqueville-Graux	eau : production par captage ou pompage, protection des points de prélèvement, achat et vente d'eau, traitement, transport, stockage, distrib d'eau – - assainissement : collectif : études, collecte et traitement des eaux usées – élimination des boues et des produits de curage des réseaux ; non collectif : contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des install d'assainisss ; contrôle du bon fonctionnement et bon entretien	communauté de communes du Bassin de Neufchâteau	Dès le transfert de la compétence à la communauté de communes	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au 1er janvier 2020 au plus tard

ANNEXE N° 2

Compétence « assainissement »

Nom	nombre de membres	membres	Compétences exercées	CC de rattachement	observations	au regard de la loi NOTRe
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'agglomération romarimontaine	7	Dommartin-les-Remiremont Raon-aux-Bois, Remiremont, Saint-Amé, Saint-Etienne-les-Remiremont, Saint-Nabord, Vecoux	assainissement : gestion de la station d'épuration de Remiremont, construction de tout autre équipement propre à assurer l'épuration des effluents de l'ensemble des usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement qui dessert la station de dépollution – concertation sur la politique d'aménagement et de développement économique et touristique – collège : prise en charge et répartition de la part des communes à la construction des collèges – planification scolaire – gestion des équipements sportifs annexés aux collèges et appartenant à la ville de Remiremont (essentiellement le gymnase) –	5 communes communautaires de communes de la Porte des Hautes Vosges – Saint-Amé : communauté de communes Terre de Granite - Raon-aux-Bois : communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle	périmètre chevauchant actuellement 3 CC	dissolution envisageable liée cependant aux modifications des périmètres des CC et au transfert de la compétence assainissement au plus tard le 1er janvier 2020
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Grand	3	Brechainville, Grand- Trampot	Assainissement : Totalité de l'assainissement collectif et du non collectif Autre : acquisition, entretien et gestion de bâtiments administratifs d'intérêt intercommunal (poste, maison forestière) – déneigement et salage de la voirie	communes incluses dans le périmètre de la communauté de communes du Bassin de Neufchâteau	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	retrait des communes au plus tard le 01/01/2020
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Vallée de la Roche Harchéchamp	4	Atignéville, Harchéchamp, Houéville, Barville,	compétence scolaire (voir document spécifique) - assainissement collectif : création et gestion d'une station d'épuration - épurateur des eaux usées (le transfert des eaux vers la station reste de la compétence des communes) - élimination des boues assainissement non collectif : contrôle des installations non collectives	communes incluses dans le périmètre de la communauté de communes du Pays de Châtenois	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	retrait des communes au plus tard le 01/01/2020

Nom	nombre de membres	membres	Compétences exercées	CC de rattachement	observations	au regard de la loi NOTRe
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'agglomération mireurcienne	7	Ambacourt, Hymont, Mirecourt, Ramecourt, Chauffecourt, Mattaincourt, Poussay,	Assainissement : Assainissement collectif et non collectif des communes (étude, réalisation d'investissements, organisation et gestion du service – GEMAPI : travaux d'aménagement et d'entretien du Madon et de ses affluents, autres : création de lotissements, d'immeubles d'habitation – aménagement de zones industrielles créées avant le 1er janvier 2003	communauté communes du Pays de Mirecourt	Procédure de modification par la CC en cours. La dissolution du syndicat pourrait intervenir rapidement	dissolution de plein droit lorsque la procédure sera aboutie
Syndicat Intercommunal de Froide Fontaine	2	Darney-aux-Chênes, Longchamp-sous-Châtenois	eau : étude de l'alimentation en eau potable – recherche et création des ressources en eau – construction et gestion des réseaux – assainissement : épuration des eaux usées : construction, aménagement et exploitation des équipements nécessaires	communauté communes du Pays de Châtenois	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2020
Syndicat d'épuration du Thillot	5	Bussang, Moselle, Le Ménil, Saint-Maurice-sur-Moselle, Le Thillot	Assainissement collectif : gestion des stations d'épuration – création et gestion des systèmes de régulation et de transport des eaux usées rendus nécessaires par la suppression des stations d'épuration existantes	communauté communes des Ballons des Hautes Vosges	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2020
Syndicat Intercommunal d'assainissement de Chantraine Epinal Golbey	6	Chantraine, Dinozé, Epinal, Golbey, Jeuxey	assainissement (collectif) : réalisation et exploitation en commun des réseaux et ouvrages d'assainissement intercommunaux (créé par arrêté du 3 octobre 1968 entre les communes d'Epinal, Golbey, Chantraine)	CAE (à l'exception de la communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle)	périmètre totalement inclus dans celui de la CAE	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2021
Syndicat Intercommunal d'assainissement de Darnieulles et Uxegney	2	Darnieulles, Uxegney	collectif et pluvial : construction, extension et entretien ru réseau vanne/eaux usées et du réseau pluvial ; construction, extension et entretien de la station d'épuration et des ouvrages annexes ; mise en conformité des branchements privatifs construits sur les terrains des propriétés privées	CAE	périmètre totalement inclus dans celui de la CAE	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2022
Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée des Lacs	2	Gérardmer, Longemer, Xonrupt-	collectif : création d'une station d'épuration pour le traitement des effluents d'eaux vannes ; création d'un collecteur intercommunal pour l'aménée des effluents à traiter ; création d'une canalisation de rejet dans la Vôgogne	communauté communes de Gérardmer - Montis et Vallées	périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2023

nom	nombre de membres	membres	compétences exercées	cc de rattachement	observations	au regard de la loi NOTRe
Syndicat Intercommunal d'assainissement des eaux usées (La Bresse Cornimont)	2	La Bresse, Cornimont	collectif : station d'épuration, collecteur, réseau – non collectif : diagnostic de toutes les installations existantes – facultatives : vidange et nettoyage des installations – réhabilitation, dans un cadre groupé et conventionnel	communauté de communes de la Haute Moselotte	périmètre totalement inclus celui de la CC	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2024
Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs	5	Dommartin-les-Remiremont, Le Syndicat, Saint-Amé, Vecoux, Rupt-sur-Moselle	collectif : collecte, transport et traitement des eaux usées, contrôle branchements, extensions des réseaux, modification de la conduite de transfert des eaux usées de Vecoux vers Dommartin, élimination des eaux claires parasites ; traitement des matières de vidange issues des ouvrages d'assainissement autonome ; construction, gestion et entretien d'une conduite de transfert exclusif des eaux usées entre le réseau du hameau de Julienrupt et le réseau raccordé à la station du SI. Non collectif : réalisation des études ; réhabilitation et entretien des installations d'assainissement non collectif (cf loi sur l'eau et article L2224-8 du CGCT)	communauté de communes de la Porte des Vosges (Dommartin-les-Remiremont ; Vecoux) - communauté de communes Terre de Granite (Le Syndicat ; Saint-Amé) - communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges (Rupt-sur-Moselle)		dissolution possible liée à l'évolution du périmètre des CC - éventuellement transformation en syndicat mixte
Syndicat Intercommunal d'épuration de Chaumousey Sanchev	2	Chaumousey, Sanchev	Assainissement : construction et gestion d'une station d'épuration par lagunage ; réalisation et entretien du collecteur de liaison	CAE	périmètre totalement inclus celui de la CAE	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2020
Syndicat Intercommunal d'études de zonage d'assainissement du Xouillon et Madon	5	Avillers, Bettoncourt, Gircourt-les-Vieville, Pont-sur-Madon, Vomécourt-sur-Madon	assainissement : études relatives au mode d'assainissement, épuration des eaux usées, maîtrise d'ouvrage, zonage d'assainissement et assister les habitants dans le cadre de la rénovation	communauté de communes de la Moyenne Moselle	périmètre totalement inclus celui de la CC	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2021
Syndicat Intercommunal d'études pour l'assainissement de la vallée du Rabodeau		Ban-de-Sapt, Belval, Châtas, Eitval-Chairefontaine, Grandrupt, Ménil-de-Senones, Mont (le), Moussey, Moyenmoutier, Petite-Raon (la), Puid (le), Saint-Jean-d'Ormont, Saint-Jean-Saint-Stail, Sautcy (le), Senones, Vermont (le), Vieux-Moulin, Voivre (la)	études relatives à l'assainissement et à l'épuration des eaux usées – réalisation des travaux nécessaires à l'assainissement et à l'épuration des eaux usées	CC du Pays des Abbayes, à l'exception de la Voivre (CC des Hauts Champs)	périmètre chevauchant actuellement 2 CC	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2022

nom	nombre de membres	membres	compétences exercées	cc de rattachement	observations	au regard de la loi NOTRe
Syndicat Intercommunal du Breuil	2	Houécourt, La Neuveville-sous-Châtenois	épuration des eaux usées ; transport des eaux usées à partir du poste de relevage ; gestion, construction et entretien d'une station d'épuration ; élimination des boues produites	Houécourt : communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny – Neuveville-sous-Châtenois ; communauté de communes du Pays de Châtenois	périmètre chevauchant actuellement 2 CC	dissolution envisageable au plus tard le 01/01/2020 – éventuellement transformation en syndicat mixte
Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion d'une station d'épuration de l'agglomération de Vittelet Contrexéville	7	Contrexéville, Dombrot-le-Sec, Haréville, Mandres-sur-Vair, Saint-Remimont, Vittelet	assainissement : création et gestion de la station d'épuration des eaux usées de l'agglomération de Vittelet-Contrexéville	communauté de communes de Vittelet-Contrexéville (Contrexéville, Haréville, Mandres-sur-Vair, Vittelet) - communauté de communes du Pays de la Sabne Vosgienne (Dombrot-le-Sec, Lignéville) - communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny (Saint-Remimont)	périmètre chevauchant actuellement 3 CC	dissolution envisageable dès le transfert de compétence – éventuellement transformation en syndicat mixte
Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de Thaon-les-Vosges Chavelot Igney et Girmont	4	Thaon-les-Vosges, Chavelot, Igney, Girmont	assainissement : construction et gestion d'une station d'épuration ; des collecteurs d'assainissement communs à au moins deux communes	CAE	périmètre totalement inclus dans celui de la CAE	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2020
Syndicat Intercommunal d'assainissement de la région de Nomexy	4	Châtel-sur-Moselle, Frizon, Nomexy, Vaxoncourt	assainissement : fonctionnement et entretien de la station d'épuration – construction, entretien des équipements et réseaux ; réception et traitement des eaux usées provenant d'autres communes	CAE	périmètre totalement inclus dans celui de la CAE	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2020

nom	nombre de membres	membres	compétences exercées	cc de rattachement	observations	au regard de la loi NOTRe
Syndicat Intercommunal et d'assainissement des Côtes et de la Ruppe	8	Autreville, Cléry-la-Côte, Harmonville, Jubainville, Martigny-les-Gerbonvaux, Punerot, Ruppes, Tranqueville-Graux	eau : production par captage ou pompage, protection des points de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau – achat et vente d'eau – assainissement : collectif : études, collecte et traitement des eaux usées – élimination des boues et des produits de curage des réseaux ; non collectif : contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations d'assainissement ; contrôle périodique du bon fonctionnement – contrôle du bon entretien des installations	communauté de communes du Bassin de Neufchâteau	de périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2020
Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vair-Sermone	2	Vouxey, Removille	épuration des eaux usées : transport des eaux usées à partir du poste de relevage ; construction, gestion, fonctionnement et entretien de la station d'épuration ; élimination des boues produites	communauté de communes du Pays de Châtenois	de périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2020
Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Meurthe	3	Anould, Saint-Léonard, Saulcy-sur-Meurthe	assainissement collectif : construction, aménagement, entretien et gestion d'une station d'épuration ; traitement des boues, ... réhabilitation, entretien et extension des réseaux d'assainissement des eaux usées (hors pluvial) non collectif : contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des dispositifs ; contrôle de diagnostic et contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif existantes	communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges	de périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2020
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute-Meurthe	4	Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Fraize, Mandray, Plainfaing	collectif : réseaux séparatifs et unitaires non collectif : études, réalisation et gestion	communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges	de périmètre totalement inclus dans celui de la CC	dissolution de plein droit au plus tard le 01/01/2020
Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non collectif	333	Dont 4 CC et 7 syndicats intercommunaux ou mixtes	contrôle de conception, implantation et réalisation des installations neuves ou réhabilitées – diagnostic de l'existant – contrôle périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes – conseil pour un bon fonctionnement et un bon entretien des dispositifs et pour la réhabilitation de ces dispositifs auprès des usagers – conseil aux élus	4 CC membres : CC communes Bruyères-Vallons des Vosges - CC de Saint-Dié-des-Vosges – CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle – CC du Secteur de Dompierre	sans objet	

ANNEXE 3

Rivières-Inondations

Dénomination	nombre de membres	liste des membres	compétences	EPCI à FP de rattachement
Syndicat Intercommunal de travaux d'aménagement hydraulique du bassin de l'Anger	11	Aingeville, Bulgnéville, Gendreville, Malaincourt, Médonville, Saint-Ouen-lès-Parey, Sauixures-lès-Bulgnéville, La Vacheresse-et-la-Rouillie, Vaudoncourt – CC bassin de Neufchâteau (en représentation substitution de Jainvillotte)	travaux d'aménagement hydraulique du Bassin de l'Anger et entretien des ouvrages correspondants	communauté de communes du Bassin de Neufchâteau (Jainvillotte) communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny (10 communes sur 34)
Syndicat intercommunal pour l'Aménagement du Durbion	8	Badménil-aux-Bois, Bayecourt, Château-sur-Moselle, Dignonville, Domèvre-sur-Durbion, Pallegney, Vaxoncourt, Villoncourt	réalisation des travaux de restauration et d'entretien du Durbion et de ses affluents	CAE
Syndicat mixte de restauration, de renaturation et d'entretien des cours d'eau de la Vallée du Colon	13	Avrainville, Battexey, Bouxuruelles, Brantigny, Eyaux-et-Ménil, Florémont, Rapey, Rugney, Savigny, Ubexy, Varmonzey, Xaronval – CC du Secteur de Dompierre (en représentation-substitution de Bettégney-Saint-Brice, Gugney-aux-Aulx, Madegney, Regney)	Bassin versant du ruisseau « Le Colon » : entretien, amélioration des milieux, restauration et renaturation des cours d'eau, principaux et affluents, mares, zones humides, amélioration de la qualité de l'eau et assurer la continuité piscicole sur l'ensemble des linéaires	CC Dompierre – CC Moyenne Moselle
Syndicat Intercommunal de la vallée du Mouzon moyen	10	Vrécourt – communauté de communes du Bassin de Neufchâteau (pour les communes de Circourt-sur-Mouzon, Neufchâteau, Pompière, Rebeuville, Sartes, Tilleux)	construction, aménagement, réhabilitation, restructuration et entretien du lit, des rives du Mouzon et de ses affluents hors agglomérations (hors ouvrages existants : passerelles, passages à gué, ponts)	communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny (Vrécourt) – communauté de communes du Bassin de Neufchâteau
Syndicat Mixte pour l'aménagement du Bassin de l'Avrière	2	CAE (en représentation substitution des communes de Château-sur-Moselle, Frizon, Gigney, Mazeley, Nomexy, Oncourt) – CC du Secteur de Dompierre	réalisation des travaux de restauration et d'entretien de l'Avrière, du Ruisseau des Sept Pêcheurs et leurs affluents	CAE – CC Dompierre
Syndicat Intercommunal de Réhabilitation du Vair et de la Vrairie				DISSOUS par arrêté préfectoral du 23 avril 2015 (décision des membres du syndicat)

ANNEXE 4 : compétence « scolaire »

Nom	Nombre de communes	nom des communes	compétences	CC de rattachement	périmètre au regard des CC
Syndicat Charmois-Le Roulier	2	Charmois devant Bruyères – le Roulier	Cantine-garderie scolaire – accompagnement et transfert des élèves du bus à l'école maternelle – entretien des locaux scolaires, périscolaires et annexes	CC Bruyères Vallon des Vosges	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de la Vallée du Haut Barba	3	Faucampierre, Rehaupal, Laveline-du-Houx,	créé en 1997, dernière modification en 2012 : fonctionnement des écoles – cantine garderie périscolaire – organisateur de transport de second rang	CC Bruyères Vallon des Vosges et CC Gérardmer Monts et Vallées (Rehaupal)	périmètre chevauchant 2 CC
Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Lépanges Deycimont Prey	3	Lépanges-sur-Vologne, Prey, Deycimont,	fonctionnement des écoles maternelles et primaires (à l'exclusion des bâtiments)	CC Bruyères Vallon des Vosges	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal à vocation unique de Bellevue	6	Dombasle-en-Xaintois, Xaintois, Offroicourt, Rouvres-en-Xaintois, Offroicourt	Ménil-en-Xaintois, Remicourt, Viviers-les-Vosges	4 communes de la CC Pays de Mirecourt 2 communes de la CC de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny	périmètre chevauchant 2 CC
Syndicat Intercommunal de Jussarupt-Aumontzey-Herpelmont-Laveline-devant-Bruyères	4	Jussarupt-Aumontzey-Herpelmont-Laveline-devant-Bruyères	Gestion du RPI : service des écoles – transport scolaire – accueil périscolaire y compris les activités proposées dans le cadre des rythmes scolaires ; restauration scolaire	CC Bruyères Vallon des Vosges	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de la Vallée de la Hure	3	Denipaire, Hurbache, Saint-Jean-d'Ormont	créé en 1976 – dernière modification : 2010 – gestion de la totalité du RPI (maternelles et primaires) – gestion des services périscolaires (accueil et restauration)	CC du Pays des Abbayes	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire des Hauts de Salm	7	Belval, Grandrupt, Le Mont, Le Puid, Le Saulcy, Saint-Stail, Le Vermont	fonctionnement d RPI des écoles primaires de Belval, Le Puid, Le Saulcy	CC du Pays des Abbayes	périmètre inclus dans celui de la CC

Nom	Nombre de communes	nom des communes	compétences	CC de rattachement	périmètre au regard des CC
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire du Canton de Senones	15	Ban-de-Sapt, Beival, Chatas, Moyennoutier, Grandrupt, Méné-de-Senones, Le Mont, Mousse, La Petite-Raon, Le Puid, Saint-Stail, Le Saulcy, Senones, Vieux-Moulin, Le Vermont	organisation et gestion de la cantine du CES – transport des élèves du canton – construction et gestion d'un gymnase au profit des scolaires et des associations – fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisées aux enfants en difficulté	CC du Pays des Abbayes	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal de gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Bertrimoutier-Combrimont-Raves-Neuvillers sur Fave	4	Bertrimoutier, Combrimont, Raves, Neuvillers-sur-Fave	gestion du RPI, cantine, garderie, transport des élèves	CC Fave, Meurthe, Gaillée	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal de gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Nayemont-les-Fosses Pair-et-Grandrupt	2	Nayemont-les-Fosses, Pair-et-Grandrupt	gestion du RPI	CC Fave, Meurthe, Gaillée	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal de gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Remomeix Coinches	2	Coinches, Remomeix	fonctionnement des écoles maternelles et primaires	CC Fave, Meurthe, Gaillée	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal des écoles de Lusse	5	Le Beulay, La Grande Fosse, Lesseux, Frapelle, Lusse	achat de matériel et d'équipements scolaires – gestion de la cantine	CC Fave, Meurthe, Gaillée	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Grand	5	Aillianville (52), Avranville, Brechainville, Grand, Trampot	Bâtiments, fonctionnement du service des écoles et des équipements sportifs et de loisirs, restauration, accueil et mise en place d'activités périscolaires – transports scolaires	(Aillianville CC Bourmont) CC du Bassin de Neufchâteau	périmètre chevauchant 2 CC
Syndicat Intercommunal de Gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Chermisey, Midrevaux et Sionne	3	Chermisey, Midrevaux, Sionne	fonctionnement des écoles maternelles et primaires – investissements mobiliers et immobiliers	CC du Bassin de Neufchâteau	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Ecoles Vair-Vraine	5	Aouze, Dommartin-sur-Vraine, Rainville, Saint-Paul, Viocourt	Bâtiments, fonctionnement du service des écoles et des équipements sportifs et de loisirs, restauration, accueil et mise en place d'activités périscolaires – transports scolaires	CC du Pays de Châteinois	situation à examiner au regard de l'évolution du périmètre de la CC

Nom	Nombre de communes	nom des communes	compétences	CC de rattachement	périmètre au regard des CC
Syndicat intercommunal à vocations multiples de Vicherey et de la Haute Vallée de l'Aroffe	13	Aroffe, Maconcourt, Pleuvezain, Soncourt, Vicherey (dpt88) – Aboncourt, Beuvezin, Géronville, Grimonviller, Tramont-Emy, Tramont-Lassus, Tramont-Saint-André, Vandelévill	Regroupement des écoles primaires à Vicherey – construction, aménagement et gestion des locaux – transport scolaire – gestion des écoles – garderie et activités périscolaires – organisation de loisirs sans hébergement – restauration scolaire	CC du Pays de Châtenois (Maconcourt, Pleuvezain, Soncourt) – CC du Pays de Colombey – signalé ; souhait de la commune d'Aroffe de se retirer de cette CC	périmètre chevauchant 2 départements
Syndicat intercommunal à vocations multiples de la Vallée de la Roche Harchéchamp	4	Atignéville, Barville, Harchéchamp, Houéville	statuts mis à jour au 15 janvier 2013 : locaux scolaires, sportifs et socio éducatifs – ramassage scolaire – frais de fonctionnement des écoles	CC du Pays de Châtenois	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Bains-les-Bains	5	Bains-les-Bains Gruey-les-Surance Harsault Hautmougey Trémonzey	fonctionnement des écoles maternelles et primaires, services annexes (cantine garderie sauf les transports)	CC du Val de Vôge	périmètre inclus dans celui de la CC (évolution possible du périmètre de la CC)
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de La Bourgonce La Salle Nompattelze	3	La Bourgonce, La Salle, Nompattelze	fonctionnement des écoles maternelles et primaires – activités périscolaires et extrascolaires	CC des Hauts Champs	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal à vocation scolaire Terre de Légendes	12	Avillers, Avrainville, Battexey, Betoncourt, Bouxurilles, Gircourt-les-Viéville, Herguigny, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Savigny, Vomécourt-sur-Madon	construction d'un groupe scolaire, cantine, garderie-périscolaire, salles pour activités périscolaires	CC de la Moyenne Moselle	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal de gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Biffontaine, la Chapelle devant Bruyères et les Poulières	3	Biffontaine, La Chapelle-devant-Bruyères, Les Poulières	fonctionnement des écoles maternelles et primaires – investissements mobiliers et immobiliers sur délibération unanime du comité syndical Transport scolaire	CC du Val de Neuné	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Scolaire "Nos Petits Villages"	10	Clézentaine, Deinwillers, Fauconcourt, Hardancourt, Moyemont, Ortoncourt, Romont, Roville-aux-Chênes, Saint-Genest, Saint-Maurice-sur-Mortagne	construction d'un groupe scolaire, périscolaire et extrascolaire	CC de la région de Rambervillers	périmètre inclus dans celui de la CC (cette dernière est dotée de la compétence périscolaire)
Syndicat Intercommunal d'intérêt scolaire de Les Vallois	6	Dombasle-devant-Darney, Dommartin-les-Vallois, Esley, Sans Vallois, Senonges, Les Vallois	créé en 1976 : fonctionnement du groupement scolaire	CC du Pays de Saône et Madon	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Provenchères-les-Darney	4	Dombrot-le-Sec, Provenchères-les-Darney, Viviers-le-Gras	fonctionnement des écoles maternelles et primaires – investissements mobiliers et immobiliers	CC du Pays de la Saône Vosgienne et CC du Pays de Saône et Madon	périmètre inclus dans celui de la CC

Nom	Nombre de communes	nom des communes	compétences	CC de rattachement	périmètre au regard des CC
Syndicat Intercommunal scolaire de Bleurville-Nonville	2	Bleurville – Nonville	gestion du RPI – du centre de loisirs sans hébergement et l'accueil pré et post scolaire	CC du Pays de la Saône Vosgienne	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Évaux et Ménéil	4	Brantigny, Évaux-et-Ménéil, Varmonzey, Ubexy,	fonctionnement des écoles maternelles et primaires et services annexes	CC Moyenne Moselle	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat intercommunal scolaire "Les Jeunes Chênes"	3	Damas-aux-Bois, Morville, Rehaincourt	créé en 2010 – gestion du RPI – Transport des élèves - création et gestion des équipements scolaires et socio-éducatifs	CC Moyenne Moselle	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal scolaire d'Hadigny-les-Verrières	4	Badménil-aux-Bois, Verrières, Pallegney, Zincourt, Hadigny-les-	fonctionnement des classes maternelles et primaires et services annexes – construction nouvelles	3 communes CAE et 1 commune CC Moyenne Moselle (Hadigny)	périmètre chevauchant 2 CC (évolution possible)
Syndicat Intercommunal scolaire de la Petite Sibérie	9	Bettegney-Saint-Brice, Bois, Jorxey, Madegney, Saint-Vallier, Bouxières-aux-, Gugnrey-aux-Auix, Rapey, Regney,	statuts mis à jour en 2014 : dépenses d'investissement et de fonctionnement des classes primaires et maternelles et des services annexes : cantine, garderie, mise en place de services d'accueil des jeunes enfants (structures multi-accueil, garderies périscolaires, relais assistantes maternelles, centres de loisirs, loisirs collectifs et vacances des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans	CC du Secteur de Dompaire	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal Scolaire et Extrascolaire de Bocquegney-Gorhey-Hennecourt	3	Bocquegney, Gorhey, Hennecourt	création du nouveau groupe scolaire et gestion des écoles maternelles et primaires – gestion des activités extra scolaires	CC du secteur de Dompaire	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Dompaire	38		dépenses de fonctionnement du collège – accueil dans les écoles communales de Dompaire des élèves résidant dans des communes n'ayant pas d'école ou de structures d'accueil convenable – gestion des installations sportives destinées à l'usage des élèves du collège – gestion de la cantine scolaire et garderie scolaire	essentiellement CC du secteur de Dompaire	

Nom	Nombre de communes	nom des communes	compétences	CC de rattachement	périmètre au regard des CC
Syndicat Intercommunal scolaire du Pot Cuit et de la Saule	5	Bazoilles-et-Ménil, Domèvre-sous-Montfort, Estrennes, Hymont, Rozerotte-et-Ménil	construction et fonctionnement des groupes scolaires préélémentaires, élémentaires, primaires et des équipements sportifs et de loisirs s'y rattachant, restauration scolaire, accueil et mise en place d'activités périscolaires – création et fonctionnement d'une halte-garderie	CC Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny et CC du Pays de Mirecourt (Hymont)	périmètre chevauchant 2 CC
Syndicat Intercommunal scolaire de la Haute Vallée de la Plaine	5	Allarmont, Luvigny, Raon-sur-Plaine et Bionville, Raon-les-Leau (54)	statuts mis à jour en 2010 : transport des élèves, fonctionnement des écoles	CC Vallée de la Plaine	périmètre inclus dans celui de la CC
communauté de communes du Pays de Mirecourt	31		Construction, entretien et gestion des équipements relatifs aux écoles élémentaires et préélémentaires de l'école d'Oëlleville	CC du Pays de Mirecourt	compétence partielle sur le territoire par définition de l'intérêt communautaire
Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Golbey	6	Chaumousey, Damieulles, Les Forges, Golbey, Sanchev, Uxegney	participation aux coûts de fonctionnement et aux charges d'entretien des équipements : bâtiment municipal à usage sportif (COSEC) et équipements sportifs extérieurs du plateau de la Louvroie	communauté d'agglomération d'Épinal	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Xertigny	6	Charmois l'Orgueilleux, Dounoux, Hadol, Uriménil, Uzemain, Xertigny	planification scolaire – participation au fonctionnement des collèges dans le cadre du contingent départemental – collège et équipements sportifs	CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle - CAE – CC du secteur de Dompierre	périmètre chevauchant 3 EPCI
Syndicat Intercommunal scolaire du secteur de Thaon-les-Vosges	10	Chavelot, Domèvre-sur-Avière, Fomerey, Frizon, Gigney, Girmont, Igney, Mazeley, Oncourt, Thaon-les-Vosges	créé en 1973, statuts modifiés en dernier lieu en 2010 – gestion du collège Elsa Tirolet et des installations sportives	CAE	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal scolaire d'Épinal	10	Aydouilles, Chantraine, Deyvillers, Dinozé, Dogneville, Epinal, Fontenay, Jeuxey, La Baffe, Longchamp	planification scolaire – participation au fonctionnement des collèges dans le cadre du contingent départemental – création et gestion des installations sportives	communauté d'agglomération d'Épinal (à l'exception de Dinozé, la Baffe, Fontenay)	périmètre chevauchant 3 EPCI
Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Darney	13	Atigny, Belmont-les-Darney, Beirrupt, Bonvillet, Darney, Dombasle-devant-Darney, Escles, Hennezel, Jésonville, Lerrain, Provenchères-les-Darney, Relanges, Vioménil	construction et gestion d'un gymnase – organisateur de transports scolaires de second rang	CC du Pays de Saône et Madon	périmètre inclus dans celui de la CC

Nom	Nombre de communes	nom des communes	compétences	CC de rattachement	périmètre au regard des CC
Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Saulxures Cormimont	2	Saulxures-sur-Moselotte, Cormimont	mise en œuvre des actions nécessaires à la construction de collèges à Saulxures et à Cormimont – participations aux dépenses de fonctionnement des collèges dans le cadre du contingent départemental – self	CC de la Haute Moselotte	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal scolaire du secteur de Fraize	5	Anould, Ban-sur-Meurthe/Clefoy, Fraize, Plainfaing, Saint-Léonard	qualité de propriétaire du collège – organisateur de transport de second rang – planification scolaire – participation aux dépenses de fonctionnement du collège dans le cadre du contingent départemental	CC de Saint-Dié-des-Vosges	périmètre chevauchant 2 CC
Syndicat Intercommunal scolaire du secteur de Mirecourt	41		versement au département de la part des dépenses mise à la charge des communes adhérentes dans le cadre du financement de l'opération de construction du nouveau collège de Mirecourt	30 communes membres de la CC du Pays de Mirecourt – 4 CC Moyenne Moselle (Avillers, Bettoncourt, Gircourt-les-Vieville, Vomécourt-sur Madon) 3 CC de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny (Bazoilles-et-Ménil, Offroicourt, Viviers-les-Offroicourt)	syndicat interdépartemental dont le périmètre couvre plus de 3 CC
Syndicat Intercommunal scolaire du secteur du Ban de Vagney	6	Basse-sur-le-Rupt, Gerbamon, Rochesson, Sapois, Le Syndicat, Vagney	financement des opérations du collège – participation aux dépenses de fonctionnement du collège – création et gestion des installations sportives destinées à l'usage des élèves	CC Terre de Granite	périmètre inclus dans celui de la CC
Syndicat Intercommunal scolaire et sportif du secteur de Le Tholy	9	Cleurie, Faucompierre, La Forge, Laveline-du-Houx, Liézey, Rehaupal, Le Syndicat, Tendon, Le Tholy	créé en 1972 : prise en charge des frais de fonctionnement et d'investissement du collège Guillaume Apollinaire – prise en charge de tout ou partie de la participation des familles aux services de transport scolaire, animations sportives, pédagogiques et culturelles – construction d'un gymnase et gestion de cet équipement	CC Terre de Granite et CC Gérardmer Monts et Vallées	périmètre chevauchant 2 CC

Nom	Nombre de communes	nom des communes	compétences	CC de rattachement	périmètre au regard des CC
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'agglomération romarimontaine	7	Dommartin-les-Remiremont Raon-aux-Bois, Remiremont, Saint-Amé, Saint-Etienne-les-Remiremont, Saint-Nabord, Vécoux	assainissement : (voir fiche spécifique) – concertation sur la politique d'aménagement et de développement économique et touristique – collège : prise en charge et répartition de la part des communes à la construction des collèges – planification scolaire – gestion des équipements sportifs annexés aux collèges et appartenant à la ville de Remiremont (essentiellement le gymnase)	5 communes de la CC de la Porte des Hautes Vosges – Saint-Amé : CC Terre de Granite – Raon-aux-Bois : CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle	périmètre chevauchant 3 CC
Syndicat Intercommunal scolaire pour l'enseignement secondaire à Bruyères et sportive	40		remboursement emprunt du collège – étude en vue de la construction, de l'entretien et de la gestion d'une nouvelle piscine et d'une salle de sports	5 communes hors périmètre de la CC Bruyères Vallon des Vosges	périmètre chevauchant 2 CC
Syndicat Intercommunal de gestion scolaire de Charmes	20		financement des opérations du collège – participation aux dépenses de fonctionnement du collège	CC de la Moyenne Moselle	périmètre inclus dans celui de la CC

ANNEXE N° 5 : autres compétences

Nom	nombre de membres	membres	Compétences exercées	CC de rattachement	au regard de la loi NOTRe	observations propositions
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Grand	3	Brechainville, Grand, Trampot	acquisition, entretien et gestion de bâtiments administratifs d'intérêt intercommunal (poste, maison forestière) – déneigement et salage de la voirie - Assainissement : (cf. fiche spécifique)	communes incluses dans le périmètre de la communauté de communes Bassin Neufchâteau	périmètre inclus dans celui de la CC	la compétence assainissement sera exercée par la communauté de communes du Bassin Neufchâteau au plus tard le 01/01/2020 –
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'agglomération mirecurtienne	7	Ambacourt, Chaffecourt, Mirecourt, Ramecourt	Hymont, Poussay, création de lotissements, d'immeubles d'habitation – aménagement de zones industrielles créées avant le 1er janvier 2003 - Assainissement : GEMAPI : (cf. fiches spécifiques)	communauté de communes du Pays de Mirecourt	périmètre inclus dans celui de la CC	réflexion en cours en vue de la dissolution du syndicat
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Vicherey et de la vallée de l'Aroffe	5	Aroffe, Maconcourt, Pleuvezain, Soncourt, Vicherey	organisation du tourisme, création et gestion éventuelle d'un musée, constitution éventuelle d'une SEM d'équipement touristique et de construction de logements - eau (cf. fiche spécifique)	communauté de communes du Pays de Châtenois (Maconcourt, Pleuvezain, Soncourt) – EPCI du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (Aroffe, Vicherey)	périmètre chevauchant celui de 2 CC	
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion de la salle polyvalente de Dompnaire-Lamerey	2	Dompnaire – Madonne-et-Lamerey	fonctionnement et investissement de la salle polyvalente, du terrain multisports et skate-park	CC du Secteur de Dompnaire	périmètre inclus dans celui de la CC	dissolution déjà inscrite dans le SDCI 2011-2013 – à noter que le syndicat a complété ses compétences (suite à la dissolution du SI des sports de Dompnaire, Madonne-et-Lamerey) Possibilité d'une entente (article L5221-1) ou d'une CSGBI (article L5222-1)
Syndicat Intercommunal des équipements sportifs de la Vraine	4	Attignéville, Rainville, Vrocourt	Dommartin-sur-Vraine, gestion du terrain de foot	CC du Pays de Châtenois		dissous sur demande des collectivités – arrêté préfectoral du 20 mars 2015

Nom	nombre de membres	membres	Compétences exercées	CC de rattachement	au regard de la loi NOTRE	observations propositions
Syndicat Intercommunal gestion de la piscine de la Vallée de la Moselotte		CC de La Haute Moselotte (en représentation substitution) communauté de communes Terre de Granite	gestion de la piscine	communauté de communes Terre de Granite	périmètre inclus dans celui de la CC	dissous par arrêté préfectoral du 19 mars 2015 – compétence exercée par la communauté de communes Terre de Granite
Syndicat Intercommunal pour la construction des vestiaires du terrain de sports	6	Certilleux, Circourt-sur-Mouzon, Landaville, Pompière, Rebeuville, Tilleux,	construction des vestiaires du terrain de sport	communauté de communes Bassin Neufchâteau	périmètre inclus dans celui de la CC	
Syndicat Intercommunal d'acquisition et de gestion de matériel d'entretien des deux vallées	7	Avillers, Bettoncourt, Gircourt-les-Vieville, Hergugney, Savigny, Ubexy, Vomécourt-sur-Madon	acquisition du matériel pour les travaux d'entretien de la voirie, des jardins, des cimetières, des bâtiments – fonctionnement et entretien de ce matériel, y compris carburant et réparations	communauté de communes de la Moyenne Moselle	périmètre inclus dans celui de la CC	Il ne s'agit pas de transfert de compétences mais de mutualisation – pourrait s'inscrire dans le cadre d'une entente intercommunale
Syndicat Intercommunal de mise en valeur de la vallée de la Meuse	5	communauté de communes du Bassin de Neufchâteau (Bazoilles-sur-Meuse et Neufchâteau) Bourmont, Goncourt, Haréville les Chanteurs (situées dans le 52)	ouvrir la proche vallée de la Meuse à la promenade, randonnée pédestre, équestre ou cycliste, l'escalade et d'une manière générale toutes les activités de plein air susceptibles d'être pratiquées sur le site	communauté de communes Bassin Neufchâteau communauté de communes Bourmont Breuvannes Saint-Blin (52)	Syndicat interdépartemental – périmètre – chevauchant celui de 2 CC	
Syndicat mixte pour le contrat de Pays de la Vôge	2	communauté de communes du Val de Vôge et Xertigny	exploitation et gestion d'un bassin de plein air avec les équipements sportifs et de loisirs d'accompagnement	communauté de communes du Val de Vôge communauté de communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle (Xertigny)	périmètre chevauchant celui de 2 CC	dissolution possible en raison de l'évolution du périmètre des CC sur ce secteur
Syndicat du Parc de d'Activités Grandrupt	3	Raon l'étape (88) Thiaville-sur-Meurthe (54)	Réalisation et exploitation d'une zone d'activités	CC de la Vallée de la Plaine (Raon l'Étape) CC des Vallées du Cristal (54 – Thiaville-sur-Meurthe)	périmètre chevauchant celui de 2 CC	

Nom	nombre de membres	membres	Compétences exercées	CC de rattachement	au regard de la loi NOTRE	observations propositions
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la télévision de la région de Saint Dié	27	Allarmont, Les Corcieux, Aumontzey, Biffontaine, Plaine, Corcieux, Houssière, Poulrières, Meurthe, La Voivre, Gérardmer, Communauté de communes des-Vosges, du Pays des Abbayes, Communes Fave, Meurthe, Gallinée	gestion et entretien des infrastructures « télévision » : bâtiments, arrivées d'énergie, d'intérêt général à la télévision et à la radio – engagement de toute action utile au meilleur équipement télévisuel – désaffectation des sites, suite à l'évolution des techniques ou du matériel	communauté de communes du Val de Neuné de communes de Saint-Dié-des-Vosges – communauté de communes de la Vallée de la Plaine	périmètre chevauchant celui de 3 CC	dissolution possible – une réflexion est actuellement conduite par les élus
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Hautes Vosges (Eté-Hiver)		La Bresse, Bussang, Moselle, Ventron, Vallées (pour les communes de Gérardmer, Le Valtin, Xonrupt-Longemer)	promotion, information et réalisations de leurs supports – aider et permettre aux offices de tourisme des collectivités adhérentes toutes formes de développement, de publicité et de commercialisation – représenter les communes et les communautés de communes auprès des pouvoirs publics pour les différents contrats intercommunaux liés au tourisme	communauté de communes de Haute Moselotte (La Bresse, Ventron), de communes des Ballons des Hautes Vosges (Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle) – communauté de communes de Gérardmer - Monts et Vallées (Gérardmer, Valtin, Xonrupt-Longemer)	périmètre chevauchant celui de 3 CC	les CC seront dotées de la compétence tourisme -
Syndicat Intercommunal de la maison de retraite intercommunale de Bruyères	46		attribution de secours et d'aides aux résidents de la Maison de Retraite de Bruyères et organisation de manifestations festives	essentiellement de communes Bruyères-Vallons des Vosges		Faible activité (syndicat créé par décret du 25 avril 1894)
Syndicat Intercommunal pour la promotion touristique des communes de Le Ménil Ramonchamp	2	Le Ménil, Ramonchamp	promotion et développement touristique : accueil, loisirs, environnement	communauté de communes Ballons des Hautes Vosges	périmètre inclus dans celui de la CC	faible activité : Budget primitif : 38000 €. Au 1er janvier 2017, la CC sera dotée de la compétence tourisme

Nom	nombre de membres	membres	Compétences exercées	CC de rattachement	au regard de la loi NOTRE	observations propositions
Syndicat Intercommunal pour une meilleure réception de la télévision	6	Basse-sur-le-Rupt, Gerbamont, Rochesson, Sapois, Thiéfosse, Vagney	réalisation des infrastructures nécessaires, leur financement et la gestion des équipements réalisés	communauté de communes Terre de Granite et communauté de communes de la Haute Moselotte (Thiéfosse)	périmètre de chevauchant celui de 2 CC	
Syndicat mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges		La Bresse, Cornimont, Dommartin-les-Remiremont, Remiremont, Saint-Etienne-les-Remiremont, Saulxures-sur-Moselotte, Thiéfosse, Vecoux, Ventron – communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges – communauté de communes Terre de Granite (en substitution de Basse-sur-le-Rupt, Cleurie, Gerbamont, Rochesson, Saint-Amé, Sapois, Le Syndicat, Vagney)	gestion, entretien, développement et animation des pistes multiactivités – aménagement des petites zones de loisirs ou de détente à proximité immédiate des pistes....	communauté de communes de la Haute Moselotte – communauté de communes Terre de Granite – communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges	périmètre de chevauchant celui de 4 CC	
Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges	510	communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux et syndicats mixtes	diffusion d'informations relatives à l'informatique, aide aux communes pour l'acquisition et la mise en place de tous équipements, matériels et consommables informatiques ; fournitures de prestations, mise en place et gestion d'un dispositif dans le cadre « ACTES » ; mise en place et gestion d'un dispositif de dématérialisation des procédures de passage des marchés publics ; mise en place d'un dispositif de télétransmission sécurisé dans le cadre du dispositif PESY2 – Mise en place d'un groupement d'achat de signatures électroniques RGS**			
Syndicat Intercommunal Vocation d'Investissement pour la Construction à Bruyères	17	Beauménil, Belmont-sur-Buitant, Brouvelieures, Bruyères, Champ-le-Duc, Deycimont, Fays, Fiménil, Girecourt-sur-Durbion, Grandvillers, Guignécourt, Laval-sur-Vologne, Lépanges-sur-Vologne, Méménil, la Neuveville-devant-Lépanges, Prey, Viménil	reconstruction d'un centre d'incendie et de secours à Bruyères, sur le fondement d'une convention passée avec le SDIS.	communauté de communes Bruyères-Vallons des Vosges	périmètre inclus dans celui de la CC	

Nom	nombre de membres	membres	Compétences exercées	CC de rattachement	au regard de la loi NOTRE	observations propositions
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion des services d'incendie et de secours du secteur de Remiremont	21	Bellefontaine, Cleurie, Dommartin-lès-Remiremont, Eloyes, la Forge, Gerbamont, Girmont-Val-d'Ajol, Jarménil, Plombières-lès-Bains, Pouxoux, Raon-aux-Bois, Remiremont, Rupt-sur-Moselle, Saint-Amé, Saint-Etienne-lès-Remiremont, Saint-Nabord, Sapois, le Syndicat, Vagny, LeVal-d'Ajol, Vecoux	réalisation des opérations de grosses réparations, d'extension, de reconstruction ou d'équipement des centres de secours figurant au SDACR et relevant de son périmètre, sur le fondement d'une convention passée avec le SDIS	communauté de communes de la Porte des Hautes Vosges – communauté de communes Terre de Granite – communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges – communauté de communes des Vosges Méridionales	périmètre de la chevauchant celui de 4 CC	
Syndicat Intercommunal de Bâtiments Services d' Incendie et de Secours des communes de la Haute Moselle (SIBIS)	7	Bussang, Ferdrupt, Fresse-sur-Moselle, Le Ménil, Ramonchamp, Saint-Maurice-sur-Moselle, Le Thillot,	opérations de grosses réparations, d'extension, de reconstruction ou d'équipement de centres d'incendie et de secours menées sur le fondement d'une convention passée avec le SDIS des Vosges	communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges	périmètre inclus dans celui de la CC	
Syndicat Intercommunal de gestion des services d'incendie et de secours dans le secteur de Bains les Bains	11	Bains-les-Bains, Le Clerjus, Fontenoy-le-Château, Grandrupt-de-Bains, Gruy-les-Surance, Harsault, Hautmougey, La Haye, Montmotier, Trémonzey, Les Voirres	reconstruction d'un centre d'incendie et de secours à Bains-les-Bains, sur le fondement d'une convention passée avec le SDIS. Il a également vocation à soutenir et encourager le maintien et le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires par le SDIS	communauté de communes du Val de Vôge	périmètre inclus dans celui de la CC	
Syndicat Intercommunal de gestion des services d'incendie et de secours des communes du secteur de Dompain	17	les Ableuvenettes, Bainville-aux-Saules, Bazegney, Begnécourt, Bocquegney, Bouxières-aux-Bois, Bouzumont, Circourt, Damas-et-Bettegney, Derbamont, Dommartin-aux-Bois, Dompain, Frénois, Gelvécourt-et-Adompt, Gorhey, Harol, Hennecourt, Légéville-et-Bonfays, Madonne-et-Lamerey, Pierrefitte, Racécourt, Rancourt, Vaubexy, Ville-sur-Ilion	reconstruction d'un centre d'incendie et de secours à Dompain, Harol et dans les communes retenues par le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques	communauté de communes du Pays de Saône et Madon (Frénois) – communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny (Rancourt)	périmètre de la chevauchant celui de 3 CC	

Nom	nombre de membres	membres	Compétences exercées	CC de rattachement	au regard de la loi NOTRE	observations propositions
Syndicat Intercommunal pour la reconstruction de bâtiments du service d'incendie du secteur de Rambervillers	33	Anglemont, Autrey, Bazien, Bult, Brû, Clézontaine, Delvillers, Destord, Dompetail, Doncières, Fauconcourt, Hardancourt, Housseras, Jeanménil, Ménarmont, Ménil-sur-Belvitte, Moyenmont, Nonzeville, Nossencourt, Ortoncourt, Pierrepont-sur-l'Arentèle, Rambervillers, Romont, Roville-aux-Chênes, Sainte-Barbe, Saint-Benoit-la-Chipotte, Saint-Genest, Sainte-Hélène, Saint-Maurice-sur-Mortagne, Saint-Pierremon, Saint-Gorgon, Vomécourt, Xaffévillers	reconstruction de bâtiments en respectant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)	communauté de communes de la Région Rambervillers - communauté de communes Bruyères-Vallons des Vosges (Destord, Nonzeville, Pierrepont-sur-l'Arentèle)	périmètre chevauchant celui de 2 CC	
Syndicat pour la Reconstruction d'un Centre de Secours Principal de l'agglomération Vitte-Contrexéville	16	Belmont-sur-Vair, Contrexéville, Dombrot-le-Sec, Domjulien, Haréville, Lignéville, Mandres-sur-Vair, Norroy, Pary-sous-Montfort, Remoncourt, Rozerotte, Saint-Remimont, They-sous-Montfort, Valfroicourt, Valleroy-le-Sec, Vitte	opérations de grosses réparations, d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre d'incendie et de secours menées sur le fondement d'une convention passée avec le SDIS des Vosges	7 communes CC Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny - 7 communes CC Vitte-Contrexéville - 2 communes CC Pays Saône Vosgienne	périmètre chevauchant celui de 3 CC	
Syndicat pour la reconstruction d'un centre d'incendie et de secours du pays de Charmes	27	Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Brantigny, Chamagne, Charmes, Essegney, Evaux-et-Ménil, Florémont, Gircourt-lès-Viéville, Gugney-aux-Aulx, Hergugney, Langley, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Portieux, Rapéy, Rugney, Savigny, Socourt, Ubexy, Varmonzey, Vincey, Vomécourt-sur-Madon, Xaronval, Grippont (54)	opérations de grosses réparations, d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre d'incendie et de secours menées sur le fondement d'une convention passée avec le SDIS des Vosges	communauté de communes de la Moyenne Moselle - communauté de communes du Secteur Dompaire (Gugney-aux-Aulx) - communauté de communes du Pays du Saintois (Grippont)	périmètre chevauchant celui de 3 CC	
Syndicat Mixte d'Arts Vivants (SMAV) anciennement Syndicat mixte pour le fonctionnement d'une école de musique et de danse intercommunale)	3	Champdray, Granges-sur-Vologne, Communauté de Communes du Val de Neuné	fonctionnement d'une école de musique et d'arts vivants	CC du Val de Neuné - CC Lacs et Hauts Rupts	périmètre chevauchant celui de 2 CC	
Syndicat Mixte pour le fonctionnement d'une école de musique intercommunale	5	Saint-Amé, Ferdrupt, Ramonchamp, Rupt-sur-Moselle, Communauté de Communes de la Haute Moselotte	fonctionnement d'une école de musique et d'arts vivants	communauté de communes Terre et Granite et communes de la Haute Moselotte	périmètre chevauchant celui de 2 CC	

Nom	nombre de membres	membres	Compétences exercées	CC de rattachement	au regard de la loi NOTRE	observations propositions
Syndicat départemental d'électricité	514	toutes les communes	distribution d'électricité			rationalisation effectuée

II. CONSULTATION DES COMMUNES, EPCI ET SYNDICATS MIXTES CONCERNES SUR LE PROJET DE SDCI PRESENTE LE 23 OCTOBRE 2015

1. Les modalités de la consultation :

Le projet de schéma a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale, lors de sa séance du vendredi 23 octobre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 IV du code général, ce projet a été adressé, dès le lundi 26 octobre suivant, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Les assemblées délibérantes ont pu se prononcer dans les deux mois qui ont suivi la notification du projet. Conformément à l'article précité, les avis qui n'ont pas été rendus dans ce délai, ont été réputés favorables.

A l'issue de cette consultation, et par trois envois successifs organisés les 18 et 30 décembre 2015, puis 29 janvier 2016 pour un court complément, l'ensemble des avis des assemblées délibérantes a été adressé, pour information, à l'ensemble des membres de la CDCI aux fins de les éclairer pour l'examen du schéma et des projets d'amendements.

2. Les résultats de la consultation :

Collectivités consultées :

- 517 communes (y c communes du 52 et 54)
- 26 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération
- 145 syndicats intercommunaux ou mixtes

Nombre de délibérations :

473 délibérations pour les communes, soit un taux de retour de 91,49 %. Seules 44 communes ne se sont pas prononcées dans le délai imparti.

26 pour les communautés, soit un taux de retour de 96,30 %

Les retours ont été moindres pour les syndicats, soit 52 (taux de retour de 35,86%) car ceux-ci sont moins impactés par le projet de SDCI. 31 communes ont aussi délibéré sur la situation des syndicats

La consultation a toutefois été l'occasion pour de nombreux syndicats, tout particulièrement en matière d'eau potable et d'assainissement, de signifier leur désapprobation du transfert obligatoire des compétences aux communautés, au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Avis émis :

Globalement 75,6 % des communes représentant 80,0 % de la population ont émis un avis favorable au projet de schéma proposé par le préfet.

Les avis défavorables représentent donc 24,4 % des communes et 20,0 % de la population.

Pour les communautés, le taux d'avis favorables est de 81,48 % des communautés.

Le pourcentage d'avis favorables est moindre s'agissant des syndicats, mais, comme précisé supra, ceux-ci se sont positionnés davantage sur les conséquences de la loi NOTRe que sur le schéma lui-même.

Situation par projets d'intercommunalités à fiscalité propre (avis des communes uniquement) :

Communauté de communes des ballons des Hautes Vosges :

Avis favorables = 62,5 % des communes (5) représentant 63,8 % de la population.

COMMUNES	POPULATION TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DU VOTE (P=pour – C=contre)	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Bussang	1518	25/11/15	unanimité		1	1 EPCI Montagne
Ferdrupt	772	19/11/15	7C		1	6 votes pour rester en l'état – 6 pour regroupement Gérardmer-Hte Moselotte et Terre de de Granite – 1 pour Remiremont Vosges Méridionales
Fresse-sur-Moselle	1833	12/11/15	unanimité	1		
Ménil (le)	1156	19/11/15	unanimité	1		souhait discussion avec EPCI voisins
Ramonchamp	2132	27/11/15	unanimité	1		
Rupt-sur-Moselle	3556	14/12/15	25P – 2A		1	création d'une CA avec les 5 CC du PETR de Remiremont et la CC de Gérardmer
Saint-Maurice-sur-Moselle	1490	12/11/15	unanimité	1		
Thillot (le)	3698	27/11/15	unanimité	1		
	16155			5	3	

Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du bassin de Neufchâteau, du pays de Châtenois, et extension à la commune d'Aroffe :

Avis favorables = 68,6 % des communes (48) représentant 77,3 % de la population.

COMMUNES	POPULATION TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DU VOTE P=pour C=contre	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Autigny-la-Tour	185	20/11/15	9P 1A 1C	1		
Autreville	165	27/11/15	Unanimité	1		
Avranville	85	02/12/15	Unanimité	1		
Chermisey	102	12/11/15	Unanimité	1		
Clérey-la-Côte	34					
Coussey	751	27/11/15	5C – 4P		1	rester en l'état
Domrémy-la-Pucelle	137	28/10/15	Unanimité		1	rester en l'état – créer une cc avec 70 communes posera des problèmes de gestion et de représentation
Frebécourt	312	27/11/15	9P – 2A	1		
Greux	176	18/12/15	Unanimité	1		
Harmonville	235	09/11/15	Unanimité	1		
Jubainville	89	11/12/15	6P – 1C	1		
Martigny-les-Gerbonvaux	121	14/12/15	Unanimité		1	
Maxey-sur-Meuse	259	30/10/15	Unanimité	1		
Midrevaux	203	25/11/15	Unanimité	1		
Moncel-sur-Vair	221	04/12/15	5P – 5A	1		
Punerot	190	21/12/15	Unanimité		1	n'est pas d'accord sur la suppression des syndicats
Rupes	127	19/11/15	Unanimité	1		
Seraumont	48	26/11/15	Unanimité	1		Obs. modification du schéma sans attendre mise en place du fonctionnement réel et d'une cohésion entre les collectivités membres
Sionne	149	02/12/15	2P – 6C		1	non
Soulosse-sous-Saint-Elophé	646					
Tranqueville-Graux	91	02/12/15	Unanimité	1		
Bazoilles-sur-Meuse	623	30/11/15	Unanimité	1		
Brechainville	57	03/12/15	Unanimité	1		
Certilieux	227	26/11/15	10P – 1C	1		
Circourt-sur-Mouzon	208	01/12/15	9P – 1C	1		
Fréville	156	20/11/15	3P 7A	1		
Grand	418	17/12/15	10P – 1C	1		
Jainvillotte	80	17/11/15	Unanimité	1		
Landaville	312	13/11/15	9P – 2C	1		
Lemmecourt	31	05/12/15	Unanimité	1		
Liffol-le-Grand	2372	14/12/15	16P 1C	1		
Mont-lès-Neufchâteau	308	27/11/15	Unanimité	1		
Neufchâteau	6962	16/11/15	Unanimité	1		
Pargny-sous-Mureau	189	07/12/15	Unanimité	1		interrogation sur la compétence scolaire – défavorable transfert eau et assainissement – interrogation sur la gestion de la démocratie
Pompierre	251	12/11/15	6P – 2C – 3A	1		
Rebeuville	264	08/12/15	Unanimité	1		
Rollainville	323	30/11/15	Unanimité		1	propose d'ajouter la CC du pays de Mirecourt à la fusion des CC du bassin de Neufchâteau et du pays de Châtenois
Sartes	101	26/11/15	Unanimité	1		
Tilleux	78	30/11/15	6P – 1A	1		
Tramptot	101	27/11/15	Unanimité	1		
Villouxel	82					
Liffol-le-Petit (52)	328					
Aouze	197	06/11/15	9C 1A		1	70 communes = trop grand
Balléville	120	18/12/15	Unanimité		1	fusion avec CCNeufchâteau, Chatenois, Vittel-Contrexéville, Mirecourt et Bulgnéville –

COMMUNES	POPULATION TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DU VOTE P=pour C=contre	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Châtenois	1822	04/11/15	Unanimité		1	Favorable à fusion avec CCBN mais taille critique insuffisante. Souhaite CC du grand ouest avec au minimum CCBN, CCPC et CCPM et au mieux CCVC et CCBXB en +
Courcelles-sous-Châtenois	83	03/12/15	Unanimité		1	favorable à fusion avec CCBN mais taille critique insuffisante souhaite CCN + CC Châtenois + CC Mirecourt – CC Vittel Contrex + C Bulgnéville et Pays Saône et Madon – Marches de Lorraine et Saône Vosgienne
Darney-aux-Chênes	62	30/11/15	Unanimité		1	Favorable à fusion avec CCBN mais souhaite CC du grand ouest avec au minimum CCBN, CCPC et CCPM et au mieux CCVC et CCBXB en +
Dolaincourt	89	12/11/15	6P 1A	1		
Dommartin-sur-Vraine	322	26/11/15	Unanimité		1	Favorable à fusion avec CCBN mais souhaite CC du grand ouest avec au minimum CCBN, CCPC et CCPM et au mieux CCVC et CCBXB en +
Gironcourt-sur-Vraine	992	07/12/15	9P – 5A	1		
Longchamp-sous-Châtenois	102	07/12/15	Unanimité		1	Favorable à fusion avec CCBN mais souhaite atteindre une taille critique indispensable pour l'avenir
Maconcourt	86	18/12/15	Unanimité		1	inclure Bulgnéville, Vittel et Mirecourt pour un pays de + 50 000 hab. Et un territoire économiquement mieux équilibré
Morelmaison	201	18/11/15	9P-1C	1		
Neuveville-sous-Châtenois (la)	390	15/12/15	Unanimité		1	fusion avec CCNeufchâteau – Chatenois Vittel-Contrexéville – Bulgnéville – à défaut, rattachement de Houécourt à CC Neufchâteau+Chatenois – et La Neuveville sous Châtenois (pour gestion station épuration)
Ollainville	70	01/12/15	Unanimité		1	Favorable à fusion avec CCBN mais souhaite CC du grand ouest avec au minimum CCBN, CCPC et CCPM et au mieux CCVC et CCBXB en +
Plevezain	83	25/11/15	4C – 1A		1	souhaite fusion CC Bassin Neufchâteau – Pays de Châtenois – Vittel-Contrexéville – Bulgnéville pour atteindre seuil de 30 000 habitants
Rainville	293	30/11/15	Unanimité	1		souhaite fusion CC Bassin Neufchâteau – Pays de Châtenois – Vittel-Contrexéville – Bulgnéville – Mirecourt
Removille	211	18/11/15	9P – 1A	1		
Rouvres-la-Chétive	458	29/10/15	Unanimité	1		
Saint-Paul	137	11/12/15	Unanimité		1	refus car ne souhaite pas perdre le PETR en place – refus de la dissolution des syndicats
Soncourt	53	20/11/15	Unanimité	1		
Viocourt	152	25/11/15	Unanimité	1		
Vouxey	168	20/11/15	Unanimité	1		
Saint-Menge	133					
Attignéville	227	10/11/15	Unanimité		1	Favorable à fusion avec CCBN mais souhaite Fusion des CC du grand ouest vosgien
Barville	95	03/12/15	Unanimité		1	Favorable à fusion avec CCBN mais souhaite CC du grand ouest avec au minimum CCBN, CCPC et CCPM
Harchéchamp	100	07/12/15	Unanimité		1	Favorable à fusion avec CCBN mais souhaite CC du grand ouest avec au minimum CCBN, CCPC et CCPM et au mieux CCVC et CCBXB en +
Houéville	44	17/12/15	majorité		1	pourquoi ne pas envisager Châtenois – Neufchâteau, Mirecourt – Vittel-Contrexéville et Bulgnéville
Aroffe	100	28/10/15	Unanimité	1		
Ménil-en-Xaintois	181					
	24768			42	22	

Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la porte des hautes Vosges et des Vosges méridionales avec extension à la commune de Saint-Amé :

Avis favorable = 10,0 % des communes (1) représentant 7,2 % de la population.

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DES VOTES P=pour – C=contre)	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Dommartin-lès-Remiremont	1888	10/12/15	unanimité		1	14P – 5C : création d'une CA avec les 5 CC du PETR de Remiremont et la CC de Gérardmer Monts et Vallées
Eloyes	3364	14/12/15	21C – 1P		1	18C – 4A contre le nouveau périmètre proposé par la CC à défaut d'infos sur fiscalité et compétences obligatoires – donc rester en l'état
Remiremont	8121	11/12/15	unanimité		1	Création d'une CA avec 6 CC – 23P – 6C
Saint-Etienne-lès-Remiremont	3974	04/12/15	25P – 2A		1	Création d'une CA associant CC des Ballons – CC Porte des Hautes Vosges – CC Terre de Granite – CC Haute Moselotte, CC Vosges Méridionales – CC Gérardmer
Saint-Nabord	4321	10/12/15	Majorité (1 P – 25 A)		1	ne s'oppose pas au projet, mais émet des réserves à l'adhésion de Saint-Amé – rejette la contre-proposition (2C – 24 A) du bureau de la CC de la Porte des Hautes Vosges, à savoir fusion des 5 CC du périmètre du PETR et de la CC de Gérardmer
Vecoux	941	10/12/15	12C 2A		1	8P 2C 4A : Création d'une CA associant CC des Ballons – CC Porte des Hautes Vosges – CC Terre de Granite – CC Haute Moselotte, CC Vosges Méridionales – CC Gérardmer
Girmont-Val-d'Ajol	240	15/12/15	unanimité		1	statu quo
Plombières-les-Bains	1887	10/12/15	Majorité (5P)		1	statu quo
Val-d'Ajol (le)	4100	14/12/15	unanimité		1	maintien périmètre actuel
Saint-Amé	2243	10/12/15	unanimité	1		n'est pas opposé à un périmètre + large regroupant d'autres communes ou cc du Pays de Remiremont, Vallées et/ou montagnes
	31079			1	9	

Communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés d'agglomération d'Epinal et de communes de la Vôge vers les rives de la Moselle, du val de Vôge (hors Grandrupt-de-Bains), de 16 communes de la communauté de communes de la moyenne Moselle et extension aux communes de Charmois l'Orgueilleux, Dompierre, Padoux et Sercoeur :

:
Avis favorables = 92,5 % des communes (74) représentant 97,7 % de la population.

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DU VOTE (P=pour – C=contre)	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Aydoilles	1093	08/12/15	13P – 2C	1		favorable sous réserve que les syndicats ne disparaissent pas
Badménil-aux-Bois	141	13/11/15	unanimité	1		
Bayecourt	284	16/12/15	6P – 2C – 3A	1		
Châtel-sur-Moselle	1728	01/12/15	unanimité	1		
Chavelot	1524	15/12/15	unanimité	1		
Domèvre-sur-Durbion	301	11/12/15	majorité	1		
Frizon	485	20/11/15	4P – 2C – 2A	1		
Gigney	58	30/11/15	unanimité	1		
Girmont	1004	25/11/15	unanimité	1		
Igney	1220					
Mazeley	276					
Nomexy	2260	10/12/15	17P 1A	1		
Oncourt	185	16/11/15	unanimité	1		
Pallegney	174	18/12/15	unanimité		1	
Thaon-les-Vosges	8150	23/12/15	24P 2A 3C	1		
Vaxoncourt	529	08/12/15	unanimité	1		
Villoncourt	121	18/11/15	10P – 1A	1		
Zincourt	90	20/11/15	unanimité	1		
Deyvillers	1551	27/11/15	unanimité	1		
Dignonville	191	26/11/15	unanimité	1		
Dogneville	1479	25/11/15	unanimité	1		
Jeuxy	708	27/11/15	unanimité		1	avis réservé
Longchamp	462	03/12/15	4A 5C		1	non
Vaudéville	174	15/12/15	unanimité	1		défavorable à la dissolution du SI des eaux des Bolottes
Dounoux	880					
Uzemain	1169					
Chantraine	3294	08/12/15	unanimité	1		
Chaumousey	907	26/11/15	10P 5C	1		inquiétude sur identité et représentativité des communes rurales, et de la CAE dans l'ACAL
Darnieulles	1541	05/11/15	unanimité	1		Suppression du PETR Vosges centrales pour simplification
Domèvre-sur-Avière	416	10/12/15	10P 1A	1		
Fomerey	152	26/11/15	unanimité		1	n'est pas défavorable à l'extension de la CAE – défavorable à la nouvelle organisation territoriale au 01/01/2020 transfert eau et assainissement
Forges (les)	2074	15/12/15	7P – 4C – 7A	1		
Girancourt	904	08/12/15	unanimité	1		
Golbey	8542	16/12/15	26P – 1C – 1A	1		

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DU VOTE (P=pour – C=contre)	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Renauvoid	118	14/11/15	unanimité	1		
Sanchev	899	19/12/15	majorité	1		
Uxegney	2378	26/11/15	13P – 2C - 4A	1		
Epinal	34249	26/11/15	unanimité	1		
Arches	1759	17/12/15	16P – 1A – 1C	1		
Archettes	1127	29/10/15	14P – 1A	1		
Baffe (la)	743	26/11/15	14P – 1A	1		
Dinozé	611	17/12/15	11P 2A 2C	1		
Bellefontaine	1061	14/12/15	unanimité	1		
Jarménil	449	05/12/15	8P 3C	1		
Pouxéux	2064	26/11/15	14P – 5C	1		
Raon-aux-Bois	1270	09/11/15	unanimité	1		
Hadol	2457	01/12/15	17P 1C	1		
Uriménil	1386	15/12/15	13P – 1A	1		
Xertigny	2788	03/12/15	unanimité	1		
Bains-les-Bains	1306	28/11/15	unanimité	1		
Fontenoy-le-Château	649					
Gruey-lès-Surance	259					
Harsault	392	24/11/15	7P – 1A	1		
Hautmougey	162	27/11/15	unanimité	1		
Haye (la)	134	27/11/15	7P – 1A	1		
Montmotier	53	27/11/15	unanimité	1		
Trémonzey	218	11/12/15	unanimité	1		
Voivres (les)	354	02/12/15	unanimité	1		
Chapelle-aux-Bois (la)	681	16/12/15	unanimité		1	
Clerjus (le)	589	17/12/15	unanimité	1		
Charmois-l'Orgueilleux	607	27/11/15	unanimité	1		
Brantigny	200	09/12/15	unanimité	1		non
Chamagne	464	27/11/15	unanimité		1	rattachement CC Dompaire-Mirecourt+15 cnes de la Moyenne Moselle + rester dans SCOT et PETR Epinal
Charmes	4728	12/11/15	26P – 1C	1		
Essegney	745	09/12/15	unanimité			NE SE PRONONCE PAS
Damas-aux-Bois	262	30/10/15	unanimité	1		
Hadigny-les-Verrières	378	17/11/15	unanimité	1		
Haillainville	178					
Moriville	437	27/10/15	unanimité	1		
Rehaincourt	346	12/11/15	unanimité	1		
Florémont	438	09/12/15	unanimité	1		souhaiterait quand même que la CC reste telle qu'elle est et demande que cette adhésion n'entraîne pas de contraintes financières supplémentaires aux habitants
Langley	185	27/11/15	10P – 1C	1		
Portieux	1303	18/11/15	13P – 2C	1		
Socourt	271	01/12/15	unanimité	1		
Ubexy	171	27/11/15	10P – 1C	1		
Vincey	2275	10/12/15	16P – 2A – 1C	1		
Rugney	103	12/12/15	unanimité	1		
Dompierre	275	21/12/15	8P 3C	1		
Sercœur	269	16/12/15	unanimité	1		
Padoux	533	01/12/15	unanimité	1		
	116391			66	6	

Communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges :

Avis favorables = 89,2 % des communes (33) représentant 94,2 % de la population.

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DES VOTES P=pour – C=contre)	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Belmont-sur-Buttant	295	14/12/15	Unanimité	1		l'eau doit rester du ressort de la commune
Bois-de-Champ	119	13/11/15	Unanimité		1	veut aller sur CC fusionnée de St-Dié
Brouvelieures	500	09/11/15	Unanimité	1		
Domfaing	239	09/11/15	Unanimité	1		
Fremifontaine	493	08/12/15	Unanimité	1		
Mortagne	165	14/12/15	Unanimité		1	Rejoindre Cc de Saint-Dié – défavorable au transfert de la compétence eau
Rouges-Eaux (les)	86	11/12/15	4P -2C	1		
Vervezelle	143	15/12/15	Unanimité	1		si « suppression » de la CC Bruyères : rattachement à la CA de Saint-Dié-des-Vosges
Beauménil	121	11/12/15	10P – 1C	1		s'oppose au transfert de la compétence eau au 01/01/2020
Bruyères	3219	25/11/15	Unanimité	1		
Champ-le-Duc	535	17/11/15	9P – 2A	1		s'oppose au transfert de la compétence eau – contre le regroupement des écoles – pas de construction de communes nouvelles
Charmois-devant-Bruyères	428	14/12/15	Unanimité		1	non : le projet fait disparaître les syndicats
Cheniménil	1209	23/11/15	13P 1C	1		défavorable relèvement seuil population et dissolution des syndicats des eaux
Destord	225	09/11/15	10 P – 1A	1		
Deycimont	319	16/11/15	Unanimité	1		
Docelles	981	08/12/15	Unanimité	1		remarque : pas de mention ligne chemin de fer Epinal-Daint-Dié – bassin de vie et d'emploi pas homogène – une partie industrielle – une partie agricole et tertiaire
Fays	253	06/11/15	majorité	1		
Fiménil	249	19/12/15	majorité	1		
Fontenay	527					
Girecourt-sur-Durbion	334	13/11/15	Unanimité	1		
Grandvillers	747	04/12/15	Unanimité	1		s'oppose au transfert de la compétence eau au 01/01/2020
Gugnécourt	231	01/12/15	Unanimité		1	fusion avec CC Rambervillers
Laval-sur-Vologne	658	06/11/15	majorité	1		
Laveline-devant-Bruyères	649	17/11/15	Unanimité	1		
Laveline-du-Houx	232	23/11/15	Unanimité	1		
Lépanges-sur-Vologne	931	26/11/15	Unanimité	1		
Méménil	157	26/11/15	Unanimité	1		
Neuveville-devant-Lépanges (la)	490	09/12/15	Unanimité	1		s'oppose au transfert de la compétence eau au 01/01/2020
Nonzeville	47	11/12/15	Unanimité	1		s'oppose au transfert de la compétence eau au 01/01/2020
Pierrepont-sur-l'Arentèle	150	04/12/15	Unanimité	1		s'oppose à la dissolution du SI des eaux
Prey	104					
Roulier (le)	210	09/12/15	Unanimité	1		s'oppose à la disparition des syndicats et à la perte des compétences scolaire et eau par la commune
Viménil	233	18/12/15	Unanimité	1		
Xamontarupt	155					
Herpelmont	270	04/12/15	Unanimité	1		
Jussarupt	278	03/12/15	Unanimité	1		
Faucompierre	250	11/12/15	9P – 1A	1		
	16232			30	4	

Communauté de communes de la région de Rambervillers :

Avis favorables = 90,0 % des communes (27) représentant 88,6 % de la population.

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DES VOTES P=pour – C=contre)	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Sainte-Hélène	493	13/11/15	unanimité	1		
Anglemont	165	03/12/15	unanimité	abstention		favorable a l'issue du délai
Autrey	300	24/11/15	unanimité	1		
Bazien	92	17/12/15	unanimité		1	refuse l'intégration du SI des eaux de la Belvitte dans le schéma
Brû	598	07/12/15	unanimité	1		
Bult	322					
Clézentaine	233	19/11/15	unanimité	1		
Deinvillers	69	21/11/15	unanimité	1		
Domptail	361	30/11/15	6P – 5A	1		
Doncières	148	26/11/15	unanimité	1		
Fauconcourt	125	27/11/15	unanimité	1		
Hardancourt	43	09/11/15	unanimité	1		
Housseras	519	05/11/15	unanimité	1		
Jeanménil	1170	17/11/15	14C – 1A		1	
Ménarmont	58	21/12/15	unanimité	1		
Ménil-sur-Belvitte	318	20/11/15	unanimité	1		
Moyemont	230	09/11/15	unanimité	1		
Nossoncourt	104	18/12/15	unanimité	1		refuse l'intégration du SI des eaux de la Belvitte dans le schéma
Ortoncourt	88					
Rambervillers	5708	10/12/15	24P – 2C	1		
Romont	366	05/11/15	unanimité		1	Fusion CAE + 2C2R car 2C2R seule trop petite
Roville-aux-Chênes	604	24/11/15	unanimité	1		
Saint-Benoît-la-Chipotte	467	26/11/15	unanimité	1		
Saint-Genest	132	25/11/15	unanimité	1		
Saint-Gorgon	411	30/10/15	unanimité	1		
Saint-Maurice-sur-Mortagne	195	23/11/15	unanimité	1		
Saint-Pierremont	164					
Sainte-Barbe	286	11/12/15	8P	1		
Vomécourt	279	19/11/15	unanimité	1		
Xafféwillers	174	02/12/15	unanimité	1		
	14222			23	3	

Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de Gérardmer, monts et vallées, de la haute Moselotte, terre de Granite, avec retrait de la commune de Saint-Amé :

Avis favorables = 82,6 % des communes (19) représentant 74,6 % de la population.

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DES VOTES P=pour – C=contre)	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTREPROPOSITION
Champdray	163	04/12/15	unanimité	1		
Granges-sur-Vologne	2313	30/11/15	unanimité	1		
Rehaupal	199	27/11/15	unanimité	1		
Valtin (le)	91	13/11/15	5P – 1A	1		
Gérardmer	9123	11/12/15	27P – 1A	1		
Liézey	289	18/12/15	unanimité	1		
Xonrupt-Longemer	1621	26/11/15	12P – 6A	1		
Tendon	518	18/12/15	13P 1A	1		Accepte cette restructuration imposée. Refuse le transfert de la compétence eau à la CC
Tholy (le)	1617	27/11/15	17P – 1C -1A	1		
Bresse (la)	4544	14/12/15	unanimité	1		
Comimont	3539	11/12/15	11P 2C – 14A	1		
Saubures-sur-Moselotte	2885	17/12/15	22C – 1A		1	22P -1A pour ICC avec Remiremont et regroupant les communes des vallées de la Moselotte et de la Moselle
Thiéfosse	606	20/11/15	8P – 7A	1		erreur transcription signalée le 04/01/2016 : lire 7A au lieu de 7C
Ventron	937	24/11/15	unanimité	1		souhaite l'adhésion des communes des vallées de la Moselotte et de la Moselle
Cleurie	663	16/11/15	13P – 1A	1		
Forge (la)	573	20/11/15	unanimité	1		
Syndicat (le)	1975	15/12/15	unanimité		1	création d'une CA associant 6CC : CC Ballons – Terre de Granite – Haute Moselotte – Porte Hautes Vosges – Vosges Méridionales
Basse-sur-le-Rupt	909	17/12/15	1P – 11C – 1A		1	12P – 1A intégration de la commune avec CC Porte Hautes Vosges et Vosges Méridionales – favorable dans ce cas à une CA avec les 5 CC du PETR de Remiremont et la CC Gérardmer Monts et Vallées
Gerbamont	389	30/11/15	9P – 1A	1		
Rochesson	731	04/12/15	unanimité	1		
Sapois	663	11/12/15	7P – 4C	1		
Vagney	4128	14/12/15	21C 5A 1P		1	25P 2A 0C création d'une CA associant 6CC : CC Ballons – Terre de Granite – Haute Moselotte – Porte Hautes Vosges – Vosges Méridionales
Aumontzey	500	25/11/15	8P – 1A	1		
	38976			19	4	

Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de Saint-Dié-des-Vosges, des hauts champs, de la vallée de la Plaine, du pays des abbayes, de Fave, Meurthe et Galilée, du val du Neuné :

Avis favorables = 76,0 % des communes (57) représentant 87,4 % de la population.

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DES VOTES P=pour – C=contre)	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Allamont	235	27/11/15	Unanimité	1	DEF. SDCI 54	
Celles-sur-Plaine	872	27/11/15	Unanimité	1		
Luvigny	112					
Raon-l'Étape	6669	27/10/15	27P – 1A	1		
Raon-sur-Plaine	166	10/12/15	Unanimité	1		
Vexaincourt	179	23/10/15	9P – 1C	1	DEF. SDCI 54	
Bionville (54)	130	04/12/15	8P 2C	1		
Pierre-Percée (54)	104	18/11/15	8P 2C	1		
Raon-lès-Leau (54)	41	20/11/15	Unanimité	1		
Anould	3458	11/12/15	Unanimité	1		demande principe de neutralité fiscale et maintien du SI d'assainissement
Ban-sur-Meurthe-Clefcy	991	15/12/15	Unanimité	1		
Fraize	3116	15/12/15	19P – 1A	1		
Mandray	631	13/11/15	11P 3A	1		
Plainfaing	1793	23/11/15	12P 1A	1		
Saint-Léonard	1385	08/12/15	Unanimité	1		
Saulcy-sur-Meurthe	2418	24/11/15	14P 3A	1		
Taintrux	1609	27/11/15	11P – 5A	1		
Saint-Dié-des-Vosges	22089	24/11/15	Unanimité	1		
Nompateize	588	10/11/15	10P – 4A	1		
Bourgonce (la)	909	18/12/15	Unanimité			s'abstient par manque d'informations
Saint-Michel-sur-Meurthe	2078	18/12/15	1P – 5C – 9 ne prennent pas position		1	9 « ne prend pas position » = abstention donc les 5C emportent le vote
Salle (la)	453	27/11/15	Unanimité		0	ne se prononce pas
Voivre (la)	727	11/12/15	Unanimité	1		
Étival-Clairefontaine	2640	24/11/15	22P – 1A	1		
Saint-Remy	529	27/11/15	Unanimité	1		
Ban-de-Sapt	352	08/12/15	8P 1A	1		
Belval	169	10/12/15	Unanimité		1	non
Châtas	59	20/11/15	5C – 2A		1	
Denipaire	259	22/12/15	Unanimité	1		exercice des compétences « Enfance » et « culture » par la CC
Grandrupt	81	27/11/15	4P – 2C	1		
Hurbache	312	22/12/15	Unanimité	1		
Ménil-de-Senones	152	01/12/15	Unanimité		1	conditions réunies pour maintien de la CC du Pays des Abbayes
Mont (le)	55	29/10/15	Unanimité	1		
Moussey	652	02/12/15	Unanimité	1		
Moyenmoutier	3346	04/12/15	19P – 3A	1		
Petite-Raon (la)	850	27/11/15	Unanimité	1		
Puid (le)	98	13/11/15	Unanimité	1		
Saint-Jean-d'Ormont	136	05/11/15	Unanimité	1		
Saint-Stail	71	08/12/15	Unanimité		1	non
Saulcy (le)	341	24/11/15	14P – 3A	1		
Senones	2568	02/12/15	3P – 16C – 4A		1	
Vermont (le)	66	17/12/15	4P -2C -1A	1		
Vieux-Moulin	342	22/12/15	6P 1C 1A	1		
Biffontaine	451	03/12/15	9P 2C	1		
Poulières (les)	265	26/11/15	9P 1A	1		

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DES VOTES P=pour – C=contre)	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Arrentès-de-Corcieux	177	11/12/15	Unanimité	1		
Barbey-Seroux	142					
Chapelle-devant-Bruyères (la)	657	20/11/15	5P – 6C – 1A		1	non
Corcieux	1672	10/12/15	12P – 6C – 1A	1		
Gerbépal	586	03/12/15	Unanimité		1	rattachement à la CC de Gérardmer monts et vallées et rappelle avoir déjà délibéré en ce sens.
Houssière (la)	597	06/11/15	Unanimité	1		
Vienville	131	09/12/15	Unanimité	1		
Croix-aux-Mines (la)	564	22/12/15	10C		1	non
Entre-deux-Eaux	541	16/12/15	13C 1A		1	non et considère que l'avis qui lui est demandé est antidémocratique
Beulay (le)	115	11/12/15	2P 3C 6A		1	
Colroy-la-Grande	556	15/12/15	11P – 1A	1		
Grande-Fosse (la)	113	26/11/15	Unanimité	1		
Lubine	235	30/11/15	Unanimité	1		
Lusse	453	07/12/15	9P – 2C	1		
Petite-Fosse (la)	89	27/11/15	Unanimité	1		
Provençères-sur-Fave	910	20/11/15	Unanimité	1		
Ban-de-Laveline	1339	17/12/15	10P – 3C – 1A	1		
Bertrimoutier	331	18/12/15	9P – 1C	1		
Coinches	357	11/12/15	3P 8C		1	Manque d'éléments, maintien du RPI et de la compétence eau, dérogation montagne
Combrimont	167	27/11/15	1P -10C		1	rester en l'état – application dérogations
Frapelle	225	19/12/15	10 A	1		abstention unanime = avis Réputé favorable
Gemaingoutte	127	27/11/15	9P – 1C – 1A	1		
Lesseux	183	15/12/15	Unanimité		1	NON
Nayemont-les-Fosses	896	04/12/15	9P – 4C	1		
Neuvillers-sur-Fave	361	17/12/15	10C – 1A		1	non
Pair-et-Grandrupt	560	18/12/15	9C - 4P – 1C		1	non
Raves	453	20/11/15	Unanimité		1	rester en l'état – application dérogations
Remomeix	472	26/11/15	1P – 3A – 2C		1	
Sainte-Marguerite	2473	15/12/15	8P 4C 6A	1		
Wisembach	427	30/11/15	6P – 1C – 3A	1		
	80456			53	18	

Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes des marches de Lorraine, du pays de la Saône vosgienne, du pays de Saône et Madon avec extension à la commune de Grandrupt-de-Bains :

Avis favorables = 83,9 % des communes (52) représentant 87,6 % de la population.

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DES VOTES	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Ainville	168					
Blevaincourt	105	22/12/2015	2P – 1 C – 4 A	1		
Damblain	263	10/12/2015	7P – 1C – 2A	1		
Fouchécourt	46	28/11/2015	3C – 2A -1p		1	veut que la commune reste libre de gérer les affaires communales
Frain	144	11/12/2015	9P – 1A	1		
Isches	183	04/11/2015	Unanimité	1		
Lamarche	1018	16/12/2015	13P – 1C	1		
Marey	75	04/12/2015	Unanimité		1	non
Martigny-les-Bains	897	27/11/2015	Unanimité	1		
Mont-lès-Lamarche	101					
Morzécourt	121	27/11/2015	Unanimité	1		
Robécourt	119	04/12/2015	Unanimité			n'émet pas d'avis
Rocourt	27	04/12/2015	Unanimité	1		défavorable à la dissolution des SI des eaux
Romain-aux-Bois	46	17/11/2015	Unanimité	1		
Rozières-sur-Mouzon	78	29/10/2015	Unanimité	1		
Senaide	184	16/12/2015	Unanimité		1	Pas de pôle attractif fort
Serécourt	125					
Serocourt	105	21/12/2015	Unanimité	1		
Tollaincourt	100	10/12/2015	Unanimité	1		
Villotte	161	24/11/2015	Unanimité	1		
Châtillon-sur-Saône	146	26/11/2015	7C – 3A		1	Non - obs : fusion « trop petite » car pas de ville « bassin de vie » - ou fusion trop grande et rupture entre les communes et la CC
Grignoncourt	43	18/11/2015	6C		1	non
Lironcourt	75	19/11/2015	Unanimité	1		
Saint-Julien	132	01/12/2015	7P 1A	1		
Thons (les)	120					
Tignécourt	122	17/12/2015	Unanimité	1		
Ameuvelle	58	03/12/2015	Unanimité	1		
Bleurville	353					
Claudon	215	17/11/2015	Unanimité	1		
Fignéville	58	03/12/2015	5P – 1C	1		
Gignéville	74		Unanimité	1		
Godoncourt	138					
Martinville	125	08/12/2015	5C – 3A		1	Non – refus du transfert compétence gestion de l'eau
Monthureux-sur-Saône	920					
Nonville	225	27/11/2015	Unanimité	1		
Regnéville	136	20/11/2015	Majorité – 5P – 5A	1		
Viviers-le-Gras	183	17/12/2015	Unanimité	1		
Dombrot-le-Sec	392	17/12/2015	Unanimité		1	fusion : CC Saône Vosgienne – Marches Lorraine – Saône et Madon+ commune de Grandrupt de Bains – CC Bulgnéville et CC Vittel-Contrex
Lignéville	329	17/12/2015	9P		1	fusion : CC Saône Vosgienne – Marches Lorraine – Saône et Madon+ commune de Grandrupt de Bains – CC Bulgnéville et CC Vittel-Contrex

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DES VOTES	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Vioménil	145	17/12/2015	5C – 4A – 1P		1	
Attigny	265	29/10/2015	Unanimité	1		
Belmont-lès-Damey	118	28/10/2015	Unanimité	1		
Belrupt	116	30/10/2015	Unanimité	1		
Bonvillet	340					
Damey	1235	03/12/2015	Unanimité	1		
Dombasle-devant-Damey	92	04/12/2015	Unanimité	1		
Dommartin-lès-Vallois	64					
Escles	435					
Esley	175					
Frénois	45	27/11/2015	Unanimité	1		
Hennezel	425	27/11/2015	10P 1A	1		
Jésonville	140	27/11/2015	Unanimité	1		
Lerrain	509	09/12/2015	Unanimité	1		
Pont-lès-Bonfays	97					
Provenchères-lès-Damey	189	11/12/2015	42349	1		
Relanges	220	16/11/2015	majorité	1		
Saint-Baslemont	81					
Sans-Vallois	131					
Senonges	133	24/11/2015	Unanimité	1		
Vallois (les)	124	20/11/2015	majorité	1		
Thuillières	150	27/11/2015	8C – 3P		1	adhésion CC Vittel Contrexéville
Grandrupt-de-Bains	91	11/12/2015	Unanimité	1		
	13230			37	10	

Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du pays de Mirecourt et du secteur de Dompaire et extension à 15 communes de la communauté de communes de la moyenne Moselle :

Avis favorables = 80,5 % des communes (62) représentant 81,3 % de la population.

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DES VOTES P=pour – C=contre)	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Pierrefitte	117	18/12/15	Unanimité	1		à condition de rester dans le PETR et le SCOT d'Epinal
Ableuvenettes (les)	75	23/11/15	Unanimité	1		
Ahéville	58	05/12/15	Unanimité	1		
Bainville-aux-Saules	131	03/12/15	4P-3C-3A	1		
Bazegney	117					
Begnécourt	176	07/12/15	Unanimité		1	intégration des communes
Bettegney-Saint-Brice	151	18/12/15	Unanimité	1		souhait de rester dans le PETR ET LE SCOT d'Epinal
Bocquegney	129					
Bouxières-aux-Bois	135	24/11/15	Unanimité	1		
Bouzemont	57	22/12/15	3C 3A		1	
Circourt	78	02/11/15	6C – 1A		1	rester en l'état
Damas-et-Bettegney	377	26/11/15	Unanimité	1		
Derbamont	99	17/11/15	5P 2A	1		
Dompaire	1161	15/12/15	Unanimité		1	rejoindre CAE (même bassin de vie et d'emploi)
Gelvécourt-et-Adompt	94	18/12/15	Unanimité	1		
Gorhey	175	18/12/15	7P 2C 1A	1		souhait de rester dans le PETR ET LE SCOT d'Epinal
Gugney-aux-Aulx	163	26/11/15	Unanimité	1		
Hagécourt	117	13/11/15	6P		1	rester en l'état
Harol	678	16/12/15	14P – 1C	1		souhait de rester dans le PETR ET LE SCOT d'Epinal
Hennecourt	361	15/12/15	3P – 6A	1		avis contrasté
Jorxey	94	19/11/15	Unanimité	1		
Légéville-et-Bonfays	50	04/12/15	5P	1		
Madegney	102	04/12/15	4P – 2C – 1A	1		à condition de rester dans le PETR et le SCOT d'Epinal
Madonne-et-Lamerey	400	16/11/15	5P – 1C 1A	1		à condition de rester dans le PETR et le SCOT d'Epinal
Maroncourt	11	16/11/15	Unanimité	1		
Racécourt	163	20/11/15	Unanimité		1	rester en l'état
Regney	92	18/12/15	Unanimité	1		à condition de rester dans le PETR et le SCOT d'Epinal
Saint-Vallier	118	22/12/15	9P – 2A	1		à condition de rester dans le PETR et le SCOT d'Epinal
Vaubexy	137	20/11/15	Unanimité	1		
Velotte-et-Tatignécourt	155	07/12/15	9P – 1A	1		à condition de rester dans le PETR et le SCOT d'Epinal
Ville-sur-Ilлон	543	03/12/15	Unanimité	1		souhait de rester dans le SCOT d'Epinal
Dommartin-aux-Bois	439	18/12/15	10P	1		souhait de rester dans le PETR ET LE SCOT d'Epinal
Ambacourt	305	11/12/15	8P – 1A	1		
Baudricourt	323	27/11/15	Unanimité	1		
Biécourt	91	25/11/15	6P – 1C	1		
Blémery	20	28/11/15	Unanimité	1		
Boulaincourt	76	21/11/15	Unanimité	1		
Chauffécourt	36	25/11/15	Unanimité	1		
Chef-Haut	46	27/11/15	Unanimité	1		
Dombasle-en-Xaintois	121	14/12/15	5P – 4A	1		
Domvallier	124	07/12/15	7P – 1C – 2A	1		
Frenelle-la-Grande	127	23/11/15	9P – 1A	1		
Frenelle-la-Petite	54	27/11/15	Unanimité	1		
Hymont	497	10/12/15	6P – 3A	1		
Juvaincourt	190	14/12/15	Unanimité	1		
Madecourt	62	16/11/15	Unanimité	1		
Mattaincourt	893	15/12/15	10P – 2C – 2A	1		
Maziot	230	23/11/15	Unanimité	1		
Mirecourt	6258	30/11/15	Unanimité	1		
Oëlleville	287	30/11/15	Unanimité	1		

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DES VOTES P=pour – C=contre)	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Poussay	732	07/12/15	2C 13A		1	
Puzieux	161	20/11/15	5P – 4C	1		
Ramecourt	175	10/12/15	Unanimité	1		
Remicourt	74	26/11/15	Unanimité	1		
Repel	76	02/12/15	Unanimité		1	cc pays de Châtenois
Rouvres-en-Xaintois	293	29/10/15	Unanimité		1	seuil des 12.000 habitants tel que décidé en CC du 22/09/2015
Saint-Prancher	76	02/12/15	Unanimité		1	fusion avec CC Neufchâteau, Châtenois, Vittel-Contrexéville – Bulgnéville
Thiraucourt	107	27/11/15	Unanimité	1		
Totainville	127	20/11/15	4P-3C-3A	1		
Valleroy-aux-Saules	287	04/11/15	Unanimité		1	1 CC 57000 habitants : Châtenois, Neufchâteau, Mirecourt, Vittel-Contrex, Bulgnéville
Villers	243	27/11/15	Unanimité		1	1 CC 57000 habitants : Châtenois, Neufchâteau, Mirecourt, Vittel-Contrex, Bulgnéville
Vroville	140	06/11/15	Unanimité	1		
Avillers	92	23/11/15	Unanimité	1		vœux de rester dans PETR + SCOT d'Epinal
Avrainville	108	25/11/15	10P 1A	1		vœux de rester dans PETR + SCOT d'Epinal
Battexy	33	20/11/15	Unanimité	1		ne favorise pas la dissolution des SI gestion eau et GEMAPI
Bettoncourt	88	27/11/15	Unanimité	1		
Bouxurulles	154	10/12/15	Unanimité	1		vœux de rester dans PETR + SCOT d'Epinal
Evau-et-Ménil	356	02/12/15	Unanimité	1		vœux de rester dans PETR + SCOT d'Epinal
Gircourt-lès-Viéville	179	10/12/15	9P 2A	1		
Hergugney	140	13/11/15	8C – 1A		1	CAE
Marainville-sur-Madon	88	06/11/15	Unanimité	1		
Pont-sur-Madon	166	16/11/15	9P – 2A	1		
Rapey	19	17/12/15	Unanimité	1		à condition de rester dans le PETR et le SCOT d'Epinal
Savigny	201	06/11/15	Unanimité		1	CAE
Varmonzey	32	03/12/15	Unanimité	1		souhait de rester dans le SCOT et le PETR d'Epinal
Vomécourt-sur-Madon	72	11/12/15	6P 1A	1		souhait de rester dans le SCOT et le PETR d'Epinal
Xaronval	96	25/11/15	6C 1A		1	demande à être rattaché à la CAE
	20808			60	15	

Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de Vittel – Contrexéville et de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny :

Avis favorables = 28,9 % des communes (13) représentant 61,8 % de la population.

COMMUNES	POP TOTALE	DATE DCM	EXPRESSION DES VOTES P=pour – C=contre – A=abstention	FAVORABLE	DEFAVORABLE	CONTRE PROPOSITION
Crainvilliers	181	26/11/15	Unanimité	1		
Mandres-sur-Vair	515	11/12/15	Unanimité	1		
Norroy	238	18/11/15	Unanimité	1		
Suriauville	210	11/12/15	5C – 5A		1	non
Contrexéville	3557	12/11/15	Majorité – 1 A	1		
Haréville	515	06/11/15	Unanimité	1		
Monthureux-le-Sec	170					
Neuveville-sous-Montfort (la)	177					
They-sous-Montfort	143	26/11/15	Majorité	1		
Valleroy-le-Sec	162	25/11/15	4P – 1C – 5A	1		FAV au rattachement de Thuillières, Lignéville, Dombrot-le-Sec
Vittel	5484	03/12/15	Unanimité	1		favorable à l'adhésion d'autres communes du canton de Vittel
Aingeville	77	25/11/15	Unanimité		1	non
Aulnois	157	06/11/15	Unanimité		1	non
Auzainvilliers	229	04/11/15	3P – 8C		1	non
Belmont-sur-Vair	109	06/11/15	Unanimité		1	non
Bulgnéville	1571	12/11/15	Unanimité		1	non
Dombrot-sur-Vair	260	27/11/15	6C 4P		1	non
Gendreville	117	14/12/15	6P-3C-1Blanc	1		sous conditions : maintien fiscalité faible et identique – accès aux mêmes avantages que Vittel et Contrex – répartition géographique équitable des élus
Hagnéville-et-Roncourt	89	27/11/15	Unanimité		1	
Malaincourt	100	11/12/15	Unanimité		1	non
Médonville	71	18/11/15	Unanimité		1	non
Morville	54	10/11/15	Unanimité		1	non
Parey-sous-Montfort	144	23/11/15	Unanimité		1	non
Saint-Ouen-lès-Parey	494	27/11/15	Unanimité		1	non
Saint-Remimont	242	26/11/15	Unanimité		1	non
Saubures-lès-Bulgnéville	258	10/12/15	Unanimité		1	
Sauville	196	13/11/15	Unanimité		1	
Urville	68	25/11/15	Unanimité		1	non
Vacheresse-et-la-Rouillie (la)	137	16/11/15	10C – 1A		1	non
Vaudoncourt	164	01/12/15	6C – 2A		1	non
Vrécourt	357	24/11/15	Unanimité			Abstention à l'unanimité
Houécourt	436	04/11/15	Unanimité		1	non
Sandaucourt	198	10/12/15	Unanimité		1	non
Beaufremont	78	12/11/15	6C – 1A		1	non
Bazoilles-et-Ménil	122	23/11/15	Unanimité		1	non
Domèvre-sous-Montfort	63	11/12/15	4P 2C	1		
Domjulien	193	26/11/15	3P – 7C – 1A		1	non
Estrennes	96	12/11/15	Unanimité		1	non
Gemmelaincourt	163	09/11/15	Unanimité		1	non
Offroicourt	152	23/11/15	Unanimité		1	non
Rancourt	61	20/11/15	Unanimité		1	amendement pour rejoindre CC Mirecourt Dompierre
Remoncourt	615	13/11/15	11C – 2P		1	non
Rozerotte	202	24/11/15	Unanimité		1	non
Valfroicourt	256	10/12/15	Majorité		1	non
Viviers-lès-Offroicourt	27	10/11/15	5C – 1A		1	non
	18908			10	32	

III. EXAMEN DES PROJETS D'AMENDEMENT PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE DES VOSGES

1. Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2016

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Réunion du 1^{er} février 2016

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) s'est tenue le 1^{er} février 2016 à la préfecture des Vosges, salle Jean Moulin, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, Préfet des Vosges.

Étaient présents :

MEMBRES DE LA CDCI :

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES

- Collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale
 - ALEM Serge, maire de Ban de Sapt
 - FORTERRE Michel, maire de Avrainville
 - KLIPFEL Élisabeth, maire de Champdray
 - PHILIPPE Claude, maire de Harmonville
 - THIÉBAUT Carole, adjointe au maire de Lerrain
 - THIERY Claude, maire de Rouvres-la-Chétive
 - TOUSSAINT Bernard, maire de La Forge
- Collège des 5 communes les plus peuplées
 - HEINRICH Michel, maire d'Épinal
 - ALEMANI Roger, maire de Golbey
 - SPEISSMANN Stessy, maire de Gérardmer
 - TOUSSAINT Bruno, adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges
- Collège des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale
 - ANDRÉ Marcelle, maire de Saint Amé
 - BÉVÉRINA Jean-Luc, maire de Senones
 - BRESSON Joël, maire de Gironcourt sur Vraine
 - FÉGLI Christian, maire de Etival-Clairefontaine
 - LALEVÉE Patrick, maire de Plainfaing
 - LECLERC Simon, maire de Neufchâteau
 - MARCOT Véronique, maire de Xertigny

REPRÉSENTANTS DES EPCI A FISCALITÉ PROPRE

- BADONNEL Hervé, président de la CC de Gérardmer Monts et Vallées
- BASTIEN Yves, président de la CC de Bruyères, Vallons des Vosges
- CRONEL Roger, président de la CC du Val de Neuné
- CURIEN Étienne, président de la CC des Vosges Méridionales
- DEMANGE Christian, conseiller communautaire de la CC du Pays des Abbayes
- DOUSTEYSSIER Jean-Claude, président de la CC de la Haute Moselotte
- EYMARD Philippe, président de la CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- FOURNIER Michel, président de la CC du Val de Vôge
- MUNIERE Jean-Luc, président de la CC des Marches de Lorraine
- PREVOT Christian, président de la CC de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny
- ROUSSEL Alain, président de la CC de la Saône vosgienne
- SAUVAGE Guy, président de la CC du Pays de Châtenois
- SÉJOURNÉ Yves, président de la CC du Pays de Mirecourt
- THIRIAT Daniel, vice-président de la CC de Vittel-Contrexéville
- VALENCE David, président de la CC de Saint-Dié-des-Vosges
- VILLEMIN Yannick, vice-président de la CA d'Épinal

REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES SYNDICATS MIXTES

- NARDIN Patrick, délégué du syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES VOSGES

- BABOUHOT Nathalie, conseillère départementale
- GIMMILLARO Martine, conseillère départementale
- BÉDEL Roland, conseiller départemental
- JOURDAIN Benoît, conseiller départemental

POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT

- CAMIER Yves, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges
- LAMBERT Marie-Claude, sous-préfète de l'arrondissement de Neufchâteau
- NAERT Patrick, directeur départemental des finances publiques des Vosges
- HUIN Laurent, direction départementale des finances publiques des Vosges
- APPERE Alain, direction départementale des finances publiques des Vosges
- FEBVRE Didier, direction départementale des territoires des Vosges
- BERARD-CHOINET Aurore, directrice de la réglementation, des collectivités locales et des élections à la préfecture des Vosges
- GENET Fabien, chef du bureau des finances locales et de l'intercommunalité
- DELPIERRE Nicole, bureau des finances locales et de l'intercommunalité
- DIEUDONNE Sylvie, bureau des finances locales et de l'intercommunalité

Absents excusés :

Représentant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

- CRONEL Roger, président de la communauté de communes Val de Neuné
- FEVE Patrice, président de la communauté de communes Fave Meurthe Galilée

Représentant des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes

- GODFROY Bernard, vice-président du SIVOM de l'agglomération romarimontaine

Pouvoirs :

Représentant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

- FEVE Patrice, président de la communauté de communes Fave Meurthe Galilée, donne pouvoir à M. David VALENCE, président de la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges
- COLIN Robert, président de la communauté de communes de la moyenne Moselle, donne pouvoir à M. Jean-Claude DOUSTEYSSIER, président de la communauté de communes de la haute Moselotte

Représentant des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes

- GODFROY Bernard, vice-président du SIVOM de l'agglomération romarimontaine, donne pouvoir à M. Patrick NARDIN, délégué du syndicat mixte du SCOT des Vosges centrales

M. le Préfet ouvre la séance en adressant ses remerciements aux membres présents et constatant que le quorum est atteint, avec 38 membres présents et 3 pouvoirs valables, la CDCI peut se réunir.

M. le Préfet annonce les chiffres sur les résultats définitifs de la consultation sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Sur 517 communes consultées, 126 ont délibéré contre, 347 pour, 44 ne se sont pas exprimées (ce qui vaut avis favorable).

Les avis favorables représentent ainsi globalement 75,6 % des communes et 80 % de la population.

S'agissant des communautés de communes, 21 se sont prononcées pour, 5 contre et 1 ne s'est pas exprimée.

Globalement, les avis sont positifs, voire très positifs sur 9 des 11 périmètres proposés au projet de SDCI.

M. le Préfet rappelle que le SDCI devant être approuvé avant le 31 mars 2016, la CDCI pourra avant cette date adopter des amendements au projet de schéma à la majorité des deux tiers de ses membres.

M. ROUSSEL, rapporteur de la CDCI, souhaite que les propositions d'amendements examinées au cours des prochaines séances soient déposées en Préfecture une semaine au moins avant les dates des réunions. Les prochaines séances se dérouleront les 19 février et 11 mars 2016.

M. le Préfet propose aux membres de la CDCI d'examiner les cinq projets d'amendements prévus à l'ordre du jour et laisse la parole aux rapporteurs de ces projets.

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 1

Mme ANDRE, en l'absence de M. GODROY, donne lecture de la proposition de création d'une communauté de communes ayant vocation à se transformer en communauté d'agglomération à l'échelle du PETR du pays de Remiremont et de ses vallées, élargie à la communauté de communes de Gérardmer, monts et vallées (cf document joint en annexe 1).

M. Bernard TOUSSAINT précise que les communes de montagne ont des spécificités avec l'agriculture de montagne et le tourisme, notamment, activités qui diffèrent de celles observables dans

le périmètre de la communauté de communes de la porte des Hautes-Vosges.

Il s'interroge sur la pertinence de créer une communauté d'agglomération sachant que Gérardmer et Remiremont sont deux communes de taille identique et que, de son avis, une communauté d'agglomération doit avoir à sa tête une grande ville, comme Saint-Dié-des-Vosges ou Epinal.

M. CURIEN fait observer que la communauté de communes des Vosges méridionales n'a pas été associée à cette proposition. Il précise toutefois que, bien que n'étant pas favorable à ce projet, il ne s'opposera pas à l'adoption de cet amendement.

M. DOUSTEYSSIER précise que le projet de SDCI est respectueux de la logique de montagne (entre 650 et 1.200 mètres d'altitude) dans laquelle les communes ont des spécificités (agriculture, tourisme, travail saisonnier), un mode de vie qui leur est propre et doivent développer des services particuliers tels que le déneigement ou la sécurisation des pistes de ski.

Ce projet à 23 communes, dont 13 ont moins de 1.000 habitants, lui semble être le bon périmètre pour développer des projets et mutualiser les services.

Enfin, il précise que le projet de rapprochement inscrit au SDCI est voulu et porté par les élus concernés.

M. BADONNEL souligne que face à la grande région, la création d'une communauté de communes « Montagne » donnera un sens au massif des Vosges. Pour lui, un tel projet reflète une réalité territoriale.

Il souligne également que le projet qui figure au SDCI est né de discussions entamées par les élus depuis plus d'un an.

Enfin, il est en désaccord avec les chiffres qui figurent dans l'amendement, seules 9 communes, pour 28.000 habitants, s'étant prononcé en faveur du périmètre que celui-ci propose. Il conclut donc que les 2/3 de la population sont contre ledit projet d'amendement.

M. VALENCE confirme qu'une très grande majorité est hostile à l'amendement. Il fait remarquer le flou de la position de l'Etat en matière de coopération intercommunale. Celui-ci souhaite que l'intercommunalité progresse mais il ne donne pas aux communautés le statut de collectivités territoriales. Ce projet de grand périmètre avec deux centres de même taille, Remiremont, polarisé vers Epinal et Gérardmer vers Remiremont pour les déplacements et vers Saint-Dié-des-Vosges s'agissant du PETR, lui semble peu pertinent.

Pour lui, l'amendement proposé ne va pas dans le bon sens et ne correspond pas au souhait de la population locale.

Mme ANDRE considère que le projet d'amendement est ambitieux et représente une belle opportunité de développer des synergies et complémentarités, et cela, même pour le tourisme, le projet figurant au SDCI n'associant notamment pas les communes touristiques de la communauté des ballons des Hautes Vosges.

M. SPEISSMANN indique qu'il votera contre cet amendement, le projet de SDCI présenté par M. le Préfet ayant été validé par 80 % de la population et correspondant à la volonté des élus concernés de créer une communauté de communes « montagne ».

M. ARNOULD, maire de la Bresse, qui n'est pas membre de la CDCI, souhaite prendre la parole. Il indique qu'il est également défavorable à ce projet d'amendement. Les trois communautés de communes (CC Terre de Granite, de la Haute Moselotte et de Gérardmer, Monts et Vallées) qui se sont réunies considèrent que le projet de SDCI présenté par le Préfet est cohérent et adapté aux 23 communes situées en zone de montagne, qui pourront ainsi conserver une identité propre.

En outre, il ajoute que ce projet d'amendement n'a pas été présenté officiellement aux communautés de communes par son auteur.

A l'issue de ces débats, M. le Préfet rappelle que les votes se font, en principe, à main levée, au sein de la CDCI. Cependant, le règlement intérieur, adopté par la CDCI le 24 octobre 2014, prévoit qu'un vote à bulletin secret peut être mis en œuvre si cinq membres le demandent (article 11).

Par ailleurs, M. le Préfet indique que les propositions de modification du projet de SDCI sont adoptées à la majorité des deux tiers des membres de la CDCI, c'est-à-dire 30 voix au minimum.

5 membres au moins de la CDCI ayant sollicité le vote à bulletin secret, il est procédé à celui-ci.

A l'issue du dépouillement, M. le Préfet proclame les résultats :

l'amendement n° 1 est rejeté à 36 voix contre et 5 voix pour.

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 2

M. LECLERC présente la proposition de rattachement des trois communes d'Aillianville, d'Harréville-les-Chanteurs et de Goncourt au projet de communauté issue de la fusion des communautés de communes du Bassin de Neufchâteau et du Pays de Châtenois, avec extension à la commune d'Aroffe (cf document joint en annexe 2).

Il ajoute que les trois communes sont à l'origine de cette demande, travaillent déjà avec le territoire de la communauté de communes du Bassin de Neufchâteau et souhaitent intégrer une communauté de communes qui fait partie de leur bassin de vie. La communauté de communes y est favorable.

M. JOURDAIN souhaite connaître la position de la CDCI de Haute-Marne.

M. LECLERC lui répond que les communes concernées ont pris l'attache du préfet.

M. VALENCE souhaite que les avis des communes soient pris en compte.

En l'absence d'observation supplémentaire, il est procédé au vote à main levée.

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 3

M. LECLERC présente la proposition de fusion des trois syndicats intercommunaux des Eaux de la Manoise (dont le siège se trouve à Liffol-le-Grand), d'Epizon, et de Soulaincourt et Harméville (cf. document joint en annexe 3).

M. LECLERC précise que ce projet de fusion a déjà été évoqué lors de la commission du 18 décembre 2015 au cours de laquelle la CDCI a émis des avis sur les SDCI impactant les Vosges, car il figure au projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Haute-Marne.

La proposition d'amendement est cohérente car la source du SIE de la Manoise est située en Haute-Marne.

En l'absence de remarque, **l'amendement n° 3 est voté à main levée et adopté à l'unanimité.**

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 4

M. CURIEN présente la proposition de maintien en l'état de la communauté de communes des Vosges méridionales qui peut bénéficier de l'adaptation « zone de montagne » dans la mesure où plus de la moitié de ses communes membres figure dans la zone délimitée en application de l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne (cf document joint en annexe 4).

Le conseil de communauté et les conseils municipaux se sont prononcés à l'unanimité en faveur de cet amendement, à l'exception du conseil municipal de Plombières-les-Bains qui s'est prononcé pour le maintien à la majorité de ses membres.

Monsieur CURIEN indique que la communauté de communes est très intégrée et que cela est dû à la volonté des élus (présidence tournante, présidence confié à un élu qui n'est pas maire). Il précise qu'il leur semble plus prudent de maintenir une communauté de 6.000 habitants avec ce degré d'intégration, que de fusionner avec une autre communauté avec le risque de remunicipaliser des compétences.

L'objectif pour 2020 sera d'être plus dynamique en vue d'intégrer une communauté plus importante.

M. BEVERINA demande si la communauté de communes s'est rapprochée des territoires de la Haute Saône.

M. CURIEN lui répond par l'affirmative mais le haut degré d'intégration de la communauté de commune des Vosges méridionales a inquiété l'EPCI approché.

M. FOURNIER indique soutenir cet amendement mais reconnaît qu'il faudra se tourner vers un territoire plus large, la situation ne peut pas s'inscrire dans la durée. Selon lui, ce territoire correspond plutôt à celui d'une commune nouvelle.

M. HEINRICH sollicite une suspension de séance de quelques minutes.

A la reprise de séance, M. HEINRICH précise qu'il est favorable à cet amendement.

M. JOURDAIN demande quelle sera la population de la communauté de communes de la porte des Hautes Vosges élargie à Saint-Amé si l'amendement est adopté.

M. le Préfet indique que celle-ci sera inférieure à 30.000 habitants, seuil de représentation de droit des communautés à la conférence territoriale de l'action publique.

Mme BABOUHOT quitte la séance à 10 h 45 et donne pouvoir à Mme GIMMILLARO.

A la demande de plus de 5 membres de la CDCI, il est procédé au vote de cet amendement à bulletin secret.

A l'issue de ce vote, **l'amendement n° 4 est rejeté à 21 voix pour, 19 contre et 1 abstention.**

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 5

Mme MARCOT quitte la séance à 11 h 10 et donne pouvoir à M. FEGLI.

M. SAUVAGE présente la proposition de fusion de 5 communautés de communes (CC de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny, CC du bassin de Neufchâteau, CC du pays de Châtenois, CC du Pays de Mirecourt et CC de Vittel -Contrexéville). (cf. document joint en annexe 5).

M. SEJOURNE précise que les communautés de communes concernées ont travaillé avec M. Guy SAUVAGE sur le sujet mais des positions divergentes n'ont pas permis d'aboutir à une position commune.

La communauté de communes du pays de Mirecourt a oeuvré à la création du PETR de l'ouest des Vosges, mais, à la suite de ces divergences, elle a été contrainte de changer de position et de se tourner vers la communauté de communes du secteur de Dompaire et des communes de la CC de Charmes.

M. SEJOURNE indique qu'il ne soutiendra pas cet amendement car la communauté de communes de Mirecourt a délibéré pour valider le schéma proposé par le Préfet.

M. BASTIEN souhaite connaître la position des communes sur le sujet.

M. SAUVAGE lui répond que 50 communes ont émis des réserves sur le projet de SDCI.

M. PREVOT souligne qu'il votera contre l'amendement car 30 des 34 communes de la communauté de communes de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny, ont voté pour rester en l'état. Les élus demandent à ce qu'on leur laisse du temps.

M. FORTERRE fait remarquer que les 15 communes faisant partie de la communauté de communes de la moyenne Moselle, de même que la communauté de communes du secteur de Dompaire, n'ont pas été interrogées sur cet amendement. Il précise qu'il est favorable au projet du Préfet et votera donc contre cet amendement.

M. FOURNIER souhaite connaître la position des communautés de communes de Vittel-Contrexéville et du bassin de Neufchâteau.

M. THIRIAT lui répond que la CC de Vittel-Contrexéville a délibéré en faveur du projet de schéma du préfet.

M. LECLERC souligne que même si le projet d'amendement est cohérent et s'inscrit dans la volonté d'affirmer l'ouest vosgien, il n'a pas reçu un accueil unanime. En outre, il n'a pas été approuvé par le bureau de la CC du bassin de Neufchâteau.

A la demande de plus de 5 membres de la CDCI, il est procédé au vote de cet amendement à bulletin secret.

A l'issue de ce vote, **l'amendement n° 5 est rejeté à 33 voix contre, 8 pour.**

L'ordre du jour étant épuisé, M le Préfet remercie les membres de la CDCI et rappelle que les prochaines réunions se dérouleront les 19 février et 11 mars 2016.

Monsieur ROUSSEL réitère sa demande tenant à ce que les propositions d'amendement soient transmises en préfecture et/ou au rapporteur général une semaine au moins avant la tenue des réunions.

La séance est levée à 11 h 40.

Le Préfet,



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

2. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2016

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Réunion du 11 mars 2016

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) s'est tenue le 11 mars 2016 à 9 heures 30 à la préfecture des Vosges, Salle Jean Moulin, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, Préfet des Vosges.

Étaient présents :

MEMBRES DE LA CDCI :

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES

- Collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale
 - ALEM Serge, maire de Ban de Sapt
 - FORTERRE Michel, maire de Avrainville
 - KLIPFEL Élisabeth, maire de Champdray
 - PHILIPPE Claude, maire de Harmonville
 - THIÉBAUT Carole, adjointe au maire de Lerrain
 - THIERY Claude, maire de Rouvres-la-Chétive
 - TOUSSAINT Bernard, maire de La Forge

- Collège des 5 communes les plus peuplées
 - HEINRICH Michel, maire d'Épinal
 - ALEMANI Roger, maire de Golbey
 - SPEISSMANN Stessy, maire de Gérardmer
 - TOUSSAINT Bruno, adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

- Collège des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale
 - ANDRÉ Marcelle, maire de Saint Amé
 - BÉVÉRINA Jean-Luc, maire de Senones
 - BRESSON Joël, maire de Gironcourt sur Vraine
 - FÉGLI Christian, maire de Etival-Clairefontaine
 - LALEVÉE Patrick, maire de Plainfaing
 - LECLERC Simon, maire de Neufchâteau
 - MARCOT Véronique, maire de Xertigny

REPRÉSENTANTS DES EPCI A FISCALITÉ PROPRE

- BADONNEL Hervé, président de la CC de Gérardmer Monts et Vallées
- BASTIEN Yves, président de la CC de Bruyères, Vallons des Vosges
- COLIN Robert, président de la CC de la Moyenne Moselle
- CURIEN Étienne, président de la CC des Vosges Méridionales
- DEMANGE Christian, conseiller communautaire de la CC du Pays des Abbayes
- DOUSTEYSSIER Jean-Claude, président de la CC de la Haute Moselotte
- EYMARD Philippe, président de la CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- FOURNIER Michel, président de la CC du Val de Vôge
- MUNIERE Jean-Luc, président de la CC des Marches de Lorraine
- PREVOT Christian, président de la CC de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny
- ROUSSEL Alain, président de la CC de la Saône vosgienne
- SAUVAGE Guy, président de la CC du Pays de Châtenois
- SÉJOURNÉ Yves, président de la CC du Pays de Mirecourt
- THIRIAT Daniel, vice-président de la CC de Vittel-Contrexéville
- VALENCE David, président de la CC de Saint-Dié-des-Vosges
- VILLEMEN Yannick, vice-président de la CA d'Épinal

REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES SYNDICATS MIXTES

- GODFROY Bernard, vice-président du SIVOM de l'agglomération romarimontaine
- NARDIN Patrick, délégué du syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

- BABOUHOT Nathalie, conseillère départementale
- BÉDEL Roland, conseiller départemental
- JOURDAIN Benoît, conseiller départemental

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL ACAL

- DEL GENINI Elisabeth, conseillère régionale

POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT

- LAMBERT Marie-Claude, sous-préfète de l'arrondissement de Neufchâteau
- HUIN Laurent, direction départementale des finances publiques des Vosges
- FEBVRE Didier, directeur départemental des territoires des Vosges
- BERARD-CHOINET Aurore, directrice de la réglementation, des collectivités locales et des élections à la préfecture des Vosges
- GENET Fabien, chef du bureau des finances locales et de l'intercommunalité
- DIEUDONNE Sylvie, bureau des finances locales et de l'intercommunalité
- BOURGAUT Marie, bureau des finances locales et de l'intercommunalité

Absents excusés :

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- CRONEL Roger, président de la CC du Val de Neuné
- FÉVE Patrice, président de la CC Fave, Meurthe, Galilée

Représentants du conseil départemental des Vosges :

- GIMMILLARO Martine , conseillère départementale

Représentants du conseil régional :

- GREMILLET Daniel, conseiller régional

Pouvoirs :

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- CRONEL Roger, président de la CC du Val de Neuné, donne pouvoir à M. Michel FOURNIER, président de la communauté de communes du Val de Vêge
- FÉVE Patrice, président de la CC Fave, Meurthe, Galilé, donne pouvoir à M. David VALENCE, président de la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges

Représentants du conseil départemental des Vosges :

- GIMMILLARO Martine, conseillère départementale, donne pouvoir à Mme Nathalie BABOUHOT, conseillère départementale

Représentants du conseil régional :

- GREMILLET Daniel, conseiller régional, donne pouvoir à Mme Elisabeth DEL GENINI, conseillère régionale ACAL

M. le Préfet ouvre la séance en adressant ses remerciements aux membres présents. Il constate que le quorum est atteint, avec 40 membres présents, et 4 pouvoirs valables. La CDCI peut ainsi se réunir.

M. le Préfet indique que la commission est désormais au complet, à savoir 44 membres, avec la désignation récente des deux représentants du conseil régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, qui sont Mme Elisabeth DEL GENINI et M. Daniel GREMILLET.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2016

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

II – PROPOS INTRODUCTIFS

M. ROUSSEL, en qualité de rapporteur de la CDCI, rappelle les règles fixées lors d'une réunion préparatoire qui s'est déroulée en présence des membres élus de la CDCI :

- l'amendement est présenté par un rapporteur, membre de la CDCI.
- la parole peut aussi être donnée par le président de la CDCI à un défenseur et/ou un contradicteur de l'amendement, non membre de la CDCI.

Il en appelle à la responsabilité des personnes présentes à cette séance pour que les différentes interventions soient les plus concises possible.

M. le Préfet précise que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) doit être arrêté au plus tard le 30 mars 2016. Aussi, si des propositions d'amendements sont déposées d'ici au 22 mars 2016, délai de rigueur, il y aura la possibilité de programmer une dernière CDCI le 29 mars 2016.

M. le Préfet propose aux membres de la CDCI d'examiner les neuf projets d'amendements prévus à l'ordre du jour et laisse la parole aux rapporteurs de ces projets.

III EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 6

M. ROUSSEL, à la demande de son maire, présente la proposition d'amendement de la commune de Rancourt, actuellement membre de la communauté de communes de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny (cf document joint en annexe 1).

Celle-ci souhaite quitter cet EPCI et intégrer la communauté figurant au projet de SDCI, issue de la fusion des communautés de communes du secteur de Dompaire, du pays de Mirecourt, avec extension à 15 communes de la moyenne Moselle. Le conseil municipal de Rancourt a délibéré en ce sens le 20 novembre 2015.

M. PREVOT souligne qu'en tant que président de la communauté de commune de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny, il émet un avis favorable à ce retrait. Il conteste cependant les arguments financiers présentés à l'appui de l'amendement et précise que la communauté de commune de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny intègre dans ses taux de fiscalité directe locale l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères, ce qui n'est pas le cas pour la communauté de communes du secteur de Dompaire.

Mme BABOUHOT approuve cet amendement qu'elle considère cohérent par rapport à la structuration autour du bassin hydrominéral, et aux projets de travaux sur le Madon à l'horizon 2017.

M. SEJOURNE indique que la communauté de communes du pays de Mirecourt est favorable à l'accueil de la commune de Rancourt.

En l'absence d'observation supplémentaire, il est procédé au vote à main levée.

L'amendement n° 6 est adopté à l'unanimité.

IV EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 7

M. LALEVEE présente cet amendement (cf document joint en annexe 2).

Les conseils municipaux des communes de Bois-de-Champ et de Mortagne, actuellement membres de la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges, ont exprimé le souhait de quitter cet EPCI et d'intégrer la communauté figurant au projet de SDCI, autour de Saint-Dié-des-Vosges.

L'amendement prévoit également le rattachement incident de la commune des Rouges-Eaux en raison de sa situation d'enclavement entre les deux communes précitées, d'une part, et la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges, d'autre part.

M. BASTIEN précise que les trois communes sont situées dans une zone forestière. Il rappelle également que le conseil municipal des Rouges Eaux a délibéré pour rester membre de la communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges. Ces communes bénéficient des services de la communauté pour le portage des repas, pour les seniors notamment, et s'agissant des travaux de restauration du cours d'eau de la Mortagne. Il ajoute que la zone de chalandise de ces communes se situe sur le bourg centre de Bruyères.

M. VALENCE indique que le conseil municipal des Rouges-Eaux s'est, certes, prononcé en faveur du projet de schéma présenté par le Préfet, mais à une courte majorité. De plus, Rouges Eaux est une commune faiblement peuplée, soit environ 60 habitants. Il reconnaît que, traditionnellement, ces territoires étaient liés à Bruyères, mais précise également que ces communes connaissent aujourd'hui une forte croissance de leur population, notamment jeune, qui s'explique par l'attractivité de la ville de Saint-Dié-des-Vosges (emploi, commerces). L'étude des migrations pendulaires le démontre.

En ce qui concerne les actions mises en place par la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges, notamment le portage des repas à domicile et les travaux sur la Mortagne, dont M. BASTIEN a fait état, il n'exclut pas la possibilité de poursuivre les services proposés via la signature de conventions. Il indique, enfin, qu'il soutient cet amendement, car il reflète la volonté des habitants et notamment les plus jeunes

M. CAVERZASI, maire de Bois-le-Champ, précise que Mme le maire des Rouges Eaux est favorable à cet amendement mais qu'elle n'a pas été suivie par son conseil municipal.

M. BASTIEN répond qu'il ne lui semble pas souhaitable de parler au nom de personnes qui ne sont pas présentes et n'ont pas donné mandat à ce titre.

A la demande de 5 membres de la CDCI, il est procédé au vote de cet amendement à bulletins secrets. A l'issue de ce vote, **l'amendement n° 7 est rejeté à 24 voix pour, 17 contre et 3 abstentions.**

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 8

La commune de Plombières-les-Bains, actuellement membre de la communauté de communes des Vosges Méridionales, souhaite quitter cet EPCI et intégrer le projet de communauté d'agglomération figurant au projet de SDCI, autour d'Epinal.

M. ROUSSEL, en qualité de rapporteur de la CDCI, présente l'amendement (cf document joint en annexe 3).

M. HENRY, maire de Plombières-les-Bains, souhaite prendre la parole. Il souligne que cet amendement a été mûrement réfléchi et voté par son conseil municipal le 7 mars 2016 dans l'intérêt de ses administrés. Il considère que la loi NOTRe a induit cet amendement en ne permettant pas à la communauté de communes des Vosges méridionales de rester en l'état, en dépit d'une possibilité d'adaptation. Il lui semble opportun dans ces conditions que Plombières les Bains puisse se développer au sein d'un vaste bassin, aux cotés d'Epinal. Il ajoute enfin qu'il acceptera la décision de la CDCI.

M. DAVAL, conseiller municipal du Val-d'Ajol et vice-président de la communauté de communes des Vosges Méridionales intervient en tant que porte parole des élus du Val d'Ajol et de Girmont. Il se dit surpris de cet amendement alors qu'il y a quelques mois, les trois communes de la communauté œuvraient en commun pour rester ensemble. L'initiative de Plombières les Bains fragilise la position des trois communes au sein de la future communauté. Ainsi, il craint de voir disparaître certains services qui étaient proposés par la communauté de communes des Vosges méridionales. L'adoption de cet amendement pourrait être préjudiciable aux communes du Val-d'Ajol et de Girmont.

M. GODFROY précise que le retrait de Plombières-les-Bains entraînerait une baisse de la population de la communauté prévue au schéma du Préfet et la ferait passer en dessous des 30 000 habitants, la privant ainsi d'un siège de droit à la conférence territoriale de l'action publique.

M. CURIEN considère que cet amendement est « un coup de tonnerre dans un ciel qui commençait à s'éclaircir ». Il rappelle que la communauté de communes a développé des compétences depuis 20 ans, a aménagé son territoire et comprend 16 salariés. Le retrait de Plombières-les-Bains de la communauté de communes entraînerait des complications sur le patrimoine, les emprunts et le personnel. Il induirait probablement le retour des piscines de Plombières les Bains et du Val d'Ajol dans le giron communal, avec un risque de fermeture, à terme. D'autres compétences pourraient aussi être impactées telles que le portage de repas, l'école de musique et l'office de tourisme communautaire. De plus, son départ rendrait l'existence de la communauté de communes illégale, car en dessous de seuil des 5 000 habitants. Il ajoute que cela compliquerait les négociations avec la communauté de communes de la porte des Hautes Vosges dans le cadre de la fusion.

M. HEINRICH note que cet amendement présente un intérêt incontestable pour la communauté d'agglomération d'Épinal principalement dans le domaine du tourisme et du thermalisme mais considère qu'il est peut-être prématuré. Il ajoute que l'inconvénient de ce projet est de faire passer sous la barre des 30 000 habitants la future communauté de communes constituée par le projet de SDCI autour de Remiremont. Il conclut en indiquant que si ce projet représente un intérêt indéniable, il ne l'avait pas imaginé aussi rapidement.

En l'absence d'observation supplémentaire, il est procédé, à la demande de 5 membres de la CDCI, au vote de cet amendement à bulletin secret. A l'issue de ce vote, **l'amendement n° 8 est rejeté à 11 voix pour et 33 contre.**

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 9

M. ROUSSEL présente l'amendement déposé par les communes de Savigny et d'Hergugney, actuellement membres de la communauté de communes de la Moyenne Moselle, qui ont exprimé le souhait d'intégrer la communauté d'agglomération constituée autour d'Epinal (cf document annexe 4).

Les conseils municipaux de Savigny et d'Hergugney ont délibéré en faveur de ce rattachement respectivement les 6 et 13 novembre 2015.

M. FORTERRE, porte-parole du syndicat intercommunal à vocation scolaire Terre de Légendes, indique que 9 communes sur 12 adhérentes à ce syndicat sont favorables au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M. le Préfet. Il s'étonne que le premier amendement ait été retiré pour en proposer un nouveau. Il déplore qu'Avrainville n'ait pas été consultée. Il prend note toutefois des informations figurant à l'amendement déposé, s'agissant des habitudes et des besoins de ces communes situées dans le bassin de vie de Charmes.

Le syndicat ne souhaite pas contre-argumenter les éléments qui figurent dans l'amendement mais veut défendre un territoire rural qui s'est organisé autour d'une école, avec aujourd'hui la volonté de la maintenir. Il rappelle que 30 % des budgets communaux sont investis dans ce syndicat intercommunal. Il complète ses propos en ajoutant que la majorité des membres du syndicat s'était prononcée en faveur du SDCI présenté par M. le Préfet, soit 9 communes sur 12. Il ajoute que le syndicat est un vecteur de lien social important (Bafa, centre de loisirs, mise à disposition du bâtiment pour les associations des communes, partenariat avec les communes et parents d'élèves). Il craint, en cas de morcellement du territoire et dans un contexte de rationalisation, que le syndicat soit dissous. C'est pourquoi, il lui semble primordial que les communes restent à l'intérieur d'une même communauté de communes. Il termine en précisant qu'au sein de la communauté de communes de la Moyenne Moselle, aucune délibération n'a été prise pour un rapprochement vers Épinal, mais seul un vote à main levée a été effectué sur la question d'un rapprochement vers Mirecourt.

M. SEJOURNE considère que les arguments développés par les communes sont acceptables mais pour des raisons de cohérence territoriale, la communauté de communes du Pays de Mirecourt votera contre cet amendement.

Mme BABOUHOT souligne la qualité de l'amendement présenté, cohérent en termes de territoires et qui respecte la volonté des acteurs locaux. Elle précise que ce deuxième amendement présente l'avantage de ne pas contraindre la commune d'Avrainville, malgré elle. Elle considère que l'amendement a beaucoup de sens dans la mesure où les emplois des habitants des communes concernées se situent essentiellement sur Charmes. Elle comprend que les communes se battent pour conserver un accès sur la RN 57 vecteurs de mobilité et d'accessibilité à l'emploi.

Mme BABOUHOT rappelle que le projet de SDCI ne s'appuie pas sur les découpages scolaires mais bien sur la structuration des EPCI à fiscalité propre.

Elle demande enfin que soit respectée la volonté des petites communes. Ainsi, elle apporte son soutien à cet amendement.

M. COLIN souligne que la communauté de communes de la moyenne Moselle est démantelée dans le projet présenté par M. le Préfet mais précise que les communes au centre de cette communauté ont toujours été rattachées à Charmes. Cela explique que ces communes ont tout intérêt à rester avec Charmes, donc Epinal. Il ajoute que la population de ces communes est en hausse, car dans le sillon lorrain, donc dans le bassin de Charmes, et d'Epinal.

Il précise donc qu'il votera pour cet amendement.

M. SEJOURNE considère qu'on se trompe de débat en opposant Mirecourt à Charmes. Il rappelle que des rencontres avaient été organisées avec les élus des trois communautés de communes pour la création d'un grand territoire. Ce travail en commun n'a pas abouti en raison du refus de la communauté de communes de la Moyenne Moselle d'y donner suite. Celle-ci ne peut donc pas, aujourd'hui, s'appuyer sur cet échec pour vouloir modifier les périmètres des communautés.

M. HEINRICH rappelle que lors des travaux sur le schéma départemental de coopération intercommunale, le syndicat Terre de Légendes avait été pris comme un ensemble indissociable. Il précise qu'au sein de la communauté d'agglomération, il n'y a pas de point de vue unanime s'agissant de l'amendement proposé. Il s'en remet donc à la sagesse de l'assemblée.

A l'issue de ces débats et à la demande de 5 membres de la CDCI, il est procédé au vote de cet amendement à bulletins secrets. A l'issue de ce vote, **l'amendement n° 9 est rejeté à 14 voix pour, 28 contre et 2 abstentions.**

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 10

M. GODFROY présente l'amendement déposé par la commune de Rupt-sur-Moselle. La commune, actuellement membre de la communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges, souhaite quitter cet EPCI et intégrer le projet de communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la Porte des Hautes Vosges et des Vosges Méridionales, avec extension à la commune de Saint-Amé (cf document annexe 5).

Le conseil municipal de la commune de Rupt-sur-Moselle a délibéré en faveur de ce rattachement le 2 mars 2016.

M. TRAMZAL, maire de Rupt-sur-Moselle, rappelle l'historique de la communauté de communes. En 2007, deux communautés de communes ont été créées sur le territoire de la vallée de la Moselle. Puis en 2013, est intervenue la fusion de ces deux communautés de communes. Il estime que la communauté de communes des ballons des hautes Vosges aurait du développer plus de projets, certains ayant mis 20 ans pour se concrétiser. Face à ces difficultés, il lui semble que la commune de Rupt sur Moselle doit aller vers Remiremont.

M. PEDUZZI souhaite prendre la parole et précise qu'il a été élu le 9 mars 2016 président de la communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges. Il donne lecture d'un document de synthèse rédigé par la communauté de communes et distribué aux membres de la CDCI en séance (cf document annexe 6).

M. GODROY indique que cet amendement a été présenté le 8 mars 2016 à la communauté de communes de la Porte des Hautes-Vosges et a été accepté à l'unanimité.

M. CURIEN, président de la communauté de communes des Vosges Méridionales, souligne que la communauté de communes n'a pas délibéré sur le sujet mais le bureau n'est pas opposé à l'arrivée de Rupt-sur-Moselle car il y a une cohérence territoriale.

Mme ANDRE, maire de Saint-Amé, note que sa commune travaille déjà avec Rupt sur Moselle (syndicats d'assainissement, de musique et échanges culturels). Elle comprend que Rupt sur Moselle, face aux difficultés rencontrées pour travailler avec les 7 autres communes de la communauté de communes des ballons des hautes Vosges, souhaite dès à présent se diriger vers Remiremont.

A la demande de 5 membres de la CDCI, il est procédé au vote de cet amendement à bulletin secret. A l'issue de ce vote, **l'amendement n° 10 est rejeté à 17 voix pour, 26 contre et 1 abstention.**

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 11

M. PREVOT présente l'amendement, déposé par la communauté de communes de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny (cf document annexe 7). Cet amendement a pour objectif de laisser isolée la communauté de communes de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny et de fusionner la communauté de communes de Vittel-Contrexéville avec celles des Marches de Lorraine et du pays de la Saône Vosgienne.

M. MUNIERE, président de la communauté de communes des Marches de Lorraine, précise que les 3 communautés de communes des Marches de Lorraine, du pays de la Saône Vosgienne et du pays de Saône travaillent ensemble depuis un an et demi et qu'aucune discussion n'a eu lieu avec la communauté de communes de Vittel-Contrexéville en vue d'un rapprochement. Les élus ont d'ailleurs pré-validé les compétences et la gouvernance de la future communauté de communes. Il trouve cavalier qu'un amendement concernant des communautés de communes soit déposé sans que les élus concernés aient été informés. Les deux prochains amendements remettent en cause le travail déjà effectué par les élus concernés. Il émet donc un avis défavorable à cet amendement.

Mme THIEBAUT indique que les trois communautés de communes des Marches de Lorraine, du pays de la Saône vosgienne et du pays de Saône et Madon ont fait le choix de fusionner car elles sont concernées par les mêmes problématiques : territoire dépeuplé et vieillissant, activité économique occupant une place peu importante même si des entreprises de renommée mondiale s'y trouvent, patrimoine riche...

Les 3 communautés se sont engagées vers une fusion dans un esprit de solidarité et de sauvegarde de leur territoire. Accepter les amendements n° 12 et 13 reviendrait à « noyer » ce territoire au sein d'une communauté bien plus importante. Les élus concernés s'opposent donc à ces amendements.

M. ROUSSEL est scandalisé de constater que les territoires ruraux sont considérés comme quantité négligeable alors que ces territoires ont travaillé ensemble sur un projet depuis 1 an et demi. Il précise que les travaux engagés en vue de la fusion des communautés de communes des marches de Lorraine, du pays de la Saône vosgienne et du pays de Saône et Madon sont désormais presque aboutis. Il informe les membres de la CDCI qu'il se positionne contre cet amendement.

M. THIRIAT, vice-président de la communauté de communes Vittel-Contrexéville, indique que la communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bulgnéville se situe en arc de cercle autour de la communauté de communes de Vittel-Contrexéville. Elle fait ainsi partie du bassin de vie autour de Vittel. Les élèves des deux intercommunalités sont scolarisés à Vittel/Contrexéville. Une gouvernance plus étendue lui paraîtrait plus délicate compte tenu de la faible population de certaines communes. La communauté de communes de Vittel-Contrexéville a délibéré pour le projet de SDCI à savoir un rapprochement vers la CC de Bulgnéville en Xaintois et Bassigny.

M. PREVOT ajoute qu'il n'a pas eu pour objectif de prendre un territoire en otage mais n'a fait que respecter la loi NOTRE.

A l'issue de ces débats et à la demande de 5 membres au moins de la CDCI, il est procédé au vote de cet amendement à bulletin secret. A l'issue de ce vote, **l'amendement n° 11 est rejeté à 2 voix pour, 41 contre et 1 abstention.**

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 12

M. BEDEL quitte la séance à 11 h 45 et donne pouvoir à M. JOURDAIN.

M. PREVOT annonce qu'il retire cet amendement qui avait pour objectif de laisser isolée la communauté de communes de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny et de fusionner la communauté de communes de Vittel-Contrexéville avec celles des Marches de Lorraine, du Pays de Saône et Madon et du Pays de la Saône Vosgienne.

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 13

M. FOURNIER présente l'amendement déposé par les communes de Dombrot-le-Sec et de Lignéville ayant pour objectif de fusionner les communautés de communes de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny, de Vittel-Contrexéville, des Marches de Lorraine, du pays de Saône et Madon et du pays de la Saône Vosgienne, et extension à la commune de Grandrupt-de-Bains (cf. document annexe 8).

M. SALQUEBRE, maire de Dombrot-le-Sec, remercie M. FOURNIER de cette présentation et précise qu'il souhaite prendre la parole au nom des deux communes auteurs de cet amendement. Les conseils municipaux se sont effectivement prononcé à l'unanimité en faveur de cette proposition d'amendement. Il indique que les deux maires à l'origine de ce projet sont investis depuis longtemps au sein de leur territoire et que, par conséquent, la réflexion menée est légitime. Il reconnaît que cette réflexion peut apparaître tardive, les communes ayant délibéré le 17 décembre 2015. Pour l'élaboration de leur amendement, ils se sont basés sur la loi NOTRe, qui prévoit un seuil indispensable de 30.000 habitants pour un siège de droit à la conférence territoriale de l'action publique, et donc pour exister au sein de la grande région. M. SALQUEBRE souligne que les activités sont centrées sur le secteur Vittel-Contrexéville-Bulgnéville et elles sont en développement, ce qui constitue un bassin de vie incontournable. Il considère ce projet d'envergure comme fédérateur. Il conclut enfin en indiquant qu'il ne faut pas être effrayé par sa taille (notamment sur la question de la gouvernance), et qu'il est prêt personnellement à s'investir dans un tel projet.

M. MUNIERE, président de la communauté de communes des Marches de Lorraine reprend les arguments avancés pour les amendements n°11 et 12 . Il fait remarquer que les trois communautés de communes du Sud ont beaucoup œuvré depuis 1 an et demi sur le projet de fusion à trois, notamment en ce qui concerne les services à la personne. Il redoute, qu'avec le projet d'amendement, cette compétence soit restituée aux communes. Il regrette également que la proposition soit aussi tardive et surtout qu'elle n'ait jamais été évoquée lors des réunions de travail sur le projet de fusion. Il comprend que Lignéville et Dombrot-le-Sec souhaitent se rapprocher de la communauté de communes de Vittel-Contrexéville et précise qu'il serait favorable à un tel rapprochement.

M. ROUSSEL souligne que les élus travaillent sur le projet de fusion des trois communautés de communes depuis plus d'un an. Le nombre de 82 délégués dans le projet de communauté de communes fusionnée à trois passerait au double en ce qui concerne le projet d'amendement, ce qui pourrait engendrer des problèmes de gouvernance. La communauté de communes ne siègera pas de droit à la conférence régionale, mais pourra participer à l'élection d'un représentant. Il précise aussi que ce n'est pas parce que la communauté ne siègera pas à la CTAP que le conseil régional va l'ignorer. Il rappelle que de nombreuses compétences sont exercées notamment dans le domaine touristique, l'urbanisme, la création de trois maisons de santé, la création d'un pôle d'excellence rurale. M. ROUSSEL précise pour conclure qu'il n'envisage pas une grande communauté à cinq.

M. SALQUEBRE, maire de Dombrot-le-Sec, considère que l'argument de la tardiveté de la proposition doit être écarté, tout comme celui sur le nombre de communes. Conformément à la loi, les communes étaient appelées à émettre leur avis sur le projet de SDCI présenté par M. le Préfet au dernier trimestre 2015 et disposaient du premier trimestre 2016 pour déposer des amendements. Leur réflexion n'est donc pas tardive. Le projet de SDCI prévoit le regroupement de 62 communes pour 12 000 habitants dont une seule commune de plus de 1 000 habitants. Le projet d'amendement se situe donc dans la logique de la loi NOTRe en ce qu'il contribue à rationaliser les périmètres des EPCI à fiscalité propre. En ce qui concerne la gouvernance de la communauté de communes à cinq, il restera toujours la possibilité pour les communes de se regrouper pour limiter le nombre de délégués.

Il considère comme essentiel de participer à la CTAP car le partenaire des communautés à l'avenir sera le conseil régional et non plus le conseil départemental.

Il termine enfin en précisant que sur un territoire de 12 000 habitants (tel que proposé par le projet de SDCI) les charges de structures seraient importantes ce qui contribuerait à augmenter les impôts locaux au détriment des personnes les plus pauvres et plus particulièrement les retraités.

M. VALENCE rappelle que les CTAP existaient déjà avant le travail de modification du SDCI. Il regrette que les élus vosgiens aient jusqu'à présent brillé par leur absence. Il appelle donc ses collègues à se mobiliser plus fortement et à participer aux travaux de la conférence territoriale de l'action publique.

M. MUNIERE considère que les grands ensembles sont difficilement gérables. Il regrette qu'on ne raisonne qu'en termes de population et non pas en termes de territoire.

M. ROUSSEL considère que la loi NOTRe aura surtout servi à diviser les élus. Il estime cependant qu'aucun élu ne profite du système et que tous souhaitent donner le meilleur à leur population.

M. FOURNIER indique que la CDCI a présenté l'avantage de favoriser une meilleure connaissance du département pour ses membres. Elle a aussi permis une prise de conscience de la nécessité d'en structurer certains secteurs. Il conclut en précisant qu'il est très satisfait des échanges intervenus.

A la demande de 5 membres de la CDCI, il est procédé au vote de cet amendement à bulletins secrets.
L'amendement n° 12 est rejeté à 15 voix pour, 28 contre et 1 abstention

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 14

M. SAUVAGE quitte la séance à 12 h 15 et donne pouvoir à M. ROUSSEL.

Mme KLIPFEL présente l'amendement déposé par la commune de Thuillières (cf document annexe 9). Ce projet a pour objectif de rattacher la commune de Thuillières, actuellement membre de la communauté de communes du pays de Saône et Madon au projet de communauté issue de la fusion des communautés de communes de Buglnéville, entre Xaintois et Bassigny et de Vittel-Contrexéville.

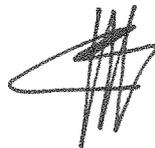
M. LASSAUSSE, adjoint au maire de Thuillières, argumente cette proposition en précisant d'une part que la zone de Vittel-Contrexéville constitue le bassin de vie et d'emploi de la commune. Il précise que 30 personnes travaillent dans ce périmètre et que 91 enfants sont scolarisés à Vittel et bénéficient des installations sportives de la ville.

Il est procédé au vote à main levée. **L'amendement n° 14 est adopté à l'unanimité.**

A l'issue de ces différents débats, M le Préfet remercie les membres de la CDCI.

La séance est levée à 12 h 30.

Le Préfet,



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

3. Procès-verbal de la séance du 29 mars 2016

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Réunion du 29 mars 2016

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) s'est tenue le 29 mars 2016 à 9 heures 30 à la préfecture des Vosges, Salle Jean Moulin, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, Préfet des Vosges.

Étaient présents :

MEMBRES DE LA CDCI :

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES

- Collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale
 - ALEM Serge, maire de Ban de Sapt
 - FORTERRE Michel, maire de Avrainville
 - THIERY Claude, maire de Rouvres-la-Chétive
- Collège des 5 communes les plus peuplées
 - SPEISSMANN Stessy, maire de Gérardmer
 - TOUSSAINT Bruno, adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges
- Collège des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale
 - ANDRÉ Marcelle, maire de Saint Amé
 - BRESSON Joël, maire de Gironcourt-sur-Vraine
 - BÉVÉRINA Jean-Luc, maire de Senones
 - FÉGLI Christian, maire de Etival-Clairefontaine
 - LECLERC Simon, maire de Neufchâteau
 - MARCOT Véronique, maire de Xertigny

REPRÉSENTANTS DES EPCI A FISCALITÉ PROPRE

- BADONNEL Hervé, président de la CC de Gérardmer Monts et Vallées
- BASTIEN Yves, président de la CC de Bruyères, Vallons des Vosges
- COLIN Robert, président de la CC de la Moyenne Moselle
- DEMANGE Christian, conseiller communautaire de la CC du Pays des Abbayes
- DOUSTEYSSIER Jean-Claude, président de la CC de la Haute Moselotte
- EYMARD Philippe, président de la CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- FEVE Patrice, président de la CC Fave Meurthe Galilée
- FOURNIER Michel, président de la CC du Val de Vôge
- ROUSSEL Alain, président de la CC de la Saône vosgienne
- SAUVAGE Guy, président de la CC du Pays de Châtenois
- THIRIAT Daniel, vice-président de la CC de Vittel-Contrexéville

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

- BABOUHOT Nathalie, conseillère départementale
- BÉDEL Roland, conseiller départemental
- GIMMILLARO Martine, conseillère départementale

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL

- DEL GENINI Elisabeth, conseillère régionale

POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT

- WANDEROILD Claire, secrétaire générale de la préfecture des Vosges
- LAMBERT Marie-Claude, sous-préfète de l'arrondissement de Neufchâteau
- HUIN Laurent, direction départementale des finances publiques des Vosges
- BARNABE Jean-Marc, direction départementale des territoires des Vosges
- APPERE Alain, direction départementale des finances publiques des Vosges
- BERARD-CHOINET Aurore, directrice de la réglementation, des collectivités locales et des élections à la préfecture des Vosges
- GENET Fabien, chef du bureau des finances locales et de l'intercommunalité
- DIEUDONNE Sylvie, bureau des finances locales et de l'intercommunalité
- BOURGAUT Marie, bureau des finances locales et de l'intercommunalité

Absents excusés :

Représentants du collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale :

- KLIPFEL Elisabeth, maire de Champdray
- THIEBAUT Carole, adjointe au maire de Lerrain
- PHILIPPE Claude, maire d'Harmonville
- TOUSSAINT Bernard, maire de La Forge

Représentants du collège des communes les plus peuplées du département :

- HEINRICH Michel, maire d'Epinal
- ALEMANI Roger, maire de Golbey

Représentants du collège des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale :

- LALEVEE Patrick, maire de Plainfaing

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- CURIEN Etienne, président de la CC des Vosges Méridionales
- PREVOT Christian, président de la CC de Bulgnéville, entre Xaintois et Basingy
- CRONEL Roger, président de la CC du Val de Neuné
- MUNIERE Jean-Luc, président de la CC des Marches de Lorraine
- VILLEMEN Yannick, vice-président de la CA d'Epinal
- SEJOURNE Yves, président de la CC du Pays de Mirecourt
- VALENCE David, président de la CC de Saint-Dié-des-Vosges

Représentants des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes :

- NARDIN Patrick, Délégué du syndicat mixte du SCOT des Vosges centrales
- GODFROY Bernard, vice-président du SIVOM de l'agglomération romarimontaine

Représentants du conseil départemental des Vosges :

- JOURDAIN Benoît, conseiller départemental

Représentants du conseil régional :

- GREMILLET Daniel, conseiller régional

Pouvoirs :

- Représentants des EPCI à fiscalité propre :

- CURIEN Etienne, Président de la CC des Vosges Méridionales, **donne pouvoir à Jean-Claude DOUSTEYSSIER**, Président de la CC de la Haute-Moselotte
- PREVOT Christian, Président de la CC de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassing, **donne pouvoir à Guy SAUVAGE**, président de la CC du pays de Châtenois
- MUNIERE Jean-Luc, Président de la CC des Marches de Lorraine, **donne pouvoir à Alain ROUSSEL**, Président de la CC de la Saône Vosgienne
- VILLEMEN Yannick, vice-président de la CA d'Epinal, **donne pouvoir à Philippe EYMARD**, Président de la CC de la Vôge vers les Rives de la Moselle
- VALENCE David, président de la CC de Saint-Dié-des-Vosges **donne pouvoir à FEVE Patrice**, président de la CC Fave Meurthe Galilée

- Représentants du collège des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale :

- Patrick LALEVEE, maire de Plainfaing, **donne pouvoir à M. Christian FEGLI**, maire d'Etival-Clairefontaine

- Représentants du collège des communes les plus peuplées du département :

- Michel HEINRICH, maire d'Epinal, **donne pouvoir à Bruno TOUSSAINT**, adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges
- Roger ALEMANI, maire de Golbey, **donne pouvoir à Stessy SPEISSMANN**, maire de Gérardmer

- Représentants du collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale :

- Elisabeth KLIPFEL, Maire de Champdray **donne pouvoir à Michel FORTERRE**, Maire d'Avrainville
- Carole THIEBAUT, adjointe au maire de Lerrain, **donne pouvoir à Claude THIERY**, Maire de Rouvres-la-Chétive
- PHILIPPE Claude, maire d'Harmonville, **donne pouvoir à ALEM Serge**, maire de Ban-de-Sapt

Représentants du conseil régional ACAL :

- Daniel GREMILLET **donne pouvoir à Elisabeth DEL GENINI**

M. le Préfet ouvre la séance en adressant ses remerciements aux membres présents. Il constate que le quorum est atteint, avec 26 membres présents, et 12 pouvoirs valables. La CDCI peut ainsi se réunir.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2016

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2) INFORMATION SUR LE PROJET D'AMENDEMENT DE BUSSANG:

M. le Préfet précise que, par courrier en date du 7 mars 2017, le maire de Bussang avait déposé un amendement aux fins que la commune soit rattachée au projet de communauté de communes de montagne (projet de fusion entre les communautés de Gérardmer, monts et vallées, Haute Moselotte et Terre de Granite, hors Saint-Amé).

Cette demande d'amendement n'avait pas pu être étudiée lors de la CDCI du 11 mars 2016, car déposée trop tardivement au regard des règles fixées au sein de la CDCI.

Par courrier du 15 mars 2016, le maire de Bussang a signifié le retrait de sa demande d'amendement.

C'est la raison pour laquelle celui-ci ne sera pas étudié en CDCI.

3) EXAMEN DES AMENDEMENTS

Avant l'examen des projets d'amendement n°15 et 16, M. le Préfet indique que lors de la précédente réunion de la CDCI, il avait été évoqué la possibilité de réunir la CDCI avant le 30 mars, en cas de dépôt d'amendement survenu avant le 22 mars.

Aucun amendement n'a été déposé, en tant que tel, mais la CDCI de la Haute-Marne, lors de sa réunion du 18 mars 2016, s'est prononcée contre l'intégration des communes Haut-Marnaises d'Aillianville, Haréville-lès-Chanteurs et Goncourt au projet de communauté de communes issue de la fusion des CC du bassin de Neufchâteau et du Pays de Châtenois et contre la fusion des syndicats des eaux de la Manoise, d'Epizon et de Soulaincourt et Harméville.

Or, ces projets avaient été adoptés en CDCI des Vosges lors de sa réunion du 1^{er} février 2016.

M. le Préfet explique qu'en conséquence les deux projets de SDCI ne sont pas conformes.

Dès lors, trois hypothèses sont envisageables :

- soit l'arrêté de projet de périmètre est pris en conformité avec le projet de SDCI et intègre ces trois communes dans le futur périmètre de la CC constituée autour de Neufchâteau. Dans ce cas, l'arrêté bi-départemental ne sera pas co-signé par la Préfète de la Haute-Marne, puisque non conforme à leur SDCI. Cela aboutira à un blocage institutionnel.
- soit l'arrêté de périmètre diffère du SDCI et n'inclue pas ces trois communes. Il sera alors nécessaire de réunir une la CDCI pour qu'elle se prononce sur cette modification.
- soit la CDCI modifie le SDCI et le rend conforme avec celui de la Haute-Marne. Le projet d'arrêté de périmètre qui sera notifié n'aura alors pas besoin de l'avis de la CDCI.

M. le Préfet conclut que pour garantir la sécurité juridique du SDCI et des arrêtés de fusion et se mettre en conformité avec le SDCI de la Haute-Marne, il lui semble préférable de retirer, par voie d'amendement, les deux modifications précitées.

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 15

Le projet d'amendement déposé par la CC du Bassin de Neufchâteau est présenté par Monsieur Leclerc. Il consiste à revenir sur le rattachement des communes d'Aillianville, d'Haréville-lès-Chanteurs et de Goncourt au projet de communauté de communes issue de la fusion des communes de communes du Bassin de Neufchâteau et du Pays de Châtenois et de rendre conforme le SDCI des Vosges et de la Haute-Marne conformes.

Monsieur Fournier s'interroge sur les conséquences que pourrait avoir un avis défavorable sur ce projet d'amendement.

M. le Préfet précise que l'arrêté de projet de périmètre ne serait pas co-signé par la préfète de Haute-Marne. D'où une situation de blocage.

En l'absence d'observation supplémentaire, il est procédé au vote à main levée.

L'amendement n° 15 est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT N° 16

Monsieur Leclerc présente ce projet d'amendement en précisant que la fusion des trois syndicats des eaux a été proposée par ses soins précisément pour mettre le projet de SDCI des Vosges en conformité avec le projet de SDCI de la Haute-Marne, qui prévoyait cette fusion.

L'amendement n°16 consiste à revenir sur l'amendement n°3 voté le 1^{er} février 2016 et a pour conséquence le maintien du périmètre actuel du syndicat des eaux de la Manoise.

Il n'a pour autre objectif que de mettre en conformité les deux SDCI concernés.

En l'absence d'observation supplémentaire, il est procédé au vote à main levée.

L'amendement n° 16 est adopté à l'unanimité.

4) INFORMATIONS RELATIVES A LA SUITE DE LA PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE DU SDCI

(CF document d'appui qui sera transmis aux membres de la CDCI en même temps que ce procès-verbal)

5) INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES COMPTABLES, PATRIMONIALES ET FISCALES DES FUSIONS DE COMMUNAUTES ET DES RETRAITS DE COMMUNES

(CF document d'appui qui sera transmis aux membres de la CDCI en même temps que ce procès-verbal)

A l'issue de cette présentation, M le Préfet remercie les membres de la CDCI.

La séance est levée à 10 h 30.

Le Préfet,



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

Récapitulatif des propositions d'amendements examinées en CDCI

n° amdt	date CDCI	Porteur	Proposition	Votes			Décision
				P	C	A	
1	01/02/16	CC Porte des Hautes Vosges	création d'une CC issue de la fusion des CC des Vosges méridionales, de la Porte des hautes Vosges, de terre de Granite, des ballons des hautes Vosges, de la haute Moselotte, de Gérardmer, monts et vallées	5	36	0	Rejet
2	01/02/16	CC Bassin de Neufchâteau	Rattachement des communes d'Aillianville, Goncourt et Harréville les Chanteurs au projet de CC fusionnée issue des CC du bassin de Neufchâteau, du pays de Châtenois et extension à Aroffe	41	0	0	Adoption
3	01/02/16	SIE de la Manoise	Fusion des trois syndicats intercommunaux des Eaux de la Manoise, d'Epizon et de Soulaincourt et Harméville	41	0	0	Adoption
4	01/02/16	CC des Vosges méridionales	Maintien en l'état de la communauté de communes des Vosges méridionales	21	19	1	Rejet
5	01/02/16	CC du pays de Châtenois	Fusion des 5 cc de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny, du bassin de Neufchâteau, du pays de Châtenois, du pays de Mirecourt, de Vittel-Contrexéville	8	33	0	Rejet
6	11/03/16	Commune de Rancourt	Rattachement de la commune de Rancourt au projet de CC issu de la fusion des CC du secteur de Dompierre, du pays de Mirecourt, ET extension à 15 communes de la cc de la moyenne Moselle	44	0	0	Adoption
7	11/03/16	Communes de Bois de Champ et de Mortagne	Rattachement des communes de Bois de Champ, Mortagne et les Rouges Eaux au projet de CC autour de Saint-Dié-des-Vosges	24	17	3	Rejet
8	11/03/16	Commune de Plombières-les-Bains	Rattachement de la commune de Plombières-les-Bains au projet de grande CA autour d'Epinal	11	33	0	Rejet
9	11/03/16	Communes d'Hergugney et de Savigny	Rattachement des communes de Savigny et d'Hergugney au projet de grande CA autour d'Epinal	14	28	2	Rejet
10	11/03/16	Commune de Rupt sur Moselle	Rattachement de la commune de Rupt sur Moselle au projet de CC issue de la fusion des CC de la Porte des Hautes Vosges et des Vosges Méridionales, avec extension à la commune de Saint-Amé	17	26	1	Rejet
11	11/03/16	Communauté de communes de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny	Maintien en l'état de la CC de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny et fusion des CC des Marches de Lorraine, du pays de la Saône vosgienne et de Vittel-Contrexéville	2	41	1	Rejet
12	11/03/16	Amendement retiré en séance					
13	11/03/16	Communes de Dombrot le Sec et de Lignéville	Fusion des CC de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny, de Vittel-Contrexéville, des Marches de Lorraine, du pays de la Saône vosgienne et du pays de Saône et Madon, et extension à la commune de Grandrupt-de-Bains	15	28	1	Rejet
14	11/03/16	Commune de Thuillières	Rattachement de la commune de Thuillières au projet de CC issue de la fusion des CC de Bulgnéville, entre Xaintois et Bassigny et de Vittel-Contrexéville	44	0	0	Adoption
15	29/03/16	CC Bassin de Neufchâteau	Amendement annulant l'amendement n°2 ayant rattaché les communes d'Aillianville, Goncourt et Harréville les Chanteurs au projet de CC fusionnée issue des CC du bassin de Neufchâteau, du pays de Châtenois et extension à Aroffe, compte tenu de la décision de la CDCI de la Haute-Marne du 18/03/16	38	0	0	Adoption
16	29/03/16	SIE de la Manoise	Amendement annulant l'amendement n°3 ayant prévu la fusion des trois syndicats intercommunaux des Eaux de la Manoise, d'Epizon et de Soulaincourt et Harméville	38	0	0	Adoption



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

L'intercommunalité à fiscalité propre au 1er janvier 2017 pour le département des Vosges

